



2023



**21^{ème} Assemblée Annuelle
du Comité des Superviseurs de Banques
de l'Afrique de L'Ouest et du Centre (CSBAOC)**

20-24 Novembre, Abuja - Nigeria

LES ACTES

SÉMINAIRE DE HAUT NIVEAU SUR LA SURVEILLANCE TRANSFRONTALIÈRE ET RÉUNION ANNUELLE DU COMITÉ DES SUPERVISEURS BANCAIRES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE (CSBAOC)

Hote: Banque Centrale du Nigeria

Lieu: siège de la Banque Centrale du Nigeria, Abuja, Nigeria

Date: du 20 au 24 Novembre 2023

PROGRAMME

HORAIRE	SEMINAIRE DU CSBAOC	INTERVENANT
LUNDI 20 NOVEMBRE 2023		
8:00-8:30	ENREGISTREMENT	TOUS LES PARTICIPANTS
8:30-8:50	MOT DE BIENVENUE : M. HARUNA DIRECTEUR DE LA BANCAIRE, BANQUE NIGERIA (CBN) ABUJA	
8:50-9:10	B. MUSTAFA, SUPERVISION CENTRALE DU MOT D'OUVERTURE : M. VITUS UKWUOMA, CONSEILLER REGIONAL EN REGLEMENTATION ET SUPERVISION DU SECTEUR FINANCIER DU CENTRE REGIONAL D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST(AFRIAC-OUEST)	
9:10-9:20	PHOTO DE GROUPE	
9:20-10:20	SESSION 1: ORGANISATION DES FONCTIONS DE REGULATION ET DE SUPERVISION A LA BANQUE CENTRALE DU NIGERIA	KUNLE ADENIJI, DIRECTEUR ADJOINT, CBN
10:20-10:35	PAUSE-CAFÉ	
10:35-11:45	SESSION 2: PROCESSUS DE SUPERVISION BASEE SUR LES RISQUES(SBR) A LA BANQUE CENTRALE DU NIGERIA	NWABUEZE ORJIAKOR, DIRECTEUR ADJOINT, CBN
11:45-12:00	DISCUSSIONS	
12:30-13:30	DÉJEUNER	

13:30-14:30	SESSION 3: APPROCHE DE SUPERVISION SUR BASE CONSOLIDÉE DES GROUPES BANCAIRES A LA CBN	AMONIA OPUSUNJU, DIRECTEUR ADJOINT
14:30-14:50	DISCUSSIONS	
14:50-15:10	PAUSE-CAFÉ	
15:10-16:25	SESSION 4: SUPERVISION TRANSFRONTIÈRE DES GROUPES BANCAIRES : UNE PERSPECTIVE INTERNATIONALE	LINDA van GOOR (FMI)
16:25-16:50	DISCUSSIONS	
16:50-17:00	CONCLUSION DE LA JOURNÉE	PRESIDENT DU CSBAOC
MARDI 21 NOVEMBRE 2023		
9:00-9:30	ARRIVÉE DES PARTICIPANTS	
9:30-9:45	RÉSUMÉ DE LA JOURNÉE	HARUNA B. MUSTAFA, DIRECTEUR DE LA SUPERVISION BANCAIRE, CBN
9:50-11:00	SESSION 5: SUPERVISION TRANSFRONTIÈRE - EXPERIENCE DE LA CBN	CHIKELU OBALLUM. DIRECTEUR ADJOINT, BSD, CBN
10:50-11:00	DISCUSSIONS	
11:00-11:15	PAUSE-CAFÉ	
11:15-13:00	SESSION 6: ROLE DES COLLEGES DE SUPERVISEUR DANS LA SUPERVISION DES GROUPES BANCAIRES TRANSFRONTALIERS	CHIKELU OBALLUM AND ZAINAB BABANGIDA
12:45-13:00	DISCUSSIONS	
13:00-14:00	DÉJEUNER	
14:00-15:00	SESSION 7: PROTOCOLES D'ACCORD: ENJEUX ET DEFIS	LINDA van GOOR
15:00-15:15	DISCUSSIONS	
15:15-15:30	PAUSE-CAFÉ	

15:30-16:30	SESSION 8: GESTION DES CRISES ET RESOLUTION BANCAIRE: PERSPECTIVE TRANSFRONTALIERE	LINDA van GOOR
16:30-17:00	DISCUSSIONS ET RESUME DE JOURNEE LA SECONDE	CBN ET FMI
17:00-17:15	FIN DU SEMINAIRE	
HORAIRE	ASSEMBLEE ANNUELLE DU CSBAOC	
MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023		
9:00-9:30	ENREGISTREMENT	
9:30-10:30	CEREMONIE D'OUVERTURE - MOT D'OUVERTURE DU PRESIDENT DU CSBAOC - DISCOURS DE BIENVENUE DU GOUVERNEUR DE LA CBN - PHOTO DE GROUPE	
10:30-11:00	PAUSE-CAFÉ	
11:00-11:45	SESSION DE TRAVAIL - ADOPTION DU PROGRAMME - RAPPORT DU PRESIDENT SORTANT - ELECTION DU NOUVEAU PRESIDENT	
11:45-12:30	PRESENTATIONS PAR LES MEMBRES: DEVELOPPEMENTS RECENTS EN MATIERE DE SUPERVISION BANCAIRE	
12:30-13:00	DISCUSSIONS	
13:00-14:30	DÉJEUNER	
14:30-15:30	PRESENTATIONS PAR LES MEMBRES: DEVELOPPEMENTS RECENTS EN MATIERE DE SUPERVISION BANCAIRE	
15:30-16:00	PAUSE-CAFÉ	
16:00-17:30	PRESENTATIONS PAR LES MEMBRES: DEVELOPPEMENTS RECENTS EN MATIERE DE SUPERVISION BANCAIRE	
17:30-18:00	DISCUSSIONS	

18:00	FIN DE LA PREMIÈRE JOURNEE	
20:00	DÎNER DE BIENVENUE (BANQUE CENTRALE DU NIGERIA)	
JEUDI 23 NOVEMBRE 2023		
9:00-10:15	REVUE DES TERMES DE REFÉRENCES RELATIVE A L'HARMONISATION DES RÈGLES ET PRATIQUES SUR L'ORGANISATION DES COLLÈGES DE SUPERVISION : PARTAGE D'EXPERIENCE ET RÉDACTION D'UN DOCUMENT CADRE	
10:15-10:30	DISCUSSION	
10:30-11:00	PAUSE-CAFÉ	
11:00-12:15	PRESENTATION TECHNIQUE (EXPERT SELECTIONNÉ PAR LA CBN)	
12:15-13:00	RAPPORT FINANCIER DU SECRÉTAIRE PERMANENT	
13:00-14:30	DÉJEUNER	
14:30-15:30	<ul style="list-style-type: none"> • ADOPTION DU BUDGET • ADOPTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU NOUVEAU PRÉSIDENT • ADOPTION DU COMMUNIQUÉ FINAL 	
15:30-17:00	<ul style="list-style-type: none"> • LECTURE DU COMMUNIQUÉ FINAL • CONCLUSION DU SEMINAIRE PAR LE DIRECTEUR DE LA SUPERVISION BANCAIRE, CBN • CONFÉRENCE DE PRESSE 	
20:00	DÎNER DE CLÔTURE (BANQUE CENTRALE DU NIGERIA)	
ASSEMBLÉE ANNUELLE DU CSBAOC		
VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023		
10:00-13:00	EXCURSION	

**VISITES AU MUSÉE DE LA MONNAIE DE LA CBN ET
À LA GALERIE NATIONALE DES ARTS ET DE LA
CULTURE, ABUJA.**

SOMMAIRE

- 9 → Organisation des Fonctions de Régulation et de Supervision de la Banque Centrale du Nigeria.
- 32 → Présentation du mécanisme de supervision basée sur les risques de la BCN.
- 80 → Contrôle consolidé approche de supervision sur base consolidée des groupes bancaires à la CBN.
- 100 → Supervision des conglomérats, des coopérations transfrontalières & des MMoU.
- 110 → L'expérience de la Banque centrale du Nigeria en matière de contrôle transfrontalier.
- 123 → Rôle des comités de supervision dans la gestion des groupes bancaires transfrontaliers « l'expérience de la BCN »
- 144 → Supervision des conglomérats et coopération transfrontalière : Matrice des risques - Anticiper la crise.
- 155 → Évolution du système bancaire Nigérian.
- 182 → Système d'Assurance-Dépôts (SAD) au Nigeria: l'expérience de la NDIC.

SOMMAIRE

- 197** → Situation des secteurs bancaire et de la microfinance dans l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA).
- 220** → Présentations du CBSWCA.
- 231** → Développements récents en matière de supervision bancaire.
- 256** → Mise en œuvre de BALE II et III : L'expérience Nigériane.
- 263** → Rapport d'activité du Secrétaire Permanent du Comité des Superviseurs de Banques de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.
- 267** → Programme d'activités 2024.
- 269** → Principales articulations du budget de fonctionnement du Secrétariat Permanent du CSBAOC pour l'année 2024.



**ORGANISATION DES FONCTIONS DE
RÉGULATION ET DE SUPERVISION DE LA
BANQUE CENTRALE DU NIGERIA**

Présentée par La Direction de la Supervision Bancaire de la Banque Centrale du Nigeria lors du Séminaire de Haut niveau sur la Consolidation/Supervision Transfrontalière pour Le Comité de Superviseurs Bancaires de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (CBSWCA).

1. INTRODUCTION – BRÈVE PRÉSENTATION DE LA BANQUE CENTRALE DU NIGERIA (BCN)
2. EVOLUTION DE LA RÉGULATION BANCAIRE
3. CADRE JURIDIQUE
4. RÉGULATION OU SUPERVISION
5. FONCTIONS DE RÉGULATION ET DE SUPERVISION DE LA BCN
6. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DES FONCTIONS DE RÉGULATION ET DE SUPERVISION DE LA BCN
7. COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ORGANISMES DE RÉGULATION
8. DÉFIS ET PERSPECTIVES
9. CONCLUSION



La Banque Centrale du Nigéria (BCN) est l'Autorité Monétaire Centrale et l'Organe Suprême de Régulation du secteur bancaire et financier au Nigeria.

La BCN joue un rôle très important dans le développement économique et la stabilité du Nigeria à travers la mise en œuvre des politiques monétaires visant à assurer la stabilité des prix et à promouvoir la stabilité du système financier au Nigeria.

Afin de garantir un système financier stable et solide, un pays doit disposer d'un mécanisme de régulation et de supervision fiable.

INTRODUCTION - 2



Maintenir la confiance

Maintenir le Marketing

Assurer la protection des Consommateurs

**Garantir des pratiques de Gouvernance solides
Réduire les risques**

Créer la confiance au sein des IF

**Eviter les manipulations et les
maltraitements internes**

**Garantir l'équité et la
Transparence**

**Transparence
Normes éthiques**

Règles et Directives

INTRODUCTION - 3

La structure organisationnelle des fonctions de régulation et de supervision peut varier d'un pays à un autre et pourrait dépendre du système financier et de régulation spécifique. Selon un rapport du G30, il y avait, en 2008, quatre principaux modèles:

INTÉGRÉ

Toutes les fonctions sont regroupées au sein d'un seul organisme de supervision. Les superviseurs peuvent élaborer des profils de risque pour les entités individuelles, les groupes financiers et le système dans son ensemble. L'arbitrage réglementaire est également mitigé.

INSTITUTIONNEL

Des agences de régulation chargées de superviser des aspects spécifiques du système financier en fonction de leur statut juridique, par exemple les banques, les marchés de capitaux, les fonds de pension etc.

OPÉRATIONNEL

Selon ce modèle, la responsabilité du Superviseur est établie sur la base des transactions effectuées. Lorsqu'une entité exerce des activités bancaires, des valeurs mobilières et d'assurance, chaque activité est contrôlée par un Superviseur différent.

SOMMETS JUMEAUX

A travers ce modèle, les responsabilités en termes de supervision diffèrent en fonction des objectifs de supervision. Un superviseur peut être chargé de la supervision prudentielle de tous les secteurs, tandis qu'un autre peut s'occuper de la conduite du marché.

EVOLUTION DE LA RÉGULATION BANCAIRE

1892 – 1952

(Période de Services Bancaires Gratuits)
Essor des Banques
Largeement répandus.

1952

(Ordonance bancaire)
Provisions sur les prêts et avances
Paiement des dividendes
Disqualification des administrateurs
Dépôts des déclarations etc.

La Loi Bancaire BCN de 1958

A accordé une autonomie à la BCN en ce qui concerne la supervision et la régulation bancaires.

La Loi Bancaire de 1969 Sur les agréments
A fixé les normes sur:

i. La liquidité
ii. Les capitaux
Les restrictions de prêt.

Les amendements sur la Loi bancaire de 1970, 1972, 1975, 1976 et 1979

LA LOI BANCAIRE BCN DE 2007

CADRE JURIDIQUE

La BCN a été créée en vertu de la Loi de la BCN de 1958 mais a été opérationnelle le 1er juillet 1959. Bien qu'initialement créée comme institution statutaire, au fil des années, l'autonomie opérationnelle lui a été accordée par le biais de plusieurs textes législatifs de l'autorité compétente. Le cadre juridique de ses activités découle actuellement de la Loi de la Banque Centrale du Nigéria de 2007.

MISSION

Promouvoir la stabilité monétaire
Promouvoir un système financier solide

MISSION

Garantir la stabilité monétaire et des prix
Emettre une monnaie ayant cours légal au Nigeria
Maintenir la réserve externe pour sauvegarder la valeur interne de la monnaie ayant cours légal
Promouvoir un système financier solide au Nigéria
Jouer le rôle de banquier et de conseiller économique et financier du Gouvernement Fédéral

Les autres Lois suivantes constituent la base de la réglementation et de supervision au Nigeria: La Loi sur les Banques et autres Institutions Financières de 2020, La Loi de 2006 sur l'Assurance des Dépôts au Nigeria; La Loi 17 de 1995 sur les Changes de Devises (Supervision et Dispositions Diverses); La Réglementation 2013 de la BCN (Lutte contre le Blanchiment de capitaux et du Financement des Banques et d'autres Institutions Financières Terroristes au Nigéria); et la Loi sur la Société de Gestion d'Actifs du Nigeria etc.

RÉGULATION OU SUPERVISION DE LA BCN

Le bien fondé de la régulation bancaire est souvent décliné pour indiquer la nécessité de promouvoir l'efficacité, la diversité des choix, la concurrence, la stabilité du système financier, la stabilité macroéconomique et l'objectif social (Ogunleye, 2010).

RÉGULATION

ou

SUPERVISION

**Règles et Règlements
pour la promotion d'un système
financier fiable et solide
Assurer la durabilité de la
stabilité du système financier
Assurer la protection des
consommateurs**

Garantir la stabilité monétaire et des prix
Emettre une monnaie ayant cours légal au Nigeria
Maintenir la réserve externe pour sauvegarder la valeur interne de la monnaie ayant cours légal
Promouvoir un système financier solide au Nigeria
Jouer le rôle de banquier et de conseiller économique et financier du Gouvernement Fédéral.

Souvent, la différence entre les deux termes n'est pas claire car les deux sont utilisés de manière interchangeable.

FONCTION DE REGULATION DE LA BCN

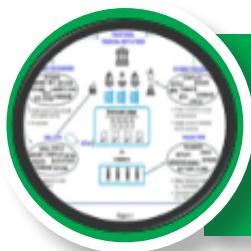
Établir des règles et réglementations pour régir les activités et garantir leur solvabilité, liquidité, et le respect des normes éthiques ainsi que l'efficacité, la sécurité et l'intégrité du secteur des marchés financiers.



Banque de dépôts: Banques commerciales, Banques d'affaires, Banques communautaires, Banques de Service de Paiement).



Autres institutions financières: Les microfinances, les sociétés financières, le Bureau de Change, les organismes de développement etc.



Systèmes de paiement: Prestataires de services de Solution de Paiement, Prestataires de services des Terminaux de paiement, Opérateurs de transfert d'argent, Super Agents et Commutateurs

FONCTIONS DE SUPERVISION DE LA BCN

La supervision à la BCN est effectuée au moyen d'un mécanisme de contrôle proactif visant à garantir l'identification des risques au sein du système financier et le respect de la réglementation par les établissements supervisés.

La BCN adopte un processus de supervision sur place et sur pièces.

FONCTIONS DE SUPERVISION DE LA BCN - 2

Evaluation des risques: identifier les menaces potentielles de la stabilité du système financier.

Contrôle de conformité: Contrôler et vérifier que les établissements supervisés respectent les règles et réglementations en vigueur.

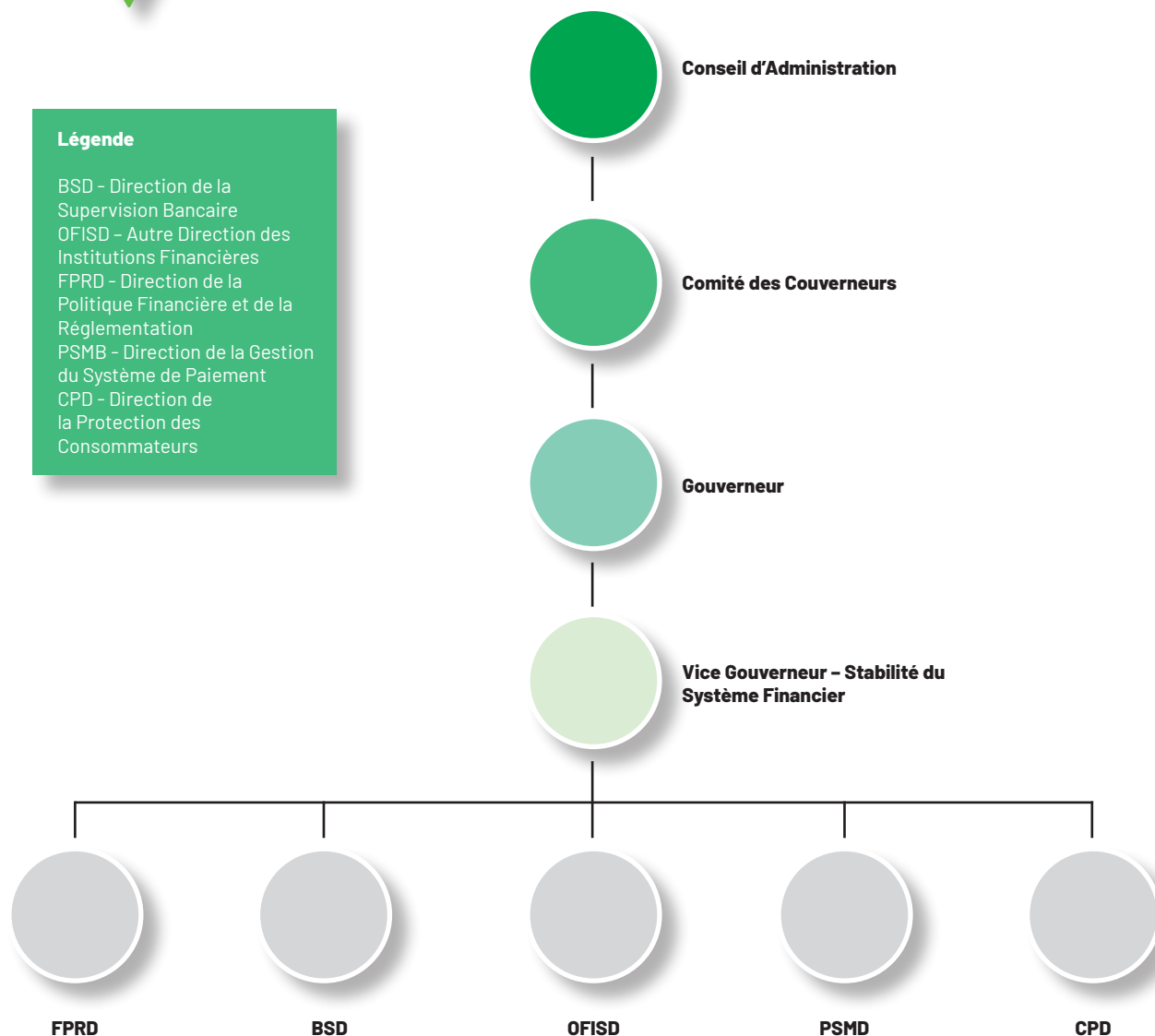
Gestion de crises: En période de tensions, gérer de manière proactive les établissements supervisés afin de traiter/reduire l'impact des tensions sur les systèmes financiers.

Analyse des données: Poursuivre l'analyse des données collectées auprès des banques en fonction de plusieurs indicateurs financiers et réglementaires afin d'identifier les menaces émergentes et de faciliter la prise de décisions en connaissance de cause.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DES FONCTIONS DE RÉGULATION ET DE SUPERVISION DE LA BCN

Légende

BSD - Direction de la Supervision Bancaire
OFISD - Autre Direction des Institutions Financières
FPRD - Direction de la Politique Financière et de la Réglementation
PSMB - Direction de la Gestion du Système de Paiement
CPD - Direction de la Protection des Consommateurs



DIRECTION DE LA POLITIQUE FINANCIÈRE ET DE LA RÉGLEMENTATION

Cette Direction est chargée d'élaborer et de mettre en oeuvre les politiques de stabilité du système financier.

- Octroi des agréments et approbations aux banques et autres institutions financières.
- Exigences en matière d'agrément pour les institutions financières (IF) relevant de la BCN.
- Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme.
- Politiques en matière de Gouvernance d'entreprise.
- Analyse macroprudentielle et tendancielle des IF
 - * Structure opérationnelle des IF
- Secrétariat du Comité de Coordination de la Réglementation des Services Financiers (FSRCC).
- Secrétariat du Comité Consultatif des Experts sur la Réglementation des Opérations Bancaires/ Financières sans intérêt (FRACE).

SERVICES DE CONTRÔLE

Les Services de contrôle sont chargés de réguler et de superviser le Système bancaire du Nigéria ainsi que les institutions connexes.

Ces services sont chargés de promouvoir un système bancaire dans lequel les Institutions financières sont correctement gouvernées, gèrent efficacement leurs risques et se livrent une concurrence efficace dans la fourniture des services financiers.

Pricipalement un contrôle sur place et sur pièces.

SERVICES DE CONTRÔLE - 2

Contrôle sur place.

Contrôle initial: Souvent effectué dans les 6 mois qui suivent le début d'activité de la société financière.

Contrôle de routine: Régulier.

Contrôle cible: Porte sur les secteurs d'activité bien précis, tels les capitaux, les crédits, le forex etc.

Contrôle spécial: Effectué en cas de nécessité.

SERVICES DE CONTRÔLE - 3

Contrôle sur pièces.

Le contrôle hors site examine et analyse les conditions financières des banques à travers des rapports prudentiels et statutaires et d'autres informations pertinentes.

Elle veille aussi aux tendances et à l'évolution et produit des rapports hebdomadaire, mensuel et trimestrielle du secteur bancaire.

En charge du contrôle sur place et sur pièces de:

**Toutes les banques de dépôts
Banques commerciales
Banques d'affaires
Institutions spécialisées
Banques sans intérêts & Guichets
Bureaux de credit privés
Société de Gestion des Actifs du Nigéria (AMCON)
Banques de service de paiement (PSBs)
Le Secrétariat du Comité des Banquiers
Elaboration des Normes pour l'examen et la Supervision consolidée.**

AUTRE DIRECTION EN CHARGE DE LA SUPERVISION DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

En charge du contrôle sur place et sur pièces de :

Microfinances (MFBs)

Bureau-de-Change (BDCs)

Institutions de Financement du Développement (DFIs)

Petits Etablissements de Crédit Hypothécaires (PMIs)

Sociétés financières (FCs)

DIRECTION DE LA GESTION DU SYSTÈME DE PAIEMENT

Cette Direction est chargée de créer les normes et d'assurer la gestion des structures de paiement nationales:

- Formuler et examiner les politiques.
- Elaborer les directives, les lois et les Circulaires.
- Fixer les normes pour les nouveaux concepts du système de paiement.
- Faire une étude d'évaluation des impacts sur les politiques/régulations.
- Examiner les tendances politiques mondiales et mettre à jour les normes locales.

- Opérateurs de tranfert d'argent
- Prestataires de Services de Solutions de Paiement.
- Prestataires des Services de Terminaux de Paiement.
- Commutateurs.
- Super Agents.

DIRECTION DE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS

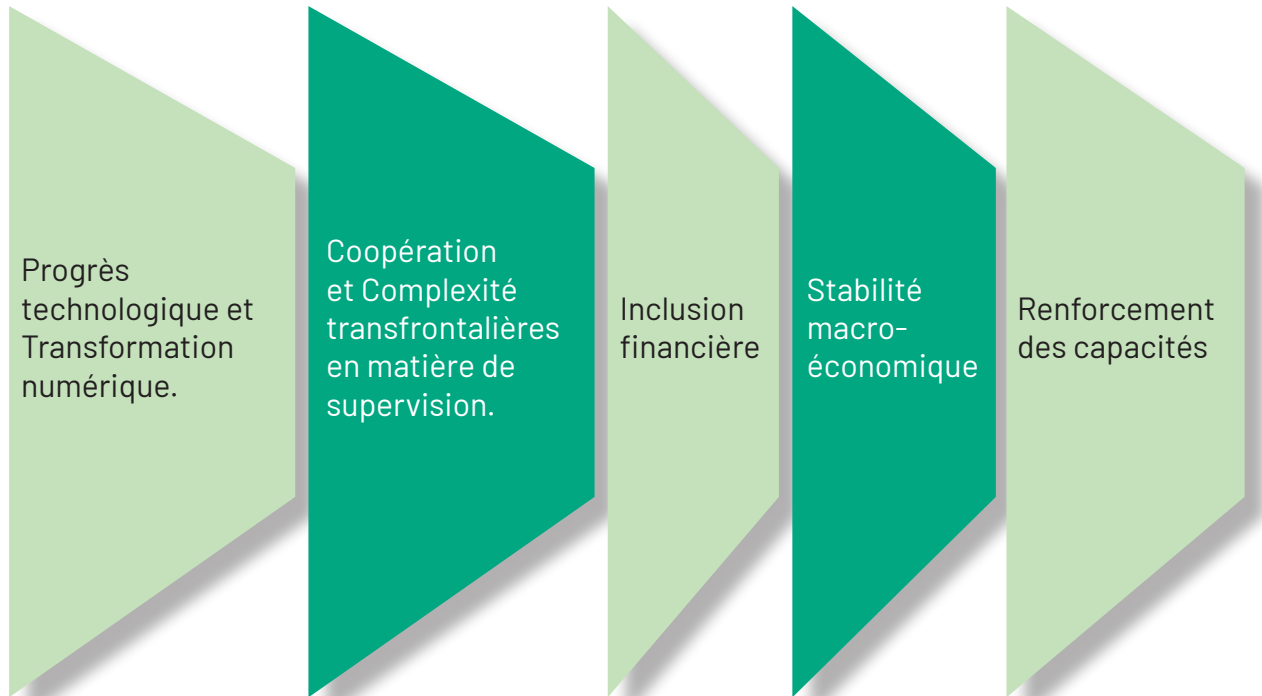
Elle est chargée d'élaborer et de mettre en oeuvre un cadre de protection des Consommateurs efficace afin de garantir la confiance des consommateurs au sein du système financier :

- Mettre en place un mécanisme efficace de traitement des plaintes dans le secteur bancaire.
- Elaborer les cadres et directives afin de promouvoir les bonnes pratiques en matière de protection des consommateurs dans le secteur bancaire.
- Collaborer avec les organismes connexes sur les bonnes pratiques en matière de protection des consommateurs.
- Réaliser des évaluations périodiques de conformité des consommateurs afin de vérifier si les banques et autres établissements financiers sont en conformité avec les politiques et réglementations en matière de protection des consommateurs.
- Application du Guide des frais bancaires.
- Promouvoir l'éducation des consommateurs et la culture financière dans le secteur.

COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ORGANISMES EN CHARGE DE LA SUPERVISION

Au regard de l'interconnexion du secteur financier, la BCN collabore avec plusieurs autres organismes de régulation tels la Société d'Assurance de Dépôts du **Nigeria, la Commission de la Bourse, la Commission des Pensions, la Commission des Affaires Corporatives, et la Commission Nationale des Assurances.**

Cette action est coordonnée par le Comité de Coordination de la Réglementation des Services Financiers créée en avril 1994, lequel examine et traite les questions d'intérêt commun.



QUE FAISONS NOUS ?

Poursuivre les évaluations et les actions.

Renforcer la coopération locale et internationale.

Renforcer la technologie dans le processus de supervision et de régulation, par exemple en matière d'analyse des données.


Promouvoir l'inclusion Financière.

CONCLUSION

L'organisation des fonctions de régulation et de supervision de la Banque Centrale du Nigéria est la pierre angulaire qui lui permet de remplir sa mission, à savoir garantir la stabilité financière.

La BCN a été créée pour réguler les institutions financières, superviser leurs activités, et sauvegarder l'intégrité du système financier du Nigéria.

La Banque reste déterminée à affiner son cadre réglementaire afin de garantir un environnement financier résilient et stable.



**PRESENTATION DU MECANISME
DE SUPERVISION BASÉE SUR
LES RISQUES DE LA BCN**

Par Nwabueze V. Orjiakor

- 1. Introduction**
- 2. Pourquoi le contrôle basé sur les risques (RBS)?**
- 3. Evaluation des risques**
- 4. Activité majeure et risques y relatifs**
- 5. Qualité de Gestion des Risques**
- 6. Risque net et Risque net global**
- 7. Capitaux, revenus et Liquidité**
- 8. Cote de risque composite**
- 9. Matrice des risques**
- 10. Rapport de gestion**
- 11. Conclusion**

- ▶ **LE CONTRÔLE:** conçu pour s'assurer que les institutions financières (IF) exercent leurs activités sereinement et efficacement et respectent les lois et réglementations en vigueur;
- ▶ **CONTRÔLE SUR PIÈCES:** évaluation des activités des IF contrôlées sur la base des déclarations faites régulièrement à la BCN;
Répondre aux exigences des IF;
- ▶ **ENGAGER LES IF** sur diverses questions relatives découlant du contrôle sur pièces;
- ▶ **CONTRÔLE SUR PLACE:** effectuer des visites aux IF pour s'assurer de l'exactitude des déclarations faites au contrôleur, évaluer les activités ainsi que la gestion des risques et les pratiques de gouvernance d'entreprise, entre autres.

NECESSITE D'EFFECTUER UN CONTRÔLE

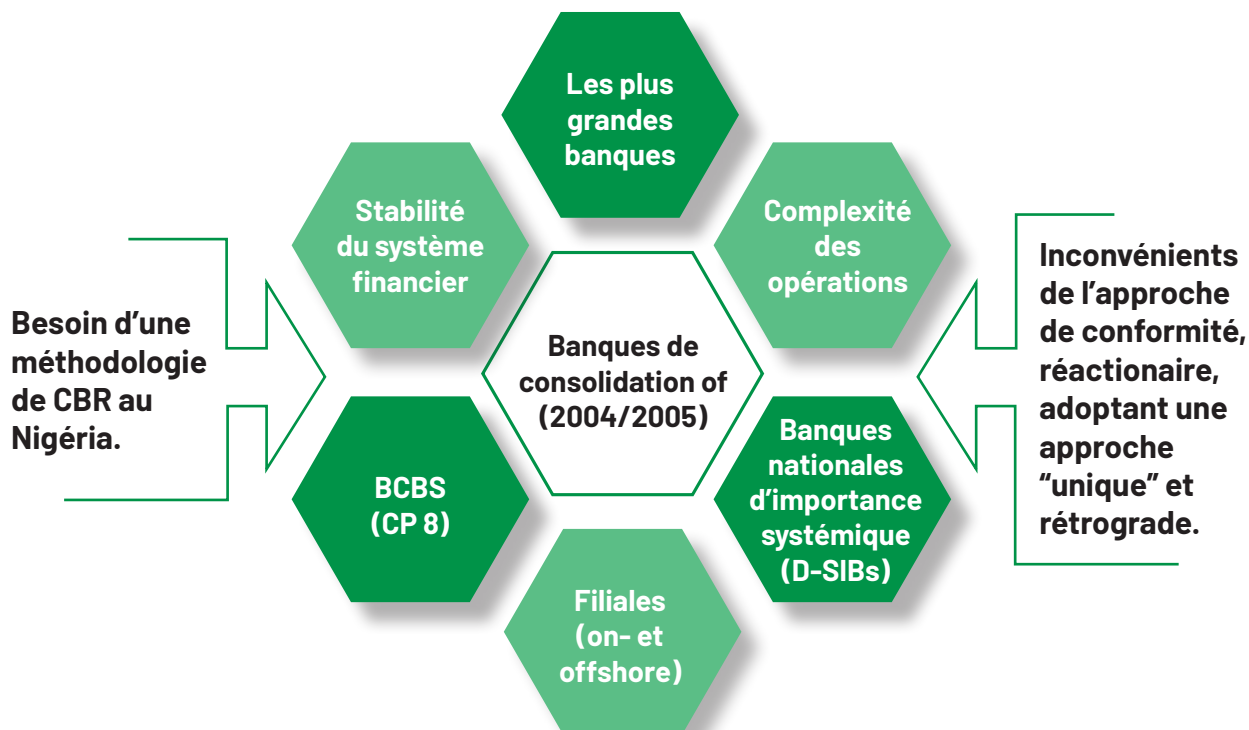
- ▶ **Les établissements contrôlés assument différents types de risques.**
- ▼ **Ces risques peuvent avoir une incidence sur les objectifs statutaires du superviseur**
 - **protection des déposants (banques centrales/régulateurs bancaires),**
 - **des assurés (autorités de contrôle des assurances),**
 - **des actifs des fonds de pension (autorités de supervision des fonds de pension)**
 - **des investisseurs (commission des valeurs mobilières et des changes).**
- ▶ **La BCN veut s'assurer que son (ses) objectif(s) de contrôle n'est (ne sont) pas affecté(s) négativement par les activités des opérateurs.**
- ▶ **Elle souhaite également minimiser les risques avec des ressources limitées, étant donné que tous les risques ne peuvent être éliminés.**
- ▶ **D'où la nécessité de trouver un moyen ou une méthodologie de contrôle optimal qui aiderait l'autorité de supervision à atteindre ses objectifs de manière efficace.**



PROCESSUS DE CONTRÔLE BASÉ SUR LES RISQUES AU NIGERIA

POURQUOI LE CONTRÔLE BASÉ SUR LES RISQUES ?

Nous avons deux principales approches pour un contrôle en solo: une approche de conformité et une approche basée sur les risques (CBR). Avant l'élaboration du Cadre de Contrôle en 2008, la BCN appliquait l'approche de Conformité.



- ▶ En 2009, la BCN a mis en oeuvre le modèle canadien de contrôle basé sur les risques avec une opération pilote sur deux banques ;
- ▼ La BCN applique sa méthodologie à travers six opérations de contrôle continues, non-linéaires, flexibles et dynamiques ;
 - **Analyse:** connaissance de l'activité.
 - **Stratégie et planification de la supervision:** plan de contrôle institutionnel.
 - **Surveillance et contrôle sur place:** notes de section.
 - **Évaluation des risques:** résumé de l'évaluation des risques et matrice des risques.
 - **Rapports et intervention:** lettre de gestion ou de contrôle/ rapport d'intervention.
 - Suivi - document de suivi.

CONTRÔLE BASÉ SUR LES RISQUES

- ▼ **L'objectif de la BCN dans son processus de contrôle basé sur les risques est de:**
 - **Mettre en place un processus efficace d'évaluation de la sécurité et de la solidité des établissements réglementés;**
 - **Se concentrer sur ce qui est important;**
 - **Encourager une gestion des risques et une gouvernance d'entreprise solide dans le secteur;**

- ▼ **Nous réalisons notre objectif en procédant à l'évaluation des éléments de la banque suivants:**
 - **Profile des risques**
 - **Condition financière**
 - **Processus de gestion des risques**
 - **Respect des lois et réglementations en vigueur**
 - **Le poste de Chargé de Relations Clientèle (Directeur adjoint) est ainsi attribué à chaque établissement**

CONTRÔLE BASÉ SUR LES RISQUES



CONTRÔLE BASÉ SUR LES RISQUES

Notre processus de contrôle est effectué en trois grandes étapes:

1

**Etape de pré
contrôle:**
analyse et
planification
initiales.

2

**Etape sur
place:** au
sein des
établissements
sous contrôle.

3

**Etape de post
contrôle:**
rédaction
du rapport,
assurance-
qualité,
rapports, suivi
(surveillance)



PLANIFICATION AVANT LE CONTRÔLE

- ▶ **L'évaluation des risques commence par l'identification des activités phares de l'établissement ;**
- ▶ **Il est nécessaire de comprendre les activités de l'établissement ;**
- ▼ **La connaissance des activités de l'établissement contrôlé :**
 - permet à l'autorité de contrôle d'identifier les activités clés de l'établissement ;
 - la contribution à la réalisation des objectifs de l'établissement ;
 - les risques inhérents aux activités et la manière dont leur cristallisation aura un impact sur l'établissement et l'objectif du contrôle.
- ▶ **Cette évaluation commence sur pièces avec la planification du pré-examen.**

OBJECTIF

- ▶ Identifier les informations importantes pour le processus de planification ;
- ▶ Base pour l'identification des activités phares ;
- ▶ Identifier et évaluer les facteurs externes et internes susceptibles d'influer sur la réalisation des objectifs commerciaux de l'IF contrôlée ;
- ▶ Élaborer une stratégie pluriannuelle fondée sur le risque et un plan de ressources ;
- ▶ Concentrer l'attention et les ressources de contrôle sur les activités qui présentent le plus grand risque pour l'établissement.

Pour élaborer le KOB, nous devons connaître l'environnement, le secteur, les activités et le profil de risque de notre établissement.

ENVIRONNEMENT & SECTEUR

- ▶ **Nécessité d'identifier les facteurs environnementaux et sectoriels susceptibles d'avoir une incidence sur les risques inhérents aux activités phares de l'établissement et sur l'étendue des travaux nécessaires pour évaluer le profil de risque.**
- ▶ **L'impact sur l'étendue des travaux peut se faire par le biais d'un suivi ou d'un travail sur place, ou les deux.**

LES ÉTAPES

- ▶ Définir le facteur ;
- ▶ Identifier les activités phares qui sont touchées ;
- ▶ Déterminer comment le(s) risque(s) inhérent(s) aux activités phares est/sont affecté(s) ;
- ▶ Déterminer comment l'étendue du travail pour ces activités importantes est affectée (lien avec la stratégie de contrôle).

Ces facteurs peuvent être économiques, sociaux, démographiques, réglementaires, provenir de la concurrence, de la clientèle, de la technologie, de la main-d'œuvre spécialisée, etc.

► Profile des activités de l'établissement

- objectifs/stratégies commerciaux et structure organisationnelle
- tolérance risque fixant les objectifs/les stratégies

Nous considérons

- la nature, le volume et la complexité des opérations
- condition financière
- appétence pour les risques/culture/profile
- expérience historique (sanctions?)
- tout changement majeur survenu récemment

Avec une bonne compréhension de l'IF et ses opérations, nous parvenons à identifier les activités phares

EVALUATION DES RISQUES

- ▶ On commence par identifier les activités phares – activités essentielles à la réalisation des objectifs commerciaux de la banque ;
- ▶ Le précepte fondamental est “connaître son institution” - L’environnement, le secteur, l’établissement ;
- ▶ Comme activités essentielles, on pourrait citer tout secteur d’activité, unité ou processus important ;
- ▶ Un JUGEMENT sain est appliqué pour déterminer l’importance ou la matérialité des activités.

QUELQUES CRITÈRES POUR IDENTIFIER LES ACTIVITÉS PHARES

A la BCN, toute activité qui contribue jusqu'à 5% du dénominateur de ces critères est considérée phare.

Importance stratégique.

Revenu issu de l'activité par apport au revenu total.

Recettes issues de l'activité par apport aux recettes totales.

Quelques critères pour identifier les activités essentielles.

Affectation interne du capital à l'activité par apport au capital total.

Résultat net avant impôt de l'activité par apport au résultat net total avant impôt.

Actifs pondérés issus de l'activité par rapport au total des actifs pondérés.

RISQUE INHÉRENT

- ▶ **Intrinsèque à l'activité commerciale – évalué par la probabilité & l'impact sur le capital/les revenus**
- ▶ **Considéré sur une base consolidée dans les catégories suivantes:**
 - crédit
 - marché
 - opérationnel
 - liquidité
 - juridique/règlementaire
 - stratégique
 - assurance
 - Risques de blanchiment de capitaux/du financement du terrorisme
- ▶ **Il est très important de bien comprendre l'environnement et l'activité commerciale.**

RISQUE INHÉRENT

- ▶ Évaluation effectuée sans tenir compte de l'existence/de l'impact de la réduction des risques
- ▶ Notation
 - faible
 - modéré
 - au dessus de la moyenne
 - high

**QUALITÉ DE GESTION DES RISQUES – FONCTIONS
DE GESTION DES OPÉRATIONS ET DU CONTRÔLE
DE GESTION DES RISQUES**

Gestion des opérations – formellement non classifiée

RMCF – formellement classifiée

**Conseil
d'Administration**

**Cadres
supérieurs**

Conformité

**Gestion
des
risques**

**Audit
interne**

**Analyse
financière**

QUALITÉ DE GESTION DES RISQUES

- ▶ La présence et la nature dépendent du volume, de la portée et de la complexité des opérations;
- ▶ Le Conseil d'administration est responsable en dernier ressort devant les actionnaires de la gestion et du contrôle d'un établissement;
- ▶ Normalement, les membres du Conseil délèguent la gestion et les missions à la hiérarchie;
- ▶ A son tour, la hiérarchie délègue quelques missions à d'autres RMCF, mais pas la responsabilité

QUALITÉ DE GESTION DES RISQUES

- ▶ La présence et la nature dépendent du volume, de la portée et de la complexité des opérations;
- ▶ Le Conseil d'administration est responsable en dernier ressort devant les actionnaires de la gestion et du contrôle d'un établissement;
- ▶ Normalement, les membres du Conseil délèguent la gestion et les missions à la hiérarchie;
- ▶ A son tour, la hiérarchie délègue quelques missions à d'autres RMCF, mais pas la responsabilité.

QUALITÉ DE GESTION DES RISQUES

- ▶ L'efficacité servira de base pour modérer le niveau de risque inhérent global associé à une activité phare bien précise
- ▶ Notation
 - Fort
 - acceptable
 - Doit être amélioré
 - Faible



CHARACTÉRISTIQUES **PLUS** PERFORMANCE
DONNE EFFICACITE


- ▶ L'évaluation de la performance prend en compte la structure, la mission, l'indépendance, les qualifications, les ressources, les politiques, et les procédures de la fonction ;
- ▶ Les caractéristiques désignent les aspects qui permettent à une fonction de jouer son rôle :
 - Exigences minimales ;
 - Efficacité imprévisible.
- ▶ Parmi les caractéristiques, il y a la composition, les rôles, les responsabilités, l'auto-évaluation et l'adéquation des pratiques.

- ▶ La performance est au dessus des caracteristiques et a été évaluée avec satisfaction dans le cadre de l'efficacité de la fonction
- ▶ Selon le Conseil, parmi les mesures de performance,
 - procède régulièrement à une évaluation aprofondie des objectifs et strategies opérationnels de l'établissement ;
 - participe activement à la sélection et à l'évaluation des performances du DG et d'autres cadres supérieurs, le cas échéant ;
 - evalue objectivement et régulièrement l'adequation de la tolerance globale au risque, des principaux acticités commerciales et des risques de l'établissement ;
 - définit et évalue périodiquement la pertinence du type, de l'exhaustivité et de la fréquence des informations et des rapports dont il a besoin pour contrôler et agir en temps utile, et veille à ce que les modifications nécessaires soient apportées, le cas échéant.


QUALITÉ DE GESTION DES RISQUES

Critères d'évaluation

Fort	Répond largement aux exigences Conforme aux bonnes pratiques du secteur Plusieurs exemples d'efficacité de haut niveau
Acceptable	Répond aux attentes en ce qui concerne la nature et la complexité de l'institution Conforme aux bonnes pratiques du secteur Généralement efficace Les déficiences identifiées ne sont pas critiques mais pourraient être corrigées
Doit être amélioré	Acceptable à de nombreux égards mais des domaines importants devraient être améliorés Les points faibles ne sont pas critiques mais devraient être traités Ne répond pas à tous les égards aux pratiques acceptées dans le secteur
Faible	Domaines de faiblesse généralisés/fondamentaux Plusieurs cas où les caractéristiques et/ou les performances doivent être améliorées Des lacunes pourraient s'avérer critiques si elles ne sont pas comblées



EQUATION DES RISQUES
RISQUE INHÉRENT
REDUIT PAR
LA QUALITÉ DE LA GESTION DES RISQUES
DONNENT
LE RISQUE NET



RISQUE NET ET RISQUE NET GLOBAL

Risque net

- ▶ La qualité/l'efficacité des fonctions du contrôle de gestion des risques va avoir une influence (offset) sur le niveau de risque inhérent dans chaque activité phare, avec pour conséquence, le risque net pour chaque activité phare ;
- ▶ Notation ;
 - faible ;
 - modéré ;
 - au dessus de la moyenne ;
 - élevé.
- ▶ Orientation ;
 - décroissant ;
 - stable ;
 - croissant.

Risque net global

- ▶ Une importance/matérialité relative de chaque activité est prise en compte afin de ne pas fausser le risque net global ;
- ▶ Notation ;
 - faible ;
 - modéré ;
 - au dessus de la moyenne ;
 - élevé.

Capitaux

Amortissement en cas de pertes inattendues ou de baisse de la valeur des actifs.

Les banques doivent maintenir les niveaux de capitaux au dessus du minimum réglementaire si nécessaire comme une fonction de leur profile de risque.

Facteurs d'évaluation

adéquation qualité
génération interne,
rétention & perspective
Comparaison par les
pairs politique/pratiques
de gestion des capitaux.

Notations
fort
acceptable
doit être amélioré
faible

Récettes

- ▶ Absorber les pertes normales/ attendues ;
- ▶ Facteurs d'évaluation
 - rétention ;
 - tendance historique/ stabilité ;
 - sources (principales/non principales) ;
 - contribution des activités volatiles ;
 - durabilité (viabilité à long terme) ;
 - tarification des produits ;
 - adéquation des provisions ;
 - impact des revenus/charges non récurrents ;
 - politiques de dividendes ;
 - comparaison avec un groupe de pairs.

Notation

- ▶ Notation ;
 - fort
 - acceptable
 - doit être amélioré
 - faible

Liquidité

- ▶ Un niveau adéquat de liquidité est essentiel pour la sécurité et la solidité globales.
- ▶ Prise en compte du niveau actuel et des sources potentielles de liquidité par rapport aux besoins de financement
- ▶ l'adéquation des pratiques de gestion des liquidités dans le contexte de la taille, de la complexité et du profil de risque de l'établissement.
- ▶ L'évaluation prend en compte
 - La disponibilité d'actifs facilement convertibles en liquidités sans perte excessive ;
 - l'accès à diverses sources de financement ;
 - le niveau de diversification des sources de financement ;
 - rétention.

Notation

- ▶ Notation ;
 - fort
 - acceptable
 - doit être amélioré
 - faible

Liquidité

- ▶ L'évaluation prend en compte
 - le degré de dépendance à l'égard de sources de financement à court terme et volatiles ;
 - l'évolution et la stabilité des dépôts ;
 - les capacités de la direction à
 - identifier,
 - mesurer,
 - Surveiller et
 - contrôler la position de liquidité de l'établissement,
 - y compris l'efficacité des
 - des stratégies de gestion des fonds,
 - les politiques de liquidité,
 - les systèmes d'information de gestion et
 - les plans de financement d'urgence.

Notation

- ▶ Notation ;
 - fort
 - acceptable
 - doit être amélioré
 - faible

NRC

- ▶ Notation finale - reflète l'évaluation de la sécurité et de la solidité de la banque ;
- ▶ Résultat du risque net global modéré par les fonds propres et les bénéfices ;
- ▶ Les fonds propres et les bénéfices ne sont **PAS** considérés comme un substitut à une bonne gestion des risques.

NRC

- ▶ Notations
 - Fort
 - Acceptable
 - Doit être amélioré
 - Faible



Facteur important dans la détermination de la réaction/du plan de contrôle de la banque.

Le degré d'intervention des autorités de contrôle sera proportionnel au profil de risque, déterminé en grande partie par la note de risque composite.

Le Cadre d'intervention de la BCN:

Les banques dont la NRC est élevée ou supérieure à la moyenne peuvent faire l'objet d'une action corrective rapide (ACR) sur la base de 7 critères identifiés - adéquation des fonds propres, liquidité, qualité des actifs, bénéfiques, contrôles internes, gestion des risques et défaillances persistantes du système.

MATRICE DES RISQUES DE L'INSTITUTION FINANCIERE AU NIVEAU DE

Activités phares	Materialité	Risques inhérents	Qualité de Gestion des Risques	Risque net	Sens du risque
<ul style="list-style-type: none"> Activité 1 Activité 2 Activité 3 Etc... 		<ul style="list-style-type: none"> Crédit Marchet Liquidité Assurance Opérationnel Juridique & Réglementaire Stratégique Blanchissement de capitaux/ financement du terrorisme 	Gestion opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> Supervision du Conseil Cadres supérieurs Gestion des risques Audit interne Conformité Analyse financière 	
Note globale					

Capitaux	Bénéfices	Liquidité
Notations composites	Sens du risque	Période

DOCUMENTATION ET RÉDACTION DE RAPPORTS

Le RBS exige une documentation appropriée des mesures prises pour parvenir aux décisions.

Des modèles normalisés de notes de section ont été élaborés pour consigner le résultat de notre travail.

L'activité phare, la fonction de contrôle de la gestion des risques, le capital et les bénéfices font l'objet de notes de section.

La connaissance de l'entreprise (KOB) est utilisée pour une bonne compréhension de l'établissement.

Le contrôleur prépare deux rapports principaux: le résumé de l'évaluation des risques pour la direction de la BCN et la lettre de supervision/le rapport de gestion pour l'établissement contrôlé.

Plusieurs critères d'évaluation ont été élaborés pour aider les contrôleurs à prendre des décisions éclairées et à être moins subjectifs.



ETAPE CONCERNANT LE CONTRÔLE SUR PIÈCES

ETAPE CONCERNANT LE CONTRÔLE SUR PLACE



- ▶ **Les contrôleurs se rendent à l'IF pour valider l'analyse effectuée sur pièces ;**
- ▶ **Possibilité d'examiner tous les documents et politiques qui ne sont pas disponibles sur pièces ;**
- ▶ **Des entretiens sont menés avec les responsables de processus clés, responsables d'unités d'affaires stratégiques, directeurs généraux, directeurs exécutifs, membres du conseil d'administration...**



PHASE DE POST-EXAMEN

► Les contrôleurs finalisent

- la documentation – les notes de section (activités phares, fonctions de contrôle de la gestion des risques, capital, bénéfices, liquidités, etc.)
- rapports – résumé de l'évaluation des risques, lettre de contrôle, lettre d'intervention...

► Les chargés de Relations clientèle procèdent à l'assurance qualité de premier niveau

► Groupe de Méthodologie de Contrôle (GMC)

- assure l'assurance qualité
- envoi des rapports aux chefs d'équipe pour amélioration
- le GMC demande à la direction d'approuver le rapport final (lettre de contrôle et le RAS).
- les lettres de contrôle sont envoyées aux établissements contrôlés.

► Autres tâches du GMC

- examine les documents RBS
- forme les contrôleurs
- met à jour les modèles de rapport, etc.

► Groupe de Suivi et d'Application (GSA)

- reçoit les rapports émis et prépare le plan de contrôle
- envoie aux établissements contrôlés des lettres imposant des sanctions à la suite des examens
- contrôle le respect par les IF des recommandations formulées à l'issue de l'examen
- perçoit les pénalités financières
- demande à la direction d'approuver le prélèvement automatique si les pénalités ne sont pas payées à temps

► Délivrée pour communiquer les résultats de notre travail de contrôle à l'établissement contrôlé (lettre de contrôle).

- suivre un format relativement standard ;
- ne communiquer que ce qui est pertinent et important ;
- communiquer les résultats du contrôle dans le contexte de l'impact sur le profil de risque de l'établissement ;
- responsabilité du Chargé des Relations Clientèles ;
- rapports fondés sur le risque ;
- rapidité de la communication ;
- retour d'information équilibré ;
- cohérence ;
- confidentialité.

INTÉGRATION AVEC D'AUTRES OUTILS DE CONTRÔLE

- ▶ Le RBS ne peut à lui seul garantir la sécurité et la solidité de l'institution financière. La BCN dispose d'un certain nombre d'outils et de processus complémentaires pour l'aider à remplir sa mission.
- ▶ La non-intégration de ces outils et processus robustes pourrait conduire à
 - une réduction de l'efficacité des outils/processus dans la réalisation des objectifs souhaités
 - une mauvaise évaluation du profil de risque de l'IF.
- ▶ Bâle II et III
- ▶ Normes internationales d'Information Financière (IFRS)
- ▶ Plan de Redressement et de Résolution (PRR) pour les D-SIBS
- ▶ Contrôle consolidé
- ▶ Système d'Alerte Précoce (SAP)
- ▶ ICAAP et ILAAP
- ▶ Principes bancaires durables, entre autres

PROFITS ET DÉFIS

Profits

- ▶ Affectation des ressources efficace ;
- ▶ Perspectives et identification précoce des risques ;
- ▶ Aide à l'évaluation des risques spécifiques à la banque ;
- ▶ Robuste et flexible ;
- ▶ Encourage les pratiques de gestion des risques efficaces ;
- ▶ Retour d'information.

Défis

- ▶ Résistant à la culture ;
- ▶ Manque de données de bonne qualité ;
- ▶ Manque de personnel qualifié ;
- ▶ Inadéquation formation-développement ;
- ▶ L'évolution de la nature du secteur bancaire et de son environnement ;
- ▶ Très technique et très critique.

- ▶ **Bien que le modèle de contrôle basé sur le risque de la BCN soit solide, nous devons nous concentrer sur la mise en œuvre en :**
 - **ajustant le processus en fonction des besoins**
 - **intégrant d'autres outils de contrôle dans l'évaluation des risques et des fonctions de contrôle de la gestion des risques**

Pour remplir notre mission, qui est d'assurer la sécurité et la solidité de notre système financier.

**CONTRÔLE CONSOLIDÉ
APPROCHE DE SUPERVISION
SUR BASE CONSOLIDÉE DES GROUPES
BANCAIRES À LA CBN**

DOCUMENT PRÉSENTÉ AU COMITÉ DES SUPERVISEURS
BANCAIRES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE
(CBSWCA) LORS DU SÉMINAIRE SUR LA SUPERVISION
CONSOLIDÉE/TRANSFRONTALIÈRE

1. **Qu'est-ce que le contrôle consolidé (CC) ?**
2. **Pourquoi le contrôle consolidé ?**
3. **Types de groupes d'entreprises**
4. **Conditions préalables au contrôle consolidé**
5. **Le cadre du contrôle consolidé**
6. **Principales préoccupations**
7. **Dispositions institutionnelles**
8. **Evolution récente - Défis**
9. **Perspectives**
10. **Conclusion de l'étude**

Principe fondamental de Bâle n° 12 sur le Contrôle consolidé

Un élément essentiel du contrôle bancaire est que le contrôleur supervise le groupe bancaire sur une base consolidée, en surveillant étroitement et, le cas échéant, en appliquant les normes prudentielles à tous les aspects de l'activité exercée par le groupe bancaire dans le monde entier.

Qu'est-ce qu'un contrôle consolidé ?

Évaluation quantitative et qualitative de la solidité d'un groupe d'entreprises comprenant une ou plusieurs banques (et d'autres institutions financières agréées) afin d'identifier et d'évaluer tous les risques auxquels ces banques sont exposées :

- De nombreuses banques sont elles-mêmes des filiales et sont exposées aux risques découlant de l'influence exercée sur elles par leurs sociétés mères ;
- Un élément essentiel de contrôle fondé sur le risque.

Le contrôle consolidé des banques agréées fait référence à une approche du contrôle pour le groupe, où tous les risques d'un groupe bancaire/financier sont pris en compte.

Il s'agit d'un processus par lequel un contrôleur évalue les activités d'une banque ou d'un groupe financier non bancaire, y compris les filiales, les associés et les affiliés d'entreprises financières et non financières.

Le contrôle consolidé est donc défini comme une évaluation qualitative et quantitative de la solidité globale d'un groupe auquel appartient un

établissement agréé et implique l'évaluation de l'impact potentiel des autres sociétés du groupe sur le titulaire de l'agrément.

Pourquoi le contrôle consolidé est-il nécessaire

L'objectif fondamental du contrôle consolidé est d'évaluer la solidité de l'ensemble d'un groupe en tenant compte de tous les risques susceptibles d'affecter l'entité contrôlée au sein du groupe, que ces risques soient portés dans les livres de l'entité contrôlée ou de ses entités partenaires.

Les objectifs du contrôle consolidé sont essentiellement les suivants:

Essentially, the purposes of consolidated supervision are to:

Garantir qu'aucune activité bancaire n'échappe au contrôle, quel que soit le lieu où il est exercé, et éliminer ainsi l'arbitrage réglementaire ;
Éliminer le double effet de levier dans le calcul de l'adéquation des fonds propres d'un conglomérat.

Pourquoi le contrôle est-il nécessaire?

Veiller à ce que tous les risques d'un groupe bancaire, où qu'ils soient comptabilisés, soient évalués et contrôlés sur une base globale.

Assurer la co-intégration juridique internationale, notamment en ce qui concerne les délits financiers transfrontaliers et les activités de blanchiment de capitaux.

Fournir l'image la plus complète de la situation financière d'un groupe bancaire.

CONTRÔLE CONSOLIDÉ

Permettre au régulateur faïtier d'identifier plus rapidement les problèmes émergents et de travailler avec les organisations bancaires et les autres contrôleurs, le cas échéant, pour prendre rapidement des mesures correctives sur ces questions.

Le contrôle consolidé n'est Pas une alternative au contrôle normal des banques agréées individuelles; il complète plutôt le contrôle « solo ».

TYPES DE GROUPES D'ENTREPRISES AYANT DES BANQUES

Banques, groupes mixtes, conglomérats financiers, sociétés de portefeuille financier

Groupe bancaire - lorsqu'une banque agréée crée ou acquiert des filiales (ou prend des participations) afin d'exercer des activités précises - bancaires, de garde ou autorisées, La plupart des entités du groupe sont susceptibles d'être des banques ou des sociétés exerçant des activités bancaires ou financières spécialisées, telles que la banque commerciale ou la banque d'affaires.

Groupe d'activités mixtes

un groupe d'entreprises (une entreprise mère et ses filiales) menant à la fois des activités financières et non financières.

Risques liés aux groupes combinant différentes activités - BigTech.

Conglomérat financier—défini par le Comité de Bâle comme « **tout groupe de sociétés sous contrôle commun dont les activités principales consistent à fournir des services dans au moins deux secteurs financiers différents: la banque, les valeurs mobilières ou l'assurance** ».

Au Nigeria, avant l'entrée en vigueur du règlement n° 3, certaines banques étaient des conglomérats financiers tels UBA, First Bank, GTBank, etc. Aujourd'hui, seules les établissements titulaires d'une licence de société de portefeuille financier opèrent en tant que conglomérats financiers au Nigeria.

Sociétés de participation financière

Le règlement n° 3 a introduit les sociétés de participation financière au Nigeria.

“Une société qui opère principalement sur les activités d'une société holding créée dans le but d'effectuer et de gérer (pour son propre compte) des prises de participation dans deux ou plusieurs sociétés, ses filiales, engagées dans la fourniture de services financiers, l'une d'entre elles devant être une banque”

- Contrôle 2 filiales, non opérationnelles, source de solidité
- financière pour la filiale, exigences en matière d'agrément, etc.
- Deux hiérarchies au maximum.
- Exclut les groupes d'activités mixtes.

CONDITIONS PRÉALABLES À UNE SUPERVISION CONSOLIDÉE EFFICACE



- Contrôle efficace de l'autorisation: étape d'entrée et/ou changements de propriété, c'est-à-dire procédures d'autorisation et d'actionnariat.
- Normes prudentielles adéquates pour le capital, la concentration du crédit, la qualité des actifs, la liquidité, le risque de marché, le contrôle de gestion, etc.
- Capacité de contrôle sur pièces, c'est-à-dire systèmes de déclaration statistique des risques sur une base consolidée et capacité de vérifier ou de faire vérifier les rapports.
- Capacité d'inspecter ou d'examiner des établissements à l'extérieur.
- Dispositions pour un dialogue fréquent avec la direction de l'établissement contrôlé.
- Des antécédents de mesures correctives efficaces en cas de problèmes.

LE CADRE DE CONTRÔLE CONSOLIDÉ AU NIGERIA

L'approche adoptée au Nigeria est le « solo-plus ». Il s'agit du contrôle des institutions financières en solo par les régulateurs compétents, en plus d'une évaluation quantitative et qualitative des sociétés de portefeuille financier par le régulateur principal (à l'aide d'extraits des rapports solo pertinents et d'autres informations supplémentaires).

LE CADRE DE CONTRÔLE CONSOLIDÉ

Le contrôle solo-plus se déroule généralement en deux étapes:

1. Contrôle solo d'une institution financière et de ses filiales.
2. Évaluations quantitatives et qualitatives du conglomérat financier par les régulateurs afin d'évaluer l'impact potentiel des autres membres du groupe, y compris les filiales offshore ou les sociétés affiliées, sur les opérations de l'établissement contrôlé.

LE CHAMP D'APPLICATION DU CONTRÔLE CONSOLIDÉ

Le contrôle consolidé du groupe couvre à la fois les évaluations quantitatives et qualitatives.

Le périmètre de consolidation quantitative couvre la consolidation des informations financières, notamment pour les établissements partenaires qui exercent des activités bancaires ou financières.

Les risques inhérents aux sociétés du groupe sont évalués qualitativement.

Le contrôle consolidé concerne les succursales étrangères du groupe et les sociétés affiliées.

Les opérations et autres activités du groupe bancaire doivent également faire l'objet de réglementations de la part des autorités de contrôle respectives.

Evaluation quantitative

Les rapports d'évaluation quantitative reflètent la consolidation comptable du groupe et comprennent l'évaluation des éléments suivants:

- Analyse du rapport financier consolidé
- Évaluation de l'adéquation des fonds propres
- Examen des transactions financières intragroupe

LE CHAMP D'APPLICATION DU CONTRÔLE CONSOLIDÉ

- Examen des grands risques et des prêts liés
- Examen de la Gestion des Actifs et des Passifs (GAP)

Evaluation qualitative

Les principaux éléments de l'évaluation qualitative consolidée sont:
Structure of the group and inherent risks la structure du groupe et les risques inhérents à celui-ci

Gouvernance du groupe

- Risk Fonctions de contrôle de la gestion des risques
- Accès aux informations prudentielles et
- Risque moral
- Fonds propres consistants
- Contagion
- Arbitrage réglementaire
- Autonomie
- Expositions collectives
- Transparence
- Qualité de la gestion
- Accès aux informations prudentielles
- Risque moral

Fonds propres suffisants

Évaluer les fonds propres du groupe et identifier les situations de surévaluation des fonds propres.

Roulement double/multiple

les évaluations des fonds propres du groupe fondées sur des mesures du capital individuel sont susceptibles de surestimer le capital externe du groupe ;

les évaluations des fonds propres du groupe devraient exclure les détentions de capital réglementaire au sein du groupe.

Effet de levier excessif

l'effet de levier effectif de la société dépendante peut être supérieur à l'effet de levier calculé sur une base individuelle ;

le risque pour l'établissement agréé si la société mère éprouve des difficultés à assurer le service de la dette: risque de flux ascendant.

Contagion

Lorsqu'une banque est affectée par des problèmes financiers, tels que l'insolvabilité ou l'illiquidité, survenant dans un autre membre agréé ou non agréé du groupe bancaire.

Transactions/risques au sein du groupe ;

Des événements négatifs impliquant un membre du groupe peuvent entraîner une perte de confiance dans la banque ;

PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS: CONTRÔLE CONSOLIDÉ

Transfert de capitaux de la banque pour sauver un autre membre en difficulté financière ;
Exposition de la banque au crédit d'un membre du groupe dont la capacité de remboursement est douteuse.

Arbitrage réglementaire

Déplacement d'activités au sein du groupe afin d'éviter le contrôle prudentiel d'une autorité de contrôle par rapport à une autre
Déplacement d'activités des établissements agréés vers des établissements non agréés ou une réglementation plus faible

Autonomie – conflit d'intérêt

Accentué lorsque des propriétaires détenant des participations importantes dans le groupe ont des relations d'affaires au sein ou à l'extérieur du groupe.

Les régulateurs doivent avoir l'assurance que les administrateurs/directeurs peuvent être tenus pour responsables:

- du bon fonctionnement de la banque
- de l'exécution des missions de contrôle
- du respect des exigences légales/réglementaires

Transactions intergroupes

Risque que la transaction ne soit pas effectuée dans des conditions de pleine concurrence et qu'elle soit réalisée en dehors du processus normal d'approbation.

Risques encourus par le Groupe

Concentration de l'exposition au risque de crédit d'un groupe bancaire à un groupe de personnes associées. Si ces prêts ne peuvent être recouverts, la situation financière du(des) prêteur(s) pourrait être sérieusement affectée.

Connexion: lorsque deux ou plusieurs entités/contreparties constituent un risque commun. Les expositions au risque doivent être agrégées aux fins de l'application des limites de grands risques.

Les grands risques doivent être soumis à des limites, quelle que soit la qualité de sûreté sous-jacente aux transactions individuelles.

Transparence

L'organisation des groupes est souvent la conséquence de dispositions légales, d'exigences en matière d'adéquation des fonds propres, de lois fiscales et de décisions commerciales.

La complexité des structures rend plus difficile un contrôle efficace.

PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS: CONTRÔLE CONSOLIDÉ

Les structures juridiques et managériales d'un groupe peuvent différer - gestion matricielle où les lignes hiérarchiques sont dirigées vers une série de cadres supérieurs, dans d'autres sociétés du groupe ou du pays.

Les régulateurs devraient interdire/décourager :

- les structures dans lesquelles le contrôle des actionnaires et de la direction ainsi que la responsabilité financière ne sont pas clairs ;
- Les structures complexes choisies pour obscurcir les opérations ou la propriété afin d'éviter une supervision efficace.

Gestion de la qualité

La gestion des risques et des défis inhérents à la création et à la gestion d'un groupe bancaire requiert une grande expertise.

Les administrateurs et les directeurs sont censés jouer leur rôle de efficacement afin d'éviter les échecs commerciaux.

Les administrateurs et les directeurs doivent avoir l'expérience requise pour pouvoir remplir leur rôle efficacement.

La BCN a mis au point et imposé des tests rigoureux d'aptitude et de compétence pour les conseils d'administration et les cadres supérieurs, afin de s'assurer que seuls des candidats qualifiés supervisent les institutions contrôlées.

Accès aux informations prudentielles

Une surveillance efficace des groupes bancaires ou financiers repose sur la capacité des régulateurs à obtenir des informations nécessaires non seulement auprès de la ou des banques, mais aussi auprès des partenaires du groupe.

Le contrôleur bancaire doit avoir une vue d'ensemble.

Les membres du groupe bancaire peuvent ne pas vouloir ou ne pas pouvoir fournir les informations demandées.

Le cadre du FSRCC et l'article 64 de la BOFIA 2020 abordent cette question.

Risque moral

- ▶ L'une des préoccupations du contrôle consolidé est de donner l'impression que les activités d'un groupe entier sont contrôlées, même si ce n'est que de manière informelle.
- ▶ Lorsque la direction des membres d'un groupe non bancaire pense que le gouvernement lui apportera son soutien en cas de difficultés financières afin d'éviter que ces difficultés n'affaiblissent la confiance des déposants dans une banque partenaire.
- ▶ L'affaiblissement de la discipline de marché lorsque les contreparties

PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS: CONTRÔLE CONSOLIDÉ

commerciales des membres d'un groupe non bancaire peuvent prendre plus de risques dans leurs transactions avec ces sociétés si elles perçoivent la probabilité d'un soutien officiel à tout le groupe bancaire.

DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES POUR UN CONTRÔLE CONSOLIDÉ

- ▶ Le cadre du FSRCC pour le contrôle consolidé ;
- ▶ **Le sous-comité du FSRCC sur le contrôle consolidé :**
 - Collaboration ;
 - Coordination ;
 - Coopération.
- ▶ Approbation d'un calendrier commun d'événements pour les membres ;
- ▶ L'élaboration des cadres RBS par les régulateurs sectoriels concernés ;
- ▶ L'examen solo simultané des filiales et du groupe par les régulateurs concernés ;
- ▶ Connaissance de l'activité et (KOB) et résumé de l'Évaluation Initiale des Risques (EIR) ;
- ▶ Mécanismes d'examen par les pairs au cours de la rédaction du rapport consolidé ;
- ▶ Exercices de formation conjoints.

► **Le cadre met l'accent sur les points suivants:**

- Le CC basé sur le risque commence par un examen sur pièces.
 - Examen et analyse sur pièces de toutes les informations reçues du groupe avant l'examen.

► **Principaux domaines à prendre en compte:**

- Capital Adequacy ;
- Adéquation des fonds propres ;
- Transactions au sein du groupe ;
- Grandes risques et prêts y relatifs ;
- Examen de la gestion de l'actif et du passif ;
- Contrôle transfrontalier.

► **Les autres domaines sont les suivants:**

- Structure du groupe et risques inhérents ;
- Gouvernance d'entreprise du groupe ;
- Gestion des risques et accès aux informations prudentielles.

► **En ce qui concerne la rédaction du rapport, les examinateurs principaux incluent les éléments majeurs suivants dans le rapport à soumettre à l'examineur principal de tutelle :**

- Analyse des états financiers ;
- Évaluation de l'adéquation des fonds propres ;
- Examen des transactions financières au sein du groupe ;

- Examen des grands risques et des prêts y relatifs ;
- Gestion des risques ;
- Gouvernance d'entreprise ;
- Examen de la gestion des actifs et des passifs (GAP) ;
- Matrice des risques.

EVOLUTION RÉCENTE - DÉFIS

- ▶ **Augmentation des demandes de licences Holdco ;**
- ▶ **Manque de ressources pour examiner toutes les entités consolidées en même temps ;**
- ▶ **L'émergence d'importants groupes d'activités mixtes ;**
- ▶ **Agréments Holdco délivrés par d'autres régulateurs.**

PERSPECTIVES

- ▶ **L'élaboration d'un modèle de déclaration consolidée pour permettre un examen sur pièces.**
- ▶ **Rationaliser les conditions plus strictes pour la transformation en une structure Holdco.**
- ▶ **Réexaminer les exigences en matière de capital pour les holdings et les filiales.**
- ▶ **Réviser les lignes directrices relatives aux holdings afin de désigner un coordonnateur pour le contrôle des groupes d'activités mixtes.**

- ▶ Accroître les initiatives de renforcement des capacités pour les contrôleurs.
- ▶ Collaboration accrue avec d'autres régulateurs sur les procédures d'octroi de licences.

CONCLUSION



Le contrôle consolidé est une question complexe mais essentielle pour garantir la sécurité et la solidité du système financier.

REFERENCES



Framework for the Consolidated Supervision of Financial Holding Companies in Nigeria, November 2013

Basel Committee Core Principles for Effective Banking Supervision, December 2011.

Banks and Other Financial Institutions Act, (BOFIA), 2020.

Guidelines for Licencing and Regulation of Financial Holding Companies in Nigeria, August 2014.

Guidelines for Shared Services Arrangements for Banks and Other Financial Institutions May 2021

Regulation No. 3, on the Scope of Banking Activities and Ancillary Matters, October 2010.

Framework for Cross Border Supervision in Nigerian Banks, 2010



**SUPERVISION DES CONGLOMÉRATS,
DES COOPÉRATIONS TRANSFRONTALIÈRES
& DES MMoU**

Programme

Lundi en après midi, Session 4:

Supervision des groupes bancaires transfrontaliers : Notre intérêt pour la supervision des groupes.

- Les risques liés aux groupes

Mardi en après midi, Session 7: Coordination de la supervision de groupe - Méthode

- Coopération en matière de supervision: consolidée ou coordonnée
- Protocole d'entente

Mardi en après midi, Session 8: Supervision des risques de groupe et anticipation des crises - Contenu

- La matrice des risques
- Plans de supervision

COOPERATION EN MATIERE DE SUPERVISION

4ÉCHANGE D'INFORMATIONS ET CONFIANCE ENTRE LES SUPERVISEURS - LE JEU DU DILEMME DU PRISONNIER

Conflits en matière de supervision

Qu'est-ce qui vous met en conflit ?

Qu'est-ce qui entrave votre coopération ?



Le dilemme des prisonniers : privilégier ses propres intérêts sans faire confiance à l'autre

	A garde le silence	A avoue = A ne fait pas confiance au silence de B
B garde le silence	Les deux se font totalement confiance => Les deux n'obtiennent qu'une amende	A est libre ; B écope de 10 ans de prison
B avoue = B ne fait pas confiance au silence de A	B est libre ; A écope de 10 ans de prison	Les deux avouent = les deux ne se font pas confiance => les deux écopent d'une peine de 5 ans de prison

Application: avantages et inconvénients des différents modèles coopératifs et non coopératifs lors de la supervision d'un groupe

	A (superviseur centralisateur) est prêt à coopérer avec B (hôte)	A (superviseur centralisateur) ne coopère pas
B (hôte) est prêt à coopérer avec A (superviseur centralisateur)	Pour (+): ex Gestion de crise Contre (-):	Pour: Contre:
B (hôte) ne coopère pas	Pour: Contre:	Pour: Contre: ex double tâche

Application: avantages et inconvénients des différents modèles coopératifs et non coopératifs lors de la supervision d'un groupe transfrontalier

Consignes:

- Organisez-vous en groupes de cinq
- Par groupe, examinez un conglomérat transfrontalier que vous supervisez
- Désignez un membre du groupe pour la prise de notes
- Examinez les avantages et les inconvénients des quatre choix de modèles coopératifs et non coopératifs entre le superviseur centralisateur et les autres membres ou observateurs du collège des superviseurs
- Discutez de ces choix avec vos collègues
- Notez les plus importants sur papier
- Reprenez 10 mn plus tard

Application: avantages et inconvénients des différents modèles coopératifs et non coopératifs lors de la supervision d'un groupe

	A (superviseur centralisateur) est prêt à coopérer avec B (hôte)	A (superviseur centralisateur) ne coopère pas
B (hôte) est prêt à coopérer avec A (superviseur centralisateur)	Coopération totale => Les deux échangent d'une charge réduite et d'une récompense élevée	Le coopérant B se voit imposer la charge Le non-coopérant A obtient la récompense
B (hôte) ne coopère pas	Le coopérant A échappe de la charge Le non-coopérant A obtient la récompense	Absence de coopération mutuelle Les deux se voient imposer la charge

Confiance

Vous n'agissez que dans l'intérêt de la collectivité

Si vous croyez

que l'autre agisse également dans l'intérêt de la collectivité

Cadre Fico - plan de spervision détaillé pour des examens efficaces

I. Mandats de supervision juridique et MMoU appropriés

II. Profil de risque fico :

- Structure organisationnelle
- Propriété et solidité du capital (tableau de bord fourni)
- Transactions entre parties liées (matériel et politique de groupe)
- Concentration de risques
- etc

III. Calendrier des examens et coordination des examens dans l'ensemble du secteur

IV. Communication et interlocuteurs du fico et des agences

I. Mandat de supervision juridique

- Connaître ses pouvoirs et ses obligations - dans tous les secteurs et toutes les juridictions
- Faites correspondre vos pouvoirs aux principes de Fico et trouvez des lacunes.

Cartographie de vos mandats légaux appliqués aux principes BCBS pour la supervision Fico

Principe	Insurance Commission	SEC	BSP
Principe 21 Supervisors should require that an independent, comprehensive and effective risk management framework, accompanied by a robust system of internal controls, effective internal audit and compliance functions, is in place for the financial conglomerate.	a) Risk Management Framework - Responsibilities of the Board b) Risk Management Function - (Item 3, Responsibilities of the Board, CL2005-31) h) Internal control: Item 7, Responsibilities of the Board, CL2005-31	Risk Management Framework Recommendation 2.11 of the CG Code Recommendation 12.1 of the CG Code Effective Internal Audit Recommendation 12.1 of the CG Code	a) Sections 132, 141 and 142 of the MORB; and b) Circular 969
Principe 22 Supervisors should require that the financial conglomerate have in place processes and procedures to engender an appropriate group-wide risk management culture.	a) Item 3, Responsibilities of the Board, CL2005-31 d) Whistleblowing: IC CL 2017-29	Group-Wide Risk Management Culture Recommendations 2.5, 5.4, 7.1, 12.1	Group-Wide Risk Management Culture a) Section 133 and 141 of the MORB; and b) Circular 969/ Section 132 of the MORB
Principe 23 Supervisors should require that the financial conglomerate establishes appropriate board approved, group-wide risk tolerance levels and a risk appetite policy.		Board Approval Recommendations 2.11, 3.4, Explanation D and E Group-Wide Risk Tolerance Levels Recommendations 2.11, 3.4, Explanation D and E Group-Wide Risk Appetite Policy Recommendations 2.11, 3.4, Explanation D and E	Group-Wide Risk Appetite Policy Section 132 and 142 (a) of the MORB
Principe 24 & 25 Supervisors should require that the financial conglomerate carries out a robust risk assessment when entering into new business areas, or when out-sourcing		Robust Risk Management: a. New Business Areas None b. When Out-Sourcing Recommendations 3.2, 12.3 (limited only to internal Audit)	Robust Risk Management Section 142 (c) of the MORB Management Contracts and Outsourcing Section 112 of the MORB
Principe 26 Supervisors should require, where appropriate, that the financial conglomerate periodically carries out group-wide stress tests and scenario analyses for its major sources of risk.	Group-wide stress tests: CL 2017-29, item 2.1.5		Stress Testing a) Section 125, 143 and 130 of the MORB- (CAAP); b) Circular 989; and c) Appendix 42
Principe 27 Supervisors should require that the financial conglomerate aggregate the risks to which it is exposed in a prudent manner	CL 2017-29, item 2.2.4	Aggregate Risk in a Prudent Principle 12	Aggregate Risk in a Prudent Section 142 of the MORB
Principe 28 Supervisors should require that the financial conglomerate has in place effective systems and processes to manage and report group-wide risk concentrations and intra-group transactions and exposures.	IC CL 2017-29 (Guidelines on RPT Transactions)	Report Intra-Group Transactions and Exposures MC 10, s. of 2019	Report Intra-Group Transactions and Exposures Sections 132, 136, 142 and 361 of the MORB.



Éléments principaux des coopérations MMoUs

1. Objectifs, nature et portée du présent accord - les raisons
2. Cadre général de coopération - mode d'emploi
3. Engagements de coopération - quoi ?
4. Engagements de l'autorité de coordination - engagement local
5. Engagements des autres autorités - engagement des hôtes
6. Mécanismes de coopération et cadre d'échange d'informations - confidentialité
7. Dispositions complémentaires

**Nous pouvons fournir des projets de textes
Mais nous ne pouvons pas assurer la confiance
entre vous La confiance naît de la collaboration
et la confirmation que les autres font ce que vous
attendiez d'eux**

Cadre Fico - plan de supervision détaillé pour des examens efficaces

I. Mandats de supervision juridique et MMoU appropriés

II. Profil de risque fico :

- Structure organisationnelle
- Propriété et solidité du capital (tableau de bord fourni)
- Transactions entre parties liées (matériel et politique de groupe)
- Concentration de risques
- etc

III. Calendrier des examens et coordination des examens dans l'ensemble du secteur

IV. Communication et interlocuteurs du fico et des agences

II. Profil de risque - vue d'ensemble du groupe

Adopter une vision holistique du conglomérat, axée sur les risques.

- Évaluation des risques - Que dit la matrice des risques ?
 - Activités importantes, entités juridiques, secteurs d'activité, opérations cruciales, activités hors bilan/SPV
 - Risques majeurs - orientation ?
 - Capacité de gestion et d'atténuation des risques
 - Audit - interne/externe - sont-ils efficaces ?
- Quels sont les risques et les orientations : trouver les **points stratégiques** (voir la prochaine session sur la matrice des risques).

III. Objectifs de l'examen et programmation coordonnée

- Programmation des examens ;
 - **Connaître les raisons**
 - **Connaître la cible**
 - **Connaître ce que font les autres**
- Examiner la coordination entre les secteurs et les pays :
 - Opportunité pour IGT
 - Croisement de secteurs d'activité ou d'entités
 - Meilleures informations
 - Une vision plus large

TRAVAILLER CONJOINTEMENT

IV. Plan de communications

- Identifier les principaux points de contact :
 - Superviseurs
 - Gestion du conglomérat et filiales
- Entretiens réguliers avec le conglomérat. Discussion régulière avec l'agence sœur.
 - Trimestrielle ? Annuelle ?
- Examens ciblés / Recouvrement annuel
Actionnaires externes
 - Agences de
 - notation Entités de
 - service
 - Autre

Collège de superviseurs

Établir la coordination, la coopération et la communication entre les superviseurs dans le cadre de réunions annuelles dans le but de:

- Partager les perspectives
- Rapport sur l'activité de supervision
- Examinez l'organigramme du conglomérat - définir vos responsabilités respectives
- Identifier les principaux actionnaires ou managers
- Examiner le plan stratégique du conglomérat - est-il cohérent dans les secteurs bancaire, de l'assurance et des valeurs mobilières ?
- Rapport sur les nouvelles politiques et/ou réglementations
- Planifier le prochain cycle de supervision



**L'EXPÉRIENCE DE LA BANQUE CENTRALE
DU NIGÉRIA EN MATIÈRE DE CONTRÔLE
TRANSFRONTALIER.**

1. **Introduction**
2. **L'importance de la surveillance transfrontalière.**
3. **Cadre réglementaire de la BCN en**
4. **matière de surveillance transfrontalière.**
5. **Organisation de l'activité de surveillance transfrontalière au sein de la BCN.**
6. **Les difficultés de la BCN dans le cadre de la surveillance transfrontalière.**
7. **Les principales préoccupations réglementaires observées au sein de quelques entités transfrontalières.**
8. **Les efforts de la BCN en vue d'atténuer les difficultés liées à la surveillance transfrontalière.**
9. **Les réalisations de la BCN dans le cadre de la surveillance transfrontalière.**
10. **Perspectives et recommandations.**
11. **Conclusion**

Le programme de consolidation du secteur bancaire nigérian de 2004-2005 a eu pour effet, entre autres, d'augmenter de manière significative les positions en capital et en liquidités de nombreuses banques. Par conséquent, certaines banques en ont profité pour étendre leurs activités au-delà des frontières du Nigeria en établissant des filiales dans d'autres juridictions, essentiellement dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et en Europe. L'expansion transfrontalière se poursuit à ce jour, avec des incursions dans les sous-régions de l'Afrique de l'Est, de l'Afrique centrale et de l'Afrique australe.

En juin 2023, ces entités offshores étaient au nombre de 65, dont 56 filiales, trois succursales, quatre agences, une banque associée et une société affiliée, réparties dans 30 pays.

L'IMPORTANCE DE LA SURVEILLANCE TRANSFRONTALIÈRE.

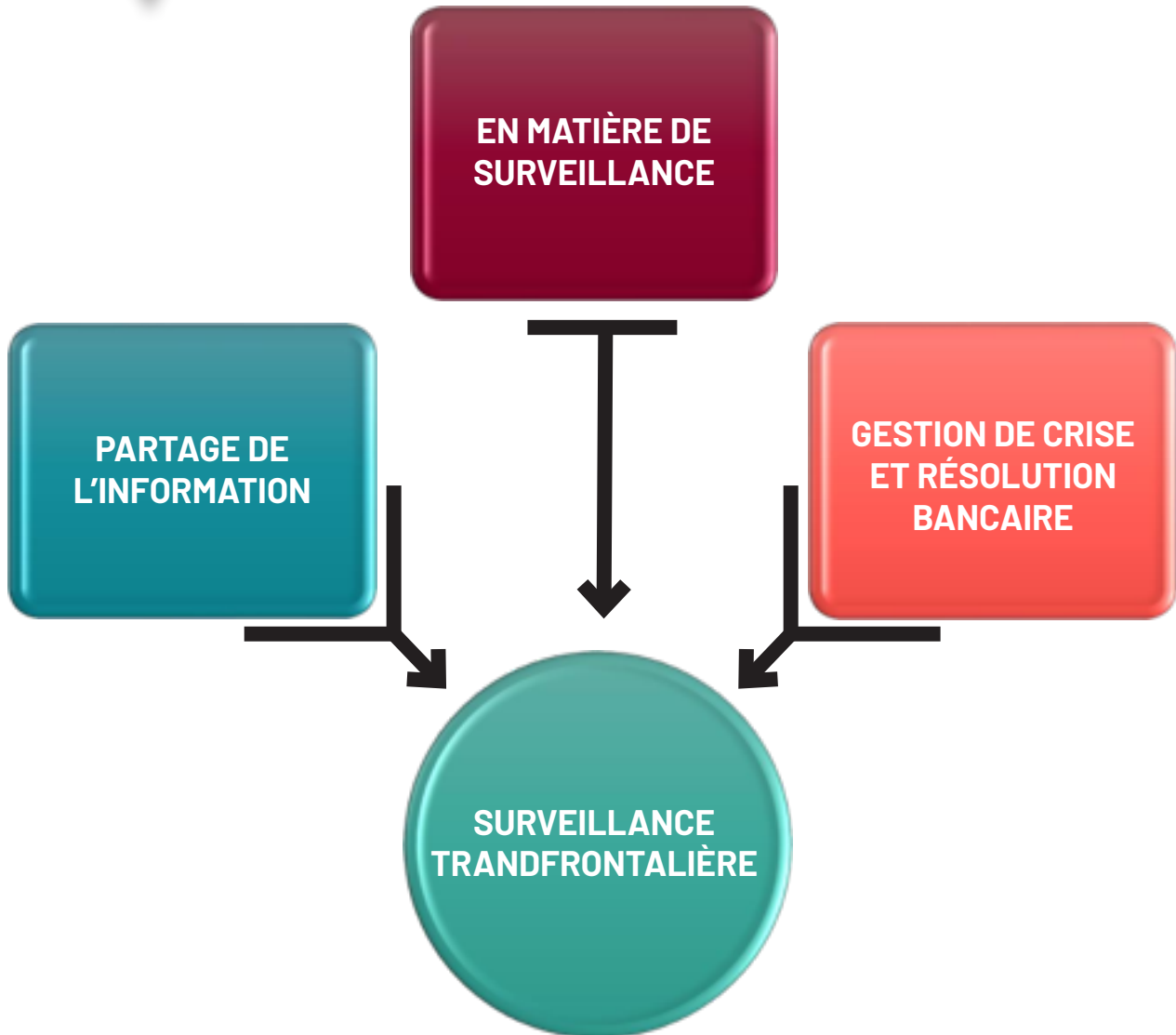


La crise financière mondiale a permis de mettre en évidence plusieurs faiblesses en matière de contrôle et de réglementation des banques transfrontalières.

Au nombre desquelles le manque de coopération effective entre les autorités de surveillance bancaire des groupes bancaires et financiers internationaux.

Depuis la crise, des organismes internationaux, tels que le Conseil de stabilité financière et le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, ont activement plaidé en faveur de la mise en œuvre d'une surveillance transfrontalière des groupes bancaires et financiers.

RAISONS D'ÊTRE DU CONTRÔLE TRANSFRONTALIER DES GROUPES ET CONGLOMÉRATS BANCAIRES ET FINANCIERS



CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA BCN EN MATIÈRE DE SURVEILLANCE TRANSFRONTALIÈRE

La CBN est habilitée à superviser les filiales transfrontalières des banques nigérianes en vertu de la loi de 2020 sur les banques et autres institutions financières (Banks and Other Financial Institutions Act 2020).

CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA BCN EN MATIÈRE DE SURVEILLANCE TRANSFRONTALIÈRE

- Le cadre de la BCN sur la surveillance transfrontalière des banques nigérianes.
- Loi sur les banques et autres institutions financières, 2020.
- Loi de 2022 sur le blanchiment de capitaux (prévention et interdiction)
- Cadre réglementaire et prudentiel 2021 de la BCN sur les textes AML/CFT/CPF.
- Cadre de la BCN pour la supervision orientée sur les risques des banques et autres institutions financières.
- Directives prudentielles de la BCN pour les banques de dépôt au Nigéria, 2010.
- Loi 2007 sur la Banque Centrale.

ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DE CONTRÔLE TRANSFRONTALIER AU SEIN DE LA BCN

Le Cross Border Group (CBS) est devenu une cellule distincte au sein du département de supervision bancaire en août 2011. Il est chargé de la planification et de la coordination de la supervision transfrontalière des filiales des banques nigérianes. Le groupe est dirigé par un directeur adjoint qui rend compte au directeur.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU GROUPE DE CONTRÔLE TRANSFRONTALIER (1/3)

MISSION DU GROUPE

Être proactif dans le suivi de la santé financière des filiales étrangères des banques nigérianes et dans l'évaluation des risques qu'elles représentent pour les opérations des banques mères, dans le but d'atténuer le risque de contagion ou l'impact d'une crise systémique.

OBJECTIFS DE SUPERVISION DU GROUPE

Veiller à ce qu'aucune activité bancaire ne soit exercée sans contrôle, quel que soit le lieu.

- Élimination du double effet de levier dans le calcul de l'adéquation des fonds propres des conglomérats financiers.
- Garantir que tous les risques encourus par un groupe bancaire, où qu'ils soient comptabilisés, seront évalués et
- contrôlé à l'échelle mondiale.
- Permettre l'identification plus rapide des problèmes émergents et collaborer avec les groupes bancaires et d'autres autorités de surveillance, le cas échéant, afin de prendre rapidement des mesures correctives.

LES PRINCIPAUX ROLES DU GROUPE

- **I. Organisation des collèges de surveillance des groupes bancaires nigériens.**
- **II. Prendre part aux collèges organisés par des Superviseurs Locaux.**
- **III. Collaboration avec les organismes internationaux et les autorités de régulation.**

- The Group established five supervisory colleges that hold annual meetings and exchange information on an ongoing basis.
- The Group participates in the college meetings organised by foreign supervisors with oversight responsibility on their banking subsidiaries in Nigeria.
- The Group also participates in regional and international associations or institutions whose remit fall within banking regulation and supervision or financial system stability.

ANALYSE HORS SITE

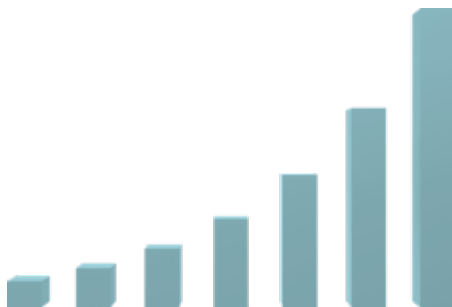
- Analyse trimestrielle des déclarations reçues mensuellement des filiales transfrontalières.
- Les analyses visent à déterminer la situation financière et les performances des entités et leur conformité continue avec les réglementations prudentielles des autorités d'accueil

EXAMINATIONS SUR SITE

- Examen complète fondée sur les risques
- Examen AML/CFT/CPF

ORGANISATION DES EXAMINATIONS SUR SITE

- Examens en solo: Ces examens sont organisés uniquement et à la discrétion de la BCN.
- Examens communs: Dans ce cadre, la BCN et l'autorité de contrôle du pays d'accueil procèdent à un examen conjoint de la filiale ou de la succursale transfrontalière.



LES DIFFICULTÉS DE LA BCN DANS LE CADRE D'UN CONTRÔLE TRANSFRONTALIER

Différences entre les cadres et les normes réglementaires des différentes juridictions.

Partage d'informations et coordination entre plusieurs autorités réglementaires.

Questions juridictionnelles et accords de coopération inadéquats avec les autorités étrangères.

Barrières linguistiques dans les pays d'accueil non anglophones.

confidentialité des données, intégrité des données et défis en matière d'analyse.

Complexités juridiques et opérationnelles transfrontalières.



LES PRINCIPAUX DÉFIS RÉGLEMENTAIRES OBSERVÉS DANS CERTAINES ENTITÉS TRANSFRONTALIÈRES

```
graph TD; A[Risques de contagion] --> B[Risque lié à la gouvernance d'entreprise]; B --> C[Appels de fonds fréquents de la part des autorités réglementaires du pays d'accueil]; C --> D[Cas de non-respect des réglementations AML/CFT/CPF]; D --> E[Manque de diligence];
```

Risques de contagion

Risque lié à la gouvernance d'entreprise

Appels de fonds fréquents de la part des autorités réglementaires du pays d'accueil

Cas de non-respect des réglementations AML/CFT/CPF

Manque de diligence

- ▶ Amélioration de la conformité réglementaire des banques nigérianes opérant à l'étranger.
- ▶ Amélioration du profil de risque des filiales et des sociétés mères.
- ▶ Fourniture de services de correspondance bancaire alternatifs pour les banques nigérianes et d'autres banques de la zone Afrique.
- ▶ Amélioration de la coopération et de la coordination avec des homologues internationaux.
- ▶ Amélioration des gains et de la rentabilité.
- ▶ Accroître la visibilité et la reconnaissance des groupes bancaires nigériens.
- ▶ Contribution au développement du secteur financier et à la réduction des risques systémiques.

PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS



Les perspectives d'avenir de la surveillance transfrontalière incluent le renforcement des organisations régionales et internationales existantes pour la coordination et l'alignement des réglementations à l'échelle mondiale. Les facteurs clés de succès d'une surveillance transfrontalière efficace entre les autorités de régulation résident dans le renforcement de la coopération, de la collaboration et de la coordination entre les régulateurs, ainsi que dans le partage d'informations.

CONCLUSION



La CBN s'est engagée à renforcer la supervision et la coopération transfrontalières en participant aux forums régionaux et internationaux de supervision établis dans le but de promouvoir une supervision réglementaire efficace des banques transfrontalières, tels que les collèges de supervision, l'exécution d'accords entre les régulateurs du pays d'origine pour l'échange d'informations dans le but principal d'assurer la stabilité du système financier au sein des juridictions et entre elles.

**RÔLE DES COMITES DE SUPERVISION DANS
LA GESTION DES GROUPES BANCAIRES
TRANSFRONTALIERS
« L'EXPERIENCE DE LA BCN »**

Séminaire CBSWCA « Régulation et supervision des
groupes bancaires transfrontaliers ».

Présenté par: DR. C. E. OBALLUM, Chef de la supervision
transfrontalière, banque centrale du nigeria

1. Introduction
2. Qu'est-ce qu'un collège de supervision ?
3. Rôle des collèges de supervision dans la gestion des groupes bancaires transfrontaliers
4. Renforcer l'efficacité des collèges de supervision
5. L'expérience de la Banque Centrale du Nigéria (BCN)
 - Comme Superviseurs Locaux
 - Comme Superviseurs d'accueil
 - Collèges de supervision Régionaux
6. Enjeux et perspectives
7. Conclusion

La crise financière mondiale de 2007-2008 a mis au grand jour l'une des principales lacunes que comporte la surveillance des groupes bancaires et financiers transfrontaliers. Notamment, l'absence de coopération efficace entre les autorités de supervision des pays d'origine et ceux des pays d'accueil.

Après la crise, les organismes de normalisation internationaux, en particulier le Financial Stability Board (FSB) et le Basel Committee on Banking Supervision (le Collège de Bâle), ont une fois de plus appelé à institutionnaliser et à affiner l'application des collèges de supervisions comme outil de renforcement de la coopération et de la collaboration transfrontalières.

Avec le soutien et la supervision dynamiques du FSB, des collèges de supervision ont été mis en place pour chacune des plus grandes institutions financières mondiales peu de temps après la crise. Le BCBS a, par ailleurs, publié en 2010 les principes de haut niveau sur les bonnes pratiques des collèges de superviseurs.

Contre toute attente, il y a longtemps que les collèges de superviseurs existent. Le premier ayant été créé dans les années 1980. Les collèges de superviseurs se sont répandus suite à la mise en œuvre de Bâle II dans plusieurs juridictions à partir de 2004.

Selon les conclusions de plusieurs études portant sur les causes et les conséquences de la crise financière, les collèges de supervision n'ont pas réussi à améliorer l'efficacité de la supervision des groupes bancaires internationaux avant cette date.

Ce résultat s'explique notamment par le manque de confiance entre les autorités de surveillance et le soutien insuffisant de leurs dirigeants. Par conséquent, les autorités de surveillance ont eu tendance à recourir à des mesures unilatérales à l'égard des établissements réglementés relevant de leur compétence.



QU'EST-CE QU'UN COLLÈGE DE SUPERVISION ?

LES COLLÈGES DE SUPERVISION



Un collège de supervision est un dispositif souple mais structuré qui permet aux autorités de surveillance du pays d'origine et du pays d'accueil d'un groupe bancaire/financier de converger à intervalles réguliers et de partager des informations concernant le groupe sur une base continue.

Il s'agit de relations et de communications permanentes entre ces superviseurs par le biais de réunions, de communications par courrier électronique, de lettres, de téléconférences, de vidéoconférences et de téléphones.

Il s'agit d'un véritable outil de coopération et de coordination entre les autorités de surveillance compétentes chargées de superviser les activités des grandes banques actives au niveau international.

Le rôle principal d'un collège de supervision est d'améliorer l'efficacité de la supervision transfrontalière en facilitant le partage d'informations, la discussion et la prise de décision conjointe sur des questions clés de supervision.

Le BCBS a joué un rôle central dans la promotion du concept de collèges de supervision en publiant en 2010 les « Principes pour une agrégation efficace des données sur les risques et la communication des informations sur les risques »

Ils visent à améliorer la surveillance des institutions financières opérant dans plusieurs juridictions.



RÔLE DES COLLÈGES DE SUPERVISION DANS LA GESTION DES GROUPE BANCAIRES TRANSFRONTALIERS



RÔLE DES COLLÈGES DE SUPERVISION



Faciliter l'échange d'informations

Supervision coordonnée

Évaluation des risques

Gestion de crise et planification des résolutions

Promouvoir les bonnes pratiques

Cohérence dans les attentes

Réglementaires Plan d'urgence



RENFORCER L'EFFICACITÉ DES COLLÈGES DE SUPERVISION



RENFORCER L'EFFICACITÉ DES COLLÈGES DE SUPERVISION

Définir des objectifs et un mandat clairs.

Communication régulière.

Créer un cadre pour l'échange d'information.

Créer un cadre pour l'échange d'information.

Formation et renforcement des capacités.

Pratiques de supervision harmonisées.

Protocoles de gestion de crise.

Engagement des actionnaires.

Révision périodique.

Transparence et rapports.



L'EXPERIENCE DE LA BCN



Dans le cadre des efforts visant à assurer une surveillance transfrontalière efficace et efficiente des groupes bancaires, la BCN a inauguré le Collège des superviseurs pour UBA Plc en 2014.

UBA Plc possède actuellement le plus grand nombre de filiales offshore (20 filiales, 1 succursale et 2 agences).

Le collège des superviseurs de la FBN a été inauguré en 2019 avec un total de sept (7) filiales offshore.

Le groupe FBN est actuellement présent dans 9 pays (7 filiales et 2 agences).

La réunion inaugurale du collège des superviseurs de la Zenith Bank s'est tenue virtuellement en 2021.

Le groupe bancaire dispose de quatre (4) bureaux à l'étranger. Filiales et 2 bureaux de représentation.

PAR DES SUPERVISEURS LOCAUX

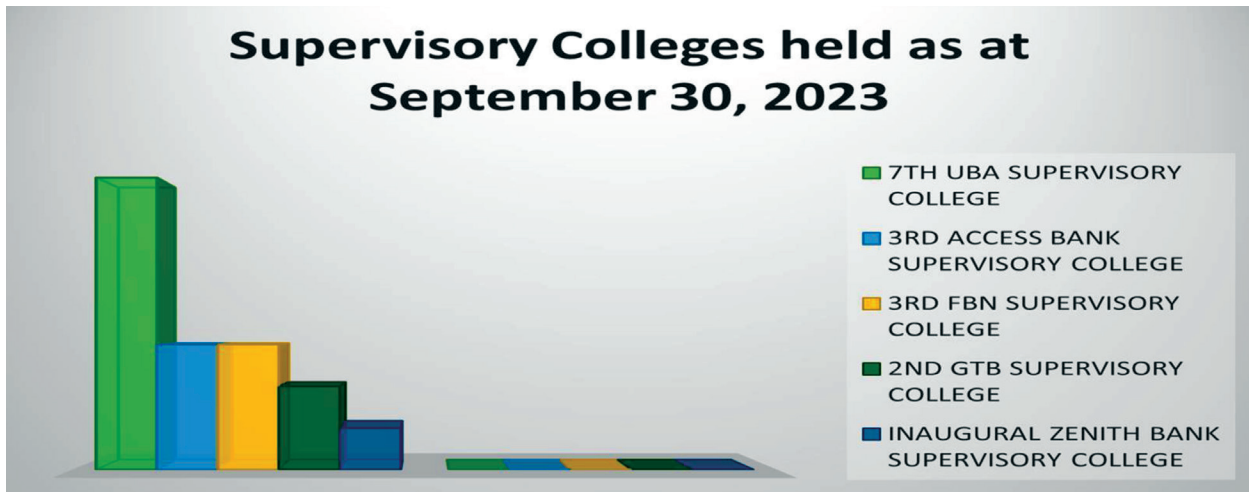
Suite à la pandémie mondiale COVID-19, qui a entraîné des restrictions de voyage entre autres facteurs, la BCN a organisé le collège virtuel inaugural de supervision de l'Access Bank en octobre 2020.

La « Access Bank Group » possède 14 filiales transfrontalières (et 3 agences).

Le collège inaugural de supervision de GTBank s'est tenu virtuellement en octobre 2020.

Le groupe GTBank opère dans 10 pays (8 filiales offshore directes et 2 filiales offshore indirectes).

Au 30 septembre 2023, le BCN a accueilli avec succès les réunions suivantes du collège des superviseurs (physiquement, virtuellement et de manière hybride) :



LES COLLÈGES DES SUJETS DE DISCUSSION

- ▶ Facteurs de risque des groupes bancaires
- ▶ Allocation de capital et évaluation de l'adéquation des fonds propres dans les groupes
- ▶ Évaluation de l'adéquation des liquidités.
- ▶ Plan de redressement et préparation aux crises pour les groupes bancaires
- ▶ Coopération et échange d'informations entre les régulateurs et les superviseurs des filiales d'importance systémique et son implication sur les groupes bancaires
- ▶ Adéquation des cadres de gestion des risques des groupes bancaires en fonction de leur taille et de la complexité de leurs activités et de leurs opérations
- ▶ Gouvernement d'entreprise, ML./TF et autres préoccupations en matière de surveillance

LES COLLÈGES DE SUPERVISION: RISQUES ET PRÉOCCUPATIONS COMMUNS

- ▶ Ratios élevés de prêts non productifs
- ▶ Forte concentration des prêts et des dépôts
- ▶ Faible intermédiation financière avec le secteur privé
- ▶ Forte exposition aux titres d'État
- ▶ Existence de postes vacants pour certains postes clés de la direction/du conseil d'administration et pour des fonctions contrôlées
- ▶ Taux élevé d'attrition du personnel et forte dépendance à l'égard du personnel externalisé
- ▶ Tendance à la hausse des cyber-risques et des problèmes d'intégrité des données

SUPERVISEURS DU PAYS D'ACCUEIL QUELQUES OBSERVATIONS PERTINENTES

- ▶ Attentes des pays d'accueil et des autorités de surveillance non satisfaites (faible pénétration du marché et faible intermédiation du crédit).
- ▶ Reproches concernant les réglementations strictes du pays d'accueil et ses exigences en matière de gouvernance (par exemple, le pays d'origine du MD/DG et les faibles quotas pour les moyens et hauts cadres).
- ▶ Manque de confiance entre certaines filiales et les autorités de surveillance.
- ▶ Différence culturelle entre le personnel de la société mère et celui de la filiale.

LES COLLÈGES DE SUPERVISION RÉGIONAUX

La BCN assiste régulièrement aux réunions trimestrielles du Collège des Superviseurs de la Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (CSWAMZ). Le CSWAMZ a été créé dans le but de fournir une plateforme commune aux régulateurs des pays de la WAMZ afin qu'ils se réunissent et discutent des moyens de superviser les institutions financières individuelles et transfrontalières dans la zone.

Principaux Objectifs de la CSZAMZ


- ▶ Faciliter le partage d'informations, de points de vue et d'évaluations entre les autorités de surveillance afin de garantir une surveillance consolidée plus efficace et plus efficiente et de prendre des mesures en temps opportun.
 - ▶ Permettre aux autorités de surveillance de mettre en place un Idéal commun du profil de risque du groupe comme point de départ d'une surveillance fondée L'expérience sur de le la BCN risque, tant au niveau du groupe qu'au niveau individuel.
- ▶ Contribuer à une mise en œuvre cohérente des directives de la ZMAO et à la convergence des pratiques de surveillance des États membres dans l'ensemble de la ZMAO.
 - ▶ Faciliter la mise en œuvre du protocole d'accord entre et parmi les différentes autorités de supervision au sein de la ZMAO.
 - ▶ Réaliser des inspections communes sur site des entités transfrontalières de la zone.

- ▶ **Plus de 30 inspections communes d'entités transfrontalières réalisées sur site dans la zone depuis 2011.**
- ▶ **ii. Publication annuelle du rapport sur la stabilité financière de la zone**
- ▶ **iii. Élaboration et publication d'une loi bancaire type pour les pays de la zone**
- ▶ **iv. Publication d'une évaluation harmonisée des indicateurs pruden­tiels et de solidité financière pour la zone basée sur les critères du FMI.**
- ▶ **v. Soutien technique aux membres pour la mise en œuvre des normes et l'automatisation des rapports réglementaires (par exemple, RBS en Sierra Leone, IFRS en Gambie et RegCoss en Guinée).**



DÉFIS ET RÉFLEXIONS

Malgré l'amélioration de la coopération internationale et de la surveillance des risques, les collèges de superviseurs sont confrontés à plusieurs défis.



DÉFIS ET RÉFLEXIONS

▶ **MANQUE DE PROTOCOLES D'ACCORD FORMELS ENTRE LE PAYS D'ACCUEIL ET CERTAINS DE SES SUPERVISEURS**

L'absence de protocole d'accord formel avec certains régulateurs hôtes a empêché leur participation aux réunions du collège et leur capacité à partager des informations en matière de surveillance.

▶ **ASYMÉTRIE DE L'INFORMATION**

Veiller à ce que les informations pertinentes soient partagées avec précision et de façon exhaustive peut s'avérer difficile, entre autres en raison des problèmes de confidentialité et des barrières linguistiques dans certaines juridictions.

▶ **RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE PROTECTION DES DONNÉES**

L'accès aux informations essentielles en matière de surveillance a été difficile dans certains pays en raison des restrictions imposées par les réglementations en matière de confidentialité et de protection des données, qui n'autorisent pas la divulgation d'informations sur les clients à l'autorité de surveillance du pays d'origine.

▶ **DIFFÉRENTS CADRES RÉGLEMENTAIRES ET DE SURVEILLANCE**

Les différentes juridictions impliquées disposent souvent de cadres réglementaires et prudentiels différents.

▶ **PROBLÈMES DE COMMUNICATION ET DE CONFIANCE**

La coordination entre plusieurs organismes de réglementation, en particulier en période de crise, peut s'avérer difficile, car les autorités ont souvent recours à des mesures alternatives pour protéger leur système bancaire.

CONCLUSION

Les collèges de supervision témoignent de la reconnaissance croissante de l'interconnexion du système financier mondial. Ils représentent un effort de collaboration entre les régulateurs du monde entier pour assurer la stabilité et la résilience des groupes bancaires transfrontaliers. En agissant en toute cohérence et en profitant des forces et du savoir-faire de leurs membres, ils peuvent superviser les groupes bancaires transfrontaliers avec efficacité.

Bien qu'ils comportent des problèmes internes, les collèges offrent une approche proactive permettant de comprendre, de gérer et d'atténuer les risques associés aux banques opérant à l'échelle mondiale.

Ils peuvent renforcer la coopération entre les régulateurs et garantir une compréhension globale des opérations, des risques et de la gouvernance de ces institutions, contribuant ainsi à la stabilité de l'échiquier financier mondial.

Alors que le secteur financier continue d'évoluer, les collèges de supervision restent pertinents pour répondre aux défis réglementaires associés aux institutions financières actives à l'échelle mondiale. Elles font partie intégrante de la promotion de la stabilité financière et de la sauvegarde des intérêts de l'environnement national et international.



**SUPERVISION DES CONGLOMÉRATS ET
COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE :
MATRICE DES RISQUES - ANTICIPER LA CRISE**

LES TYPES DE RISQUES

Quels sont les types de risques particuliers à l'économie ou au système financier de l'Afrique de l'Ouest et du Centre

Qui sont non recensés dans les rapports financiers mensuels ou trimestriels des autorités de supervision,

et où une croyance ou une hypothèse sur leur développement ou leur niveau pourrait se matérialiser dans tout le groupe à des niveaux inquiétants ?

Consultez la liste des concentrations de risques potentiels (croyances) dans les échanges de lundi : liquidité, inflation et résilience, terrorisme, corruption, microfinance et inclusion/exclusion financière, blanchiment d'argent, télécoms et fintech.

Les risques les plus importants peuvent être soit les mêmes pour tous, comme les risques liés au climat, soit différents pour tous, comme les RPT suivant une structure de propriété et d'entreprise.

MATRICE DES RISQUES DANS LES CONGLOMÉRATS FINANCIERS - UTILITÉ

Identification

- (1) des activités importantes ;**
- (2) le type et le niveau des risques inhérents à ces activités ;**
- (3) efficacité dans la gestion de ces activités.**

Résultats des évaluations des risques composites pour chaque activité et pour l'ensemble du conglomérat.

Applicable au niveau individuel et consolidé, par ligne d'activité, sous-groupe d'entités juridiques ou fonction comme les RPT suivant une structure de propriété et d'entreprise.

MATRICE DES RISQUES DANS LES CONGLOMÉRATS FINANCIERS - UTILITÉ

Un outil flexible qui documente et permet :

- Évaluation systématique du conglomérat dans un cadre ;
- Identification des zones d'un conglomérat où des problèmes existent ou sont susceptibles de se manifester ;
- Priorité aux domaines à examiner, à réviser et/ou à contrôler ;
- Initiation d'une action légitime et appropriée par les autorités.

Il n'est donc pas nécessaire de modifier la législation.

MATRICE DES RISQUES - TOUT SAVOIR

**Votre propre
liste d'évaluation
de risques**

**Évaluation
de la gestion efficace
des risques**

Matrice des risques des niveaux fonctionnels ABC Group, Inc.

Activité	Exposition			Risques inhérents										Atténuer les risques			Composite	DIRECTION						
	Solvabilité (assurance, fonds)	% total des actifs	% du portfolio	Crédit	Marché	Liquidité	Opérationnel / Transaction	Juridique/Réglementaire	Reputation	Pays/Souverain	Systémique/Choc/Contagion	Concentration	Transactions Intra-group	Stratégie et exécution	Assurance - technique	Assurance - souscription	Autre	Gouvernance	Politiques/Procédures/Limites	Gestion des risques / MIS	Contrôles internes			
Services financiers réglementés																								
Consommateur																							BAS	↑
Commercial																							MOYEN	↑
Assurance																							MOYEN	↓
Courtage en valeurs mobilières																							BAS	↔
Gestion des actifs																							BAS	↔
Services financiers non réglementés																								
Consommateur																							MOYEN	↑
Commercial																							ÉLEVÉ	↔
Trésorerie / Marchés des capitaux																							ÉLEVÉ	↑
Technologie de l'information																							MOYEN	↓
Autre																							ÉLEVÉ	↔

TYPES DE RISQUES BANQUES, ASSURANCES ET VALEURS MOBILIÈRES

Types of Risks	Definition
Credit	Credit risk arises from the potential that a borrower or counterparty will fail to perform on an obligation.
Market	Market risk is the risk to a financial institution's condition resulting from adverse movements in market rates or prices, such as interest rates, foreign exchange rates, or equity prices.
Liquidity	Liquidity risk is the potential that an institution will be unable to meet its obligations as they come due because of an inability to liquidate assets or obtain adequate funding.
Operational	Operational risk arises from the potential that inadequate information systems, operational problems, breaches in internal controls, fraud, or unforeseen catastrophes will result in unexpected losses.
Legal / Compliance	Legal risk arises from the potential that unenforceable contracts, lawsuits, or adverse judgments affect the financial entities. Compliance risk is the conglomerates ability to comply with laws and regulations.
Reputation	Reputation risk is the potential that negative publicity regarding an institution's business base, costly litigation, or revenue reductions. decline in the customer
Country	Country risk arises from the general level of political, financial, and economic uncertainty. country's bonds and
Contagion / Systemic	Contagion entails the risk that financial difficulties encountered by a conglomerate's instability of the group as a whole and possibly even on the markets in which the constituent instability, potentially catastrophic, caused or exacerbated by idiosyncratic events or conditions. financial system
Concentration	The exposure to losses due to concentration (assets, liabilities, off-balance-sheet) either level.
Intra-Group Transactions	Exposures to risk that result from transactions between affiliates.
Strategic And Execution	Strategic and Execution risk is the risk to earnings or capital arising from adverse business decisions. This risk is a function of the compatibility of an organization's strategic goals, the business strategies developed to achieve those goals, the resources deployed against these goals, and the quality of implementation. The resources needed to carry out business strategies are both tangible and intangible. They include communication channels, operating systems, delivery networks, and managerial capacities and capabilities. Strategic risk focuses on more than an analysis of the written strategic plan. It focuses on how plans, systems, and implementation affect the enterprise's franchise value. It also incorporates how management analyzes external factors that impact the strategic direction of the company.
Other	
Insurance	
Insurance – underwriting	
Insurance – technical	
All sectors	
Political risk	Political risk is faced by banks, insurers, businesses or governments when political decisions, events, or conditions may significantly affect the profitability of a business actor or the expected value of a given economic action, for example currency transfer restrictions, expropriation, or political violence, or the withdrawal of relevant political support
Climate-related risks	CRRs regard (1) risks related to the transition to a lower-carbon economy and (2) risks related to the physical impacts of climate change. The latter includes the harmful impact of the financed or insured activity on the environment, which will affect the value of the financed or insured activity in the longer term, such as its carbon footprint.
Cyber risks	Cyber risk regards three kinds: a confidentiality breach, i.e. confidential information being stolen; an availability breach, where the services provided by a financial institution are inaccessible or unusable upon demand by authorised entities (e.g. because the channels of communication between a financial institution and its participants and other organisations are unavailable) but where the systems per se are still intact; an integrity breach, which is the corruption of a financial institution's data or systems affecting the accuracy or completeness of the information and processing methods (and which could also impact the availability of services).

**Dressez votre propre
liste des (causes des)
mélanges de risques
typiques.**



ÉLÉMENTS DES SYSTÈMES DE GESTION DES RISQUES

<p>Gouvernance / Conseil et cadres supérieurs Contrôle de gestion</p>	<p>L'examen de ce domaine permet d'évaluer l'adéquation et l'efficacité de la compréhension et de la gestion des risques inhérents aux activités de l'entreprise holding par le conseil d'administration et la direction générale, ainsi que les facultés générales de gestion. Il prend également en compte la capacité de la direction à identifier, comprendre et contrôler les risques au sein de la société holding, à recruter du personnel compétent et à répondre aux changements de profil de risque ou aux innovations dans le secteur bancaire.</p>
<p>Politiques /Procédures et Limites</p>	<p>L'examen de ce domaine permet d'évaluer l'adéquation des politiques, des procédures et des limites en tenant compte des risques inhérents aux activités de l'entreprise consolidée et des buts et objectifs qu'elle s'est fixés. Votre analyse devrait tenir compte de l'adéquation des politiques et procédures de l'entreprise en matière de comptabilité et de divulgation des risques. et de divulgation des risques.</p>
<p>Suivi des risques et des systèmes d'information de gestion</p>	<p>L'examen de ce domaine permet d'évaluer l'adéquation de la mesure et du suivi des risques, ainsi que l'adéquation de ses rapports de gestion et de ses systèmes d'information. Votre analyse doit comprendre un examen des hypothèses, des données et des procédures utilisées pour mesurer le risque et la cohérence de ces outils en fonction du niveau de complexité des activités de l'entreprise.</p>
<p>Contrôles internes</p>	<p>L'examen de ce domaine permet d'évaluer l'adéquation des contrôles internes et des procédures d'audit interne, y compris l'exactitude des rapports financiers et des informations communiquées, ainsi que la force et l'influence, au sein de l'entreprise, de l'équipe d'audit interne. Votre analyse doit comprendre un examen de la liberté d'action des unités de contrôle vis-à-vis de la direction et de la cohérence du champ d'action de l'équipe d'audit interne par rapport à la complexité de l'entreprise.</p>

ADÉQUATION DES DÉFINITIONS DE LA GESTION DES RISQUES

S	Solide gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> Les processus de gestion des risques des conglomérats sont totalement efficaces pour identifier, surveiller et atténuer les risques dans l'ensemble des secteurs du conglomérat. La direction témoigne de la priorité de la planification d'urgence, de l'existence de politiques et de limites et de leur intégration dans la planification stratégique du conseil d'administration. L'examineur a formulé des recommandations symboliques conformes aux bonnes pratiques.
E	Évaluation d'une gestion des risques acceptable	<ul style="list-style-type: none"> La gestion des risques des conglomérats est largement efficace, mais présente quelques lacunes. La direction veille à la mise en place de plans d'urgence, de politiques et de limites appropriés, qui soient compris, examinés et approuvés par le conseil d'administration. L'examineur peut formuler des recommandations d'amélioration, mais les faiblesses constatées ne devraient pas avoir d'effet significatif sur la sécurité et la solidité de l'entreprise.
F	Faible gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> Certaines lacunes importantes dans les pratiques de gestion des risques des conglomérats justifient une attention supérieure à la normale de la part des autorités de surveillance. Il se peut que la structure de gestion des risques doive être améliorée dans les domaines d'activité importants, ou que l'expertise du personnel ne soit pas proportionnée à l'étendue et à la complexité des activités commerciales ou transsectorielles. L'examineur relève des insuffisances dans la gestion des risques qui pourraient avoir des conséquences négatives si la direction n'y remédie pas.

NIVEAU DE RISQUE INHÉRENT	
BAS	Le volume, la taille ou la nature de l'activité ont une incidence négligeable ou minime, en cas de perte, sur la situation du conglomérat.
MOYEN	Le volume, la taille ou la nature de l'activité sont moyens et correspondent à des risques courants ou typiques. Les risques de pertes pourraient être absorbés dans le cours normal des activités.
ÉLEVÉ	Le volume, la taille ou la nature de l'activité pourraient entraîner une perte significative et dommageable.

MATRICE - MOINS, C'EST PLUS

ACTIVITÉ	TYPE DE RISQUE	DIRECTION
Services financiers réglementés		
Consommateur	BAS	↑
Commercial	MOYEN	↑
Assurance	MOYEN	↓
Courtage en valeurs mobilières	BAS	↔
Gestion des actifs	BAS	↔
Services financiers non réglementés		
Consommateur	MOYEN	↑
Commercial	ÉLEVÉ	↔
Trésorerie / Marchés des capitaux	ÉLEVÉ	↑
Technologie de l'information	MOYEN	↓
Autres (industrie, divertissement, infrastructure)	ÉLEVÉ	↔

CARTOGRAPHIER VOS PRIORITÉS EN MATIÈRE DE SUPERVISION

CIBLES DE RISQUE			
	DIRECTION		
PROFIL DE RISQUE (pondéré)	EN BAISSSE ↓	STABLE ↔	EN HAUSSE ↑
BAS	Bas/ ↓	Bas/ ↔	Bas/ ↑
	Moniteur 1	Moniteur 1	Objectif 1
MOYEN	Moyen/ ↓	Moyen/ ↔	Moyen/ ↑
	Moniteur 2	Objectif 1	Objectif 2
ÉLEVÉ	Élevé/ ↓	Élevé/ ↔	Élevé/ ↑
	Objectif 1	Objectif 2	Immédiat

LA SUPERVISION TRANSFRONTALIÈRE COUVRE LES AUTRES RISQUES, LES RISQUES DE GROUPE

L'évaluation des risques comprend une matrice et un tableau de bord

Ils sont constitués à partir de l'examen de :

- Structure organisationnelle ;
- Structures de propriété au sein du groupe et solidité du capital ;
- Transactions entre parties liées ;
- Concentration de risques.

Les évaluations des risques sectoriels et nationaux sont discutées au sein du collège de supervision.

Discuter des différents points de vue sur les questions et choisir les points pour les efforts conjoints.

COLLÈGE DE SUPERVISION ET DE CRISE - SI POSSIBLE

Planification de crise

- Contacts clés de l'entreprise ;
- Le conglomérat dispose-t-il d'un plan de crise ? ;
- Des plans de résolution? Des testaments de vie ?
Des plans de récupération? ;
- Contacts clés des autorités de supervision ;
- Intérêt public - dépôts assurés, ayants-droit, pratiques commerciales ;
- Plan de communication - une seule voix.

Une crise ne naîtra jamais d'un risque que vous avez vu venir ! Une crise naît toujours d'une incertitude qui se matérialise.
Mais vous serez préparé car vous saurez qui peut faire face à quoi.

AVANT QU'UNE CRISE NE SE PRODUISE

- Identifier les risques - utiliser la matrice des risques et identifier les points focaux ;
- Coordonner les activités de supervision avec les agences sœurs ;
- Travailler ensemble sur les relations et les transactions intragroupes ;
- Épurier les capitaux - ou savoir où ils sont liés entre eux.

TESTER ET RÉDIGER UN PLAN DE SUPERVISION, COMPRENANT DES ACTIONS ET UNE PLANIFICATION COORDONNÉES DE L'EXAMEN

I. Mandats de surveillance juridique et MMoU

II. Profil de risque fico :

- Structure organisationnelle ;
- Propriété et solidité du capital (tableau de bord fourni) ;
- Transactions entre parties liées (matériel et politique de groupe).

III. Calendrier des examens et coordination des examens dans l'ensemble du secteur

IV. Communication et interlocuteurs du fico et des agences



**ÉVOLUTION DU SYSTÈME
BANCAIRE NIGÉRIAN**

By HARUNA B. MUSTAFA
Director of Banking Supervision
Central Bank of Nigeria

1

APERÇU MACROÉCONOMIQUE

Economie et secteur
bancaire

2

CADRES RÉGLEMENTAIRES ET DE SUPERVISION

Modifications et révision
des cadres/lignes
directrices

3

CONFORMITÉ LBC/FT

Évaluation sectorielle

4

PROCESSUS DE CONTROLE

Risques liés au climat
Initiatives en matière de
finance durable

5

EXIGENCES DU PLAN DE REDRESSEMENT

Cadre national
Résolution et gestion
de crise

6

PERSPECTIVES D'AVENIR

Attentes en matière
de supervision

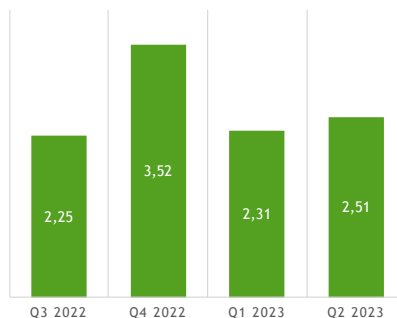


1.
APERÇU MACROÉCONOMIQUE

Economie et secteur bancaire



PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (PIB) RÉEL



▶ PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (PIB) RÉEL

L'économie nigériane a connu une croissance de 2,51% en termes réels au T2 2023 par rapport au taux de croissance de 2,31% au T1 2023. Cependant, cette croissance est inférieure à celle de 3,52% enregistrée au 4ème trimestre 2022, et inférieure aux prévisions du marché qui tablait sur une croissance de 3,0%.

▶ PPRESSION INFLATIONNISTE

L'inflation globale (en glissement annuel) a augmenté de 0,92 point de base pour atteindre 26,72% en septembre 2023, contre 25,80% le mois précédent. Cette hausse est due à l'augmentation des prix des denrées alimentaires et des composantes de base.

Cette performance régulière et positive est due en grande partie à la croissance soutenue des secteurs des services et de l'industrie, soutenue par des mesures de grande envergure prises par les autorités monétaires et fiscales.

INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET MARCHÉ DES CAPITAUX

S/NO	INDICATEURS ECONOMIQUES	AOUT 2023	SEPT 2023
1	Signaux de prix (inflation globale) (en glissement annuel)	25.80%	26.72%
2	Agrégats monétaires (masse monétaire au sens large)	0.36%	2.26%
3	Évolution des taux d'intérêt/ Rachat à découvert (OBB)	1.30%	2.20%
4	Secteur extérieur (Réserves extérieures)	US\$33.95 billion	US\$33.23 billion

L'indice All-Share (ASI) est passé de 65 558,91 à 66 382,14, tandis que la capitalisation boursière (MC) a augmenté de 35,88 mille milliards à 36,33 mille milliards de nairas entre août et septembre 2023, respectivement.



Le marché a bien résisté au cours de la période considérée

▶ **Les principales évolutions susceptibles de maintenir une pression à la hausse sur les prix intérieurs à court et moyen terme sont la récente déréglementation des prix de l'essence et le passage à un taux de change unique déterminé par le marché.**

▶ **À la fin du mois de juillet 2023, le**

- MPR a été relevé de 25 points de base, passant de 18,50 à 18,75%;
- Le corridor asymétrique a été ajusté à +100/-300 points de base autour du MPR ; a été fixé à 32,5 pour cent; et
- Le ratio de liquidité a été maintenu à 30 pour cent. .

▶ **La réunion du comité de politique monétaire prévue de septembre a été reportée en raison de changements au sein de la direction de la BCN.**

STATISTIQUES ET PERFORMANCES DU SECTEUR BANCAIRE

Types & Nombre d'établissements relevant du cadre réglementaire de la BCN au 30 septembre 2023 .

SECTEUR BANCAIRE (SB)	AUTRE SECTEUR DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES (OSIF)
Banques commerciales (26)	Micro-finance (MF)(712)
Banques des affaires (6)	Banques hypothécaires primaires (PMBs)(32)
Banques communautaires (3)	Organismes financiers de développement (DFI's) (7)
Sociétés de participation financière (6)	Sociétés financières (FCs)(110)
Sociétés de gestion d'actifs (1)	Bureaux-de-Change (BDCs)(5,689)
Banques de services de paiement (5)	Fintechs
Credit Bureaux (3)	

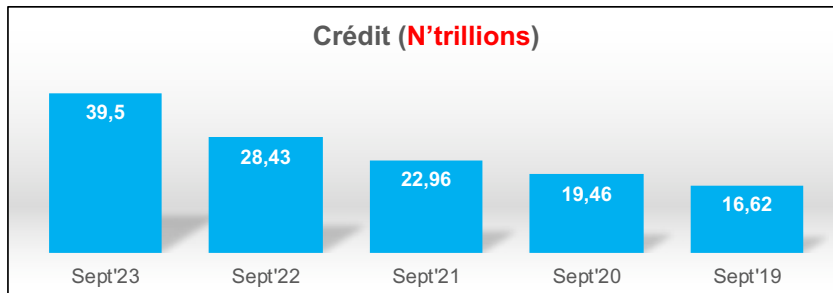
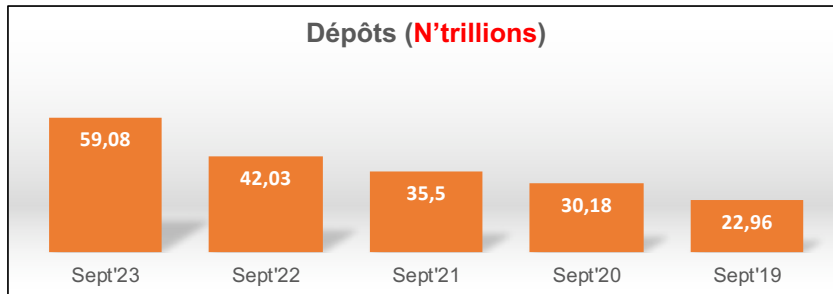
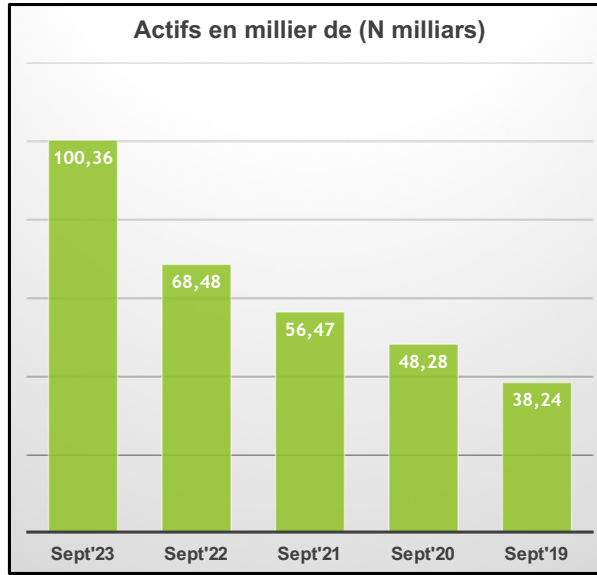
PERFORMANCE DU SECTEUR

En septembre 2023				
TYPE DE BANQUE	N° DE BANQUES	ACTIFS	DÉPÔTS	CREDIT
		N' Milliards		
Internationale	7	69,136.69	41,077.35	27,202.23
Nationale	22	29,145.10	16,671.40	11,540.18
Régionale	6	2,151.76	1,329.42	753.43
TOTAL	35	100,359.29	59,078.17	39,495.84

QUELQUES INDICATEURS DE SOLIDITÉ FINANCIÈRE

ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE SOLIDITÉ FINANCIÈRE				
INDICATEUR	EXIGENCE PRUDENTIELLE	SEPT-22	SEPT-23	CHANGEMENT
CAR (%)	10% - 15%	13.8	12.90	↓
Ratio NPLs (%)	Max: 5%	4.90	4.36	↓
Ratio de liquidité (%)	Min: 30%	41.0	43.68	↑
ROE (%)	N/A	18.4	36.63	↑
ROA (%)	N/A	1.5	2.50	↑
Int. Marge int. sur Revenu op. Tot. (%)	N/A	59.1	51.28	↓
Ops. par rapport au revenu op. total (%)	N/A	74.6	59.99	↓

TENDANCES ANNUELLES DES AGRÉGATS DU SECTEUR



○

2. CADRE RÉGLEMENTAIRE & DE CONTROLE

Modifications et révision des cadres/lignes directrices

○

PUBLICATION DE LIGNES DIRECTRICES ET DE RÈGLEMENTS

Publication de notes d'orientation sur les personnes politiquement exposées (PPE).

Publication du règlement sur le devoir de vigilance à l'égard de la clientèle, 2023.

Publication de lignes directrices pour les institutions financières sans intérêts.



pep

La BCN a publié des notes d'orientation sur les personnes politiquement exposées (PEP) afin d'aider les institutions financières à identifier et à gérer les risques associés aux PEP. Les notes d'orientation ont été publiées le 22 juin 2023.



La BCN a publié le Règlement sur le devoir de vigilance à l'égard de la clientèle, 2023, afin d'aider les institutions financières à se conformer et à mettre en œuvre les dispositions pertinentes des lois et règlements en vigueur.



Le Conseil consultatif d'experts en matière de réglementation financière a tenu sa réunion statutaire et approuvé le projet de lignes directrices sur l'absence d'intérêts pour les institutions financières, en vue de sa diffusion auprès des parties prenantes externes.

FRACE est un organisme créé pour conseiller la BCN sur les questions relatives à la jurisprudence commerciale islamique en vue d'une réglementation et d'un contrôle efficaces des NIFI au Nigeria.

RÉVISION DES LIGNES DIRECTRICES

1

Les lignes directrices relatives au Bureau de Représentation d'une banque étrangère au Nigeria ont été approuvées et publiées par une circulaire datée du 3 mai 2023.

2

Le projet de lignes directrices pour la gestion des comptes inactifs, des soldes non réclamés et d'autres actifs financiers dans les banques et autres institutions financières a été soumis au secteur pour commentaires le 6 avril 2023.

MISE À JOUR SUR LA MISE EN ŒUVRE DE BÂLE III

L'application en parallèle des normes de Bâle II et III s'est achevée avec succès le 30 septembre 2022.

L'équipe du BSD chargée de ce processus a présenté son rapport sur les résultats de la marche parallèle, y compris les recommandations à la direction de la Banque.

La date de passage aux normes de Bâle II au Nigeria est en attente de l'approbation de la direction.



3. CONFORMITE LBC/FT

Evaluation sectorielle



1

Suite à l'adoption du rapport d'Évaluation Mutuelle (REM) sur le Nigeria par le GIABA en août 2021 et à son inscription sur la liste grise en février 2023, le pays a déployé des efforts soutenus pour mettre en œuvre la plupart des actions recommandées par le REM afin d'améliorer son système de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

2

Le Nigeria s'est engagé au plus haut niveau à travailler avec le GAFI et le GIABA pour renforcer l'efficacité de son régime LFC/FT/SP.

3

Les recommandations du MER mises en œuvre comprennent l'élaboration de lignes directrices pour le contrôle de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le renforcement des capacités des institutions financières et l'augmentation de la fréquence des examens ciblés sur des procédures spécifiques.

4

Au cours du deuxième trimestre 2023, la BCN a publié une note d'orientation sur les personnes politiquement exposées (PEP) à l'intention des banques et autres institutions financières afin d'aider les institutions financières à évaluer et à atténuer les risques de BC/FT/FP liés aux relations d'affaires avec les PEP.

Le Nigeria travaille assidûment pour sortir de la liste grise avant les deux (2) ans qui lui ont été accordés pour remédier aux problèmes en suspens.



4.

PROCESSUS DE CONTROLE

Risques liés au climat - Initiatives de financement durable



► La BCN, en collaboration avec les banques, a élaboré et publié en juillet 2012 un ensemble de neuf (9) principes bancaires durables et trois lignes directrices sectorielles pour l'agriculture, l'électricité et le pétrole et le gaz. Un modèle de rapport pour les banques a été publié en 2014 et couvre les activités ci-dessous:

Nos activités commerciales: Risque environnemental et social (E&S);
Opérations commerciales: Empreintes environnementales et sociales;
Droits de l'homme;
Autonomisation économique des femmes ;
Inclusion financière;
Gouvernance environnementale et sociale;
Renforcement des capacités;
Partenariat de collaboration; et
l'établissement de rapports.

RISQUES LIÉS AU CLIMAT ET INITIATIVES DE FINANCEMENT DURABLE

- ▶ En 2023, la Banque centrale du Nigeria a évalué les déclarations de décembre 2022 de 33 banques afin d'évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre des principes bancaires durables du Nigeria (NSBP). Le secteur bancaire a enregistré des progrès considérables dans la mise en œuvre des NSBP. Selon les résultats de cette évaluation, la plupart des banques ont adopté les risques environnementaux et sociaux dans leur prise de décision commerciale et ont introduit des mesures pour réduire leurs empreintes environnementales pour leurs opérations, entre autres.
- ▶ Les banques qui n'ont pas respecté les normes prescrites pour la mise en œuvre des NSBP ont été invitées à remédier aux faiblesses et aux lacunes observées, notamment en améliorant les pratiques de gestion des risques environnementaux et sociaux, en déployant des mesures visant à réduire l'empreinte de leurs activités, en procédant à l'évaluation E&S des fournisseurs tiers et en renforçant les capacités de leurs employés.
- ▶ Des lignes directrices sur les risques financiers liés au climat sont en cours d'élaboration.

5.
**EXIGENCES EN MATIÈRE DE PLANIFICATION
DU REDRESSEMENT**

Cadre national
Résolution et gestion de crises

PLAN DE REDRESSEMENT ET DE RÉOLUTION DE CRISE

La BCN exige que les banques d'importance systémique nationale (DSIB) soumettent chaque année leur plan de redressement et de résolution (RRP) pour examen. Le plan de redressement implique l'élaboration d'un menu d'options qu'une DSIB déploiera pour faire face à une situation de crise financière grave causée par des facteurs idiosyncratiques ou systémiques ou une combinaison des deux.

Ci-dessous une liste des éléments que doit contenir le plan de redressement d'une D-SIB:

- 1. Informations sur l'entreprise et les finances**
- 2. Structure juridique**
- 3. Modèle d'entreprise**
- 4. Fonctions / services essentiels**
- 5. Conception et analyse de scénarios**
- 6. Indicateurs et déclencheurs d'alerte précoce**
- 7. Options de reprise et évaluation de l'impact**
- 8. Systèmes de compensation et de règlement**
- 9. Information financière**

- 10. Financement**
- 11. Produits dérivés**
- 12. Structure de gouvernance**
- 13. Système d'information de gestion**
- 14. Intégration du RRP dans les cadres existants**
- 15. Plan de communication et gestion de l'information**

Pour plus d'informations sur ce qui précède, veuillez consulter le lien suivant Banques d'importance systémique nationale (cbn.gov.ng)

► **Pour faciliter la résolution de crise bancaire, qui peut impliquer un renflouement, une assistance financière, une fusion-acquisition assistée, un achat et une prise en charge, ou une banque relais, les D-SIB sont tenus de fournir à la BCN et à la NDIC, sur une base annuelle, les informations suivantes:**

1. Tous les paiements dus par les actionnaires sur les participations, les actions ordinaires ou préférentielles;
2. Tous les passifs éventuels, tels que les litiges et les garanties, ainsi que les autres instruments de dette convertibles en actions ou dépréciés;
3. Tous les instruments d'emprunt de premier rang, subordonnés et intragroupes et le montant total de l'encours ;
4. Les listes de tous les créanciers (garantis et non garantis), réparties entre les créanciers privilégiés, les créanciers généraux, les créances judiciaires et les litiges en cours. En ce qui concerne les créanciers garantis, les détails de la garantie (valeur, localisation, état d'avancement, etc.), ainsi que toute disposition relative au défaut de paiement croisé doivent être précisés;
5. Budget annuel de la D-SIB et de ses filiales;
6. Processus de génération de la vue unique du client.



6.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Risques, vulnérabilités et atténuation des effets



PRINCIPAUX RISQUES ET VULNÉRABILITÉS DU SECTEUR

▶ **Les principaux risques et vulnérabilités du secteur bancaire au cours de la période examinée sont:**

▶ RISQUES

- ▶ Risque accru de manque de crédit en raison de mauvaises récoltes et de risques liés au climat ;
- ▶ Risque lié à la cybersécurité ;
- ▶ Concentration du crédit par secteur et par débiteur ;
- ▶ Risque de change (régime d'unification des changes) ;
- ▶ Risques financiers liés au changement climatique.

▶ VULNERABILITES

- ▶ Des dettes souveraines élevées et des défauts de paiement des banques nigérianes dans certains pays d'accueil ;
- ▶ Pressions inflationnistes résultant de la suppression des subventions, dues à l'inflation des denrées alimentaires ;
- ▶ Les effets de la LBC/FT/FSP sur les banques correspondantes; et l'augmentation de la dette publique et le poids du service de la dette.

MESURES D'ATTÉNUATION DES RISQUES ET DES VULNÉRABILITÉS IDENTIFIÉS

- ▶ La mise en œuvre de Bâle III renforcera encore le cadre de contrôle ;
- ▶ Des réserves de capital et de liquidités élevées, le CAR et le LR actuels du secteur étant de 12,90 % et 43,68 % à la fin du 30 septembre 2023, par rapport aux minimums réglementaires de 10% et 30%, respectivement ;
- ▶ Un cadre de gouvernance d'entreprise solide ;
- ▶ Amélioration continue de la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement du secteur privé ;
- ▶ Un marché des services financiers bien diversifié avec une large gamme de produits et de services ;
- ▶ Un système de paiement robuste et efficace ;
- ▶ Un cadre réglementaire et de contrôle macroprudentiel solide ;
- ▶ Un système explicite d'assurance des dépôts et un fonds de résolution systémique.

Les principaux FSI (CAR, LR et NPL) sont restés dans les limites prudentielles prescrites.

Le total des actifs, du crédit et des dépôts du secteur bancaire a poursuivi sa trajectoire de croissance à la hausse depuis le premier trimestre 2021.

Dans l'ensemble, le système bancaire nigérian reste sûr, solide et stable, avec des perspectives positives.



**SYSTEME D'ASSURANCE-DEPÔTS (SAD)
AU NIGERIA: L'EXPÉRIENCE DE LA NDIC**

- 1. Signification du système d'assurance-dépôts (SAD)**
- 2. Types de SAD**
- 3. Mise en place du SAD au Nigeria**
- 4. Caractéristiques du SAD au Nigeria**
- 5. Fonctions de la NDIC**
- 6. Mission de la NDIC**
- 7. Conclusion**

SIGNIFICATION DU SYSTÈME D'ASSURANCE-DÉPÔTS (SAD)

- ▶ Le système d'assurance-dépôts (SAD) est une garantie financière qui consiste à protéger les déposants en cas de faillite d'une banque et à offrir une certaine sécurité au système bancaire.
- ▶ Le système d'assurance-dépôts est devenu un élément clé de la plupart des systèmes financiers dans le monde en raison du rôle important qu'il joue dans la protection des déposants et de sa contribution à la stabilité du système financier.
- ▶ C'est l'une des principales composantes des filets de sécurité financière :
 - Prêteur en dernier ressort
 - Réglementation et contrôle prudentiels
 - Contrôle
 - Système d'assurance des dépôts (SAD)

TYPES DE SYSTÈMES D'ASSURANCE-DÉPÔTS (SAD)

Il existe deux (2) principaux types de SAD: **Implicite and Explicite**

Le SAD implicite

- ▶ Il s'agit d'une méthode discrétionnaire utilisée par les autorités pour soutenir certaines institutions financières de dépôt défaillantes.
- ▶ Il n'existe pas de règles statutaires concernant l'éligibilité des engagements bancaires, le niveau de protection fourni ou la forme que prendra le remboursement.
- ▶ Le financement est discrétionnaire et dépend souvent de la capacité du gouvernement à accéder aux fonds publics.
- ▶ Toutes les décisions et actions sont flexibles, ad hoc et incertaines.
- ▶ De par sa nature, la protection implicite crée une incertitude quant à la manière dont les déposants, les créanciers et d'autres personnes seront traités en cas de faillite d'une banque.
- ▶ Cette incertitude peut nuire à la stabilité du système financier en cas de faillite bancaire.

TYPES DE SYSTÈMES D'ASSURANCE-DÉPÔTS (SAD)

Avantages	Inconvénients
Assure la discipline du marché et réduit le risqué moral	Freine la riposte aux crises dû au débat sur les besoins budgétaires
Empêche la faillite des grandes banques	Fait porter au gouvernement la charge de l'échec
	Peut s'opposer à certains objectifs macroéconomiques tels la stabilité des prix, étant donné que des fonds plus importants que ceux initialement prévus pourraient être injectés dans le système
	Moins de confiance dans le système dû au manque de garantie explicite

Le SAD Explicite

- ▶ Etabli par une législation ou un contrat privé qui précise sa mission, ses pouvoirs et sa structure de gouvernance ;
- ▶ La législation de rehabilitation énonce les objectifs du régime et d'autres lignes directives opérationnelles relatives aux sujets tels la propriété, les modalités de financement, l'étendue de la couverture et la limite d'indemnisation, l'affiliation les règles et règlements régissant la participation, les pouvoirs de contrôle et de résolution entre autres.

TYPES DE SYSTÈMES D'ASSURANCE-DÉPÔTS (SAD)

Variante de DIS explicite

Caisse:

Un organisme assurance-dépôts dont les pouvoirs se limitent au paiement des créances des déposants.

Il peut percevoir des primes si le système est contributif. Peut également gérer le DIF.

Caisse Plus:

Pay-Box Plus : En plus du pouvoir de la caisse, ils peuvent établir des règlements ;

Ils ont également le pouvoir d'effectuer une liquidation.

Réducteur des pertes:

Un organisme assurance-dépôts doté de toutes les fonctions de la caisse Plus et de beaucoup plus d'options de résolution.

Il détermine les stratégies de résolution et de mise sous séquestre, gère les réclamations et optimise les recouvrements.

Ne dispose pas de pouvoirs de contrôle.

Réducteur des risques:

Un organisme assurance-dépôts doté de pouvoirs lui permettant de réduire les risques auxquels il est confronté ;

Il a les rôles, les missions et les pouvoirs les plus étendus ;

Il a le pouvoir de résoudre les problèmes, de contrôler les établissements membres, de procéder au contrôle sur place, de fournir une assistance financière/technique, y compris une assistance aux banques ouvertes avec un pouvoir d'exécution.

- ▶ Au Nigéria, le SAD est de type explicite, soutenu par une loi d'habilitation.
- ▶ La Loi NDIC No. 22 de 1988 (abrogée et remplacée par la Loi NDIC No. 16 de 2006 et maintenant par la Loi NDIC No. 33 de 2023) est la loi d'habilitation de la NDIC.
- ▶ La NDIC a débuté ses activités en 1989 en tant que minimiseur de risques.
- ▶ Les objectifs de politique publique de la NDIC (PPOs):
 - a) Protéger les déposants en fournissant un moyen ordonné de compensation en cas de faillite des établissements assurés,
 - b) contribuer à la stabilité du système financier grâce à des mécanismes de surveillance efficaces en tant que participant clé du dispositif de sécurité du système financier; et
 - c) renforcer la confiance du public et la stabilité du système financier en fournissant un cadre pour la résolution des cas de faillite des établissements assurés ainsi que des mécanismes de sortie ordonnée pour les établissements assurés en faillite.

CARACTÉRISTIQUES DU SAD AU NIGERIA

Propriété	Inconvénients
Gouvernance	<p>Conseil indépendant qui assure la surveillance</p> <p>Le Directeur du Contrôle Bancaire (DCB) de la BCN est automatiquement membre du conseil d'administration.</p> <p>La direction générale (le directeur général et ses deux adjoints) est responsable de la gestion quotidienne.</p>
Institutions participantes	<p>La participation est obligatoire pour toutes les institutions financières de dépôt agréées par la BCN.</p> <p>Actuellement, la NDIC assure les dépôts de toutes les banques commerciales, banques des affaires et banques communautaires (BC), opérateurs de téléphonie mobile (OTM), banques de services de paiement (BSP), banques hypothécaires primaires (BHP) et microfinances (MF) agréés.</p>
Coverage	<p>Tous les dépôts, à l'exception des :</p> <ul style="list-style-type: none"> dépôts des initiés, c'est-à-dire les dépôts des employés et des cadres supérieurs, les dépôts détenus en garantie de prêts (demandes reconventionnelles), et les dépôts interbancaires. <p>Décourage l'aléa moral qui incite à prendre des risques excessifs.</p>
Maximum Coverage	<ul style="list-style-type: none"> Montant maximum assuré de 500 000 (622 USD) dans le cas d'un déposant d'un établissement assuré tels que les banques commerciales, les banques d'affaires, les NIB, les MMO, les PSB, les PMB. La somme assurée maximale est de 200 000 (249 USD) dans le cas d'un déposant d'un MFB. La banque XYZ a un passif-dépôt total de 6 883 969 357 415 au 30 septembre 2023 et 19 928 022 clients. 462 095 503 627, soit 6,71 % du passif-dépôt total, sont des soldes inférieurs à 500 000 détenus par 19 051 073, soit 95,60 % des clients.

CARACTÉRISTIQUES DU SAD AU NIGERIA

Funding	<p>Les primes sont collectées auprès des institutions assurées sur une base ex ante et sont stockées dans:</p> <ul style="list-style-type: none">• le fonds d'assurance-dépôts (FAD) pour les banques commerciales, les banques d'affaires et les MMO,• Fonds spécial des institutions assurées (SIIF) pour les MFB et les PMB,• le Fonds d'assurance des dépôts (NIDIF) pour les NIB,• Fonds spécial d'assurance des institutions communautaires (NISIF) pour les banques multilatérales communautaires,• le fonds d'assurance des banques de services de paiement (PSBIF) pour les banques de services publics.
Financement	<ul style="list-style-type: none">• L'évaluation des primes se faisait initialement sur la base d'un taux forfaitaire.• Taux fixe: 15/16 de 1% (0,9375 % ou 0,9375 points de base) du total des dépôts évaluable au 31 décembre de l'année précédente pour toutes les banques.• Taux fixe: 8/16 de 1% (0,5 % ou 0,5 point de base) du total des dépôts évaluable au 31 décembre de l'année précédente pour tous les MFB et PMB.• La base d'évaluation des primes a été modifiée en 2008, passant d'une base forfaitaire à un système d'évaluation des primes différentielles (DPAS) ajusté au risque.• Le DPAS utilise une combinaison d'un taux de base de prime (Ro) et de compléments basés sur le profil de risque de chaque banque à l'aide de critères quantitatifs et qualitatifs.• Pour atténuer l'effet sur les banques de la création du Fonds de stabilité financière, le taux de base (Ro) pour les banques a été revu à la baisse, passant de 0,50 % ou 50 points de base en 2008 à 0,40 % ou 40 points de base en 2011.

CARACTÉRISTIQUES DU SAD AU NIGERIA

Financement	<p>Le taux de base a de nouveau été revu à la baisse à 0,35% ou 35 points de base en 2015. Dans toutes les révisions, les majorations pour les banques ont été maintenues à 0,30 % ou 30 points de base.</p> <p>Taux maximum du DPAS:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Banques: $Ro + Add-Ons = 0,35\% + 0,30\% = 0,65\%$ des dépôts évaluables • PMBs: $Ro + Add-Ons = 0,10\% + 0,10\% = 0,20\%$ des dépôts évaluables • MFBs: $Ro + Add-Ons = 0,20\% + 0,25\% = 0,45\%$ des dépôts évaluables
--------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

FONCTIONS DE LA NDIC

Fonctions de la NDIC selon l'article 3 de la loi sur la NDIC	Mandat dérivé
Garantie des dépôts des institutions financières agréées ou autorisées à accepter des dépôts du public conformément à la BOFIA	Garantie de dépôts
Contrôler les établissements assurés afin d'atténuer le risque de faillite, avec l'accord de la CBN	Contrôle bancaire
Résolution des établissements assurés en faillite avec l'accord de la BCN	Résolution de crises
Liquidation rapide, efficace et ordonnée des établissements assurés en faillite	Liquidation bancaire

Deposit Guarantee

- Rôle le plus important et le plus distinct de la NDIC.
- Le montant assuré doit au moins couvrir un minimum de 85% des déposants afin de protéger les petits déposants.
- Des enquêtes sont menées pour déterminer le montant maximum assuré.
- Le conseil d'administration a le pouvoir de modifier à la hausse le montant maximum.
- La NDIC a versé un montant assuré de 1,393 milliard d'euros à 36 163 déposants des 182 MFB et PMB récemment fermées.

Contrôle bancaire

- Le modèle du SAD au Nigeria est un modèle qui minimise les risques, d'où l'inclusion du contrôle bancaire comme l'une des fonctions clés de la NDIC.
- La BCN a la responsabilité première de procéder au contrôle des banques au Nigeria, tandis que la NDIC complète ce rôle.
- Le contrôle bancaire est donc un élément essentiel du SAD au Nigeria, car il vise à réduire le risque potentiel de faillite et à garantir que les pratiques bancaires dangereuses et douteuses ne passent pas inaperçues, ce qui favorise la confiance du public dans le système bancaire.
- La BCN et la NDIC collaborent activement en matière de gouvernance et au niveau opérationnel par le biais:
 - du comité exécutif de contrôle BCN/NDIC
 - de l'examen conjoint sur place et le contrôle sur pièces des banques par la BCN et la NDIC Comités techniques conjoints BCN/NDIC

- du comité de coordination de la réglementation des services financiers (FSRCC)
- du comité des banquiers.

Contrôle bancaire

Activités de contrôle sur place:

- Examen du RBS (Joint CBN/NDIC)
- Processus d'évaluation et d'examen de la cybersécurité (Joint CBN/NDIC)
- Examen des actifs à risque (conjointement CBN/NDIC)
- Contrôle consolidé des groupes (commun aux membres du FSRCC)
- Conduite du marché et enquêtes (en solo pour chaque organisation)
- Contrôle (propre à chaque organisation) Examen RBS des MFB et PMB (conjoint CBN/NDIC)
- Examen AML/CFT (CBN uniquement)
- Examen des opérations de change (CBN uniquement)
- Examen des banques de services de paiement (CBN uniquement)
- Examen transfrontalier (CBN uniquement)

Activités de contrôle sur pièces

- Utilisation du même ensemble de déclarations prudentielles pour l'analyse des banques
- Système d'alerte précoce (Joint CBN/NDIC)
- Tests de résistance (conjointement CBN/NDIC)
- Personnes qualifiées (conjointement CBN/NDIC)

Résolution de crises

En collaboration avec la BCN, l'un des principaux rôles de la NDIC est de veiller à ce que les établissements en difficulté retrouvent rapidement et efficacement leurs lettres de noblesse.

Empêcher une nouvelle détérioration de la situation des établissements en difficulté et le risque de contagion.

Empêcher les retraits massifs de dépôts qui auraient créé de l'instabilité dans le système financier.

En fonction de la gravité et de la spécificité de la situation, la NDIC, en collaboration avec la BCN, a adopté avec succès, au fil des ans, les mesures suivantes, entre autres, pour remédier aux difficultés des banques:

Assistance aux banques ouvertes (financière et technique):

- Facilités d'hébergement
- Prise en charge de la gestion et du contrôle des banques en difficulté pour les sauver d'une mauvaise gestion irréfléchie et de la dissipation des fonds des déposants.
- Acquisition, restructuration et vente de banques à de nouveaux investisseurs.

Remboursement

- Il s'agit du remboursement de la somme assurée aux déposants des banques fermées.
- Il peut s'agir d'un remboursement direct ou d'un transfert à une banque mandataire.

Achat et prise en charge (P&A)

Banque relais

Liquidation bancaire

L'option de la liquidation bancaire est adoptée pour les banques qui ne répondent pas aux mesures de résolution des problèmes liés à la faillite.

La CBN retire la licence de la banque lorsque cette option est la plus efficace.

Lorsque l'agrément d'une banque est retirée par la BCN, la Société agit en tant que liquidateur de cet établissement.

Cela implique une fermeture ordonnée et efficace des établissements en faillite avec un minimum de perturbations pour le système bancaire, une réalisation rentable des actifs et le règlement des créances des déposants, des créanciers et, si possible, des actionnaires.

Quelques épisodes de fermeture de banques au Nigeria:

- 1994 – 4 banques
- 1995 – 1 banque
- 1998 – 26 banques
- 2000 – 3 banques
- 2002 – 1 banque
- 2003 – 1 banque
- 2006 – 14 banques
- 2010 – 103 MFBs
- 2012 – 24 PMIs
- 2020 – 42 MFBs
- 2023 – 179 MFBs & 3 PMBs

Etant donné que les banques peuvent faire faillite et en font, de nombreux pays, dont le Nigeria, ont mis en place un SAD spécial dans le cadre de leur dispositif de sécurité. Bien que l'objectif puisse varier d'une juridiction à une autre, il s'agit généralement de promouvoir la stabilité du système financier et la protection des petits déposants en cas de faillite imminente ou réelle des établissements assurés.



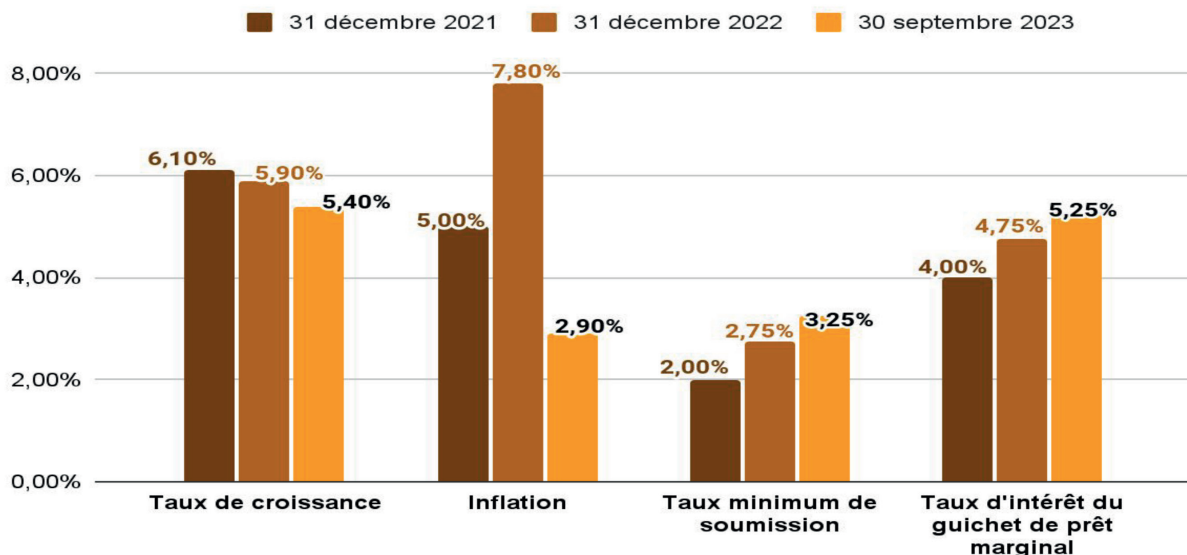
**SITUATION DES SECTEURS BANCAIRE ET DE
LA MICROFINANCE DANS L'UNION MONÉTAIRE
OUEST-AFRICAINE (UMOA)**

Abuja (Nigeria), 22 - 24 novembre 2023

- 1. Situation macroéconomique**
- 2. Situation du secteur bancaire**
- 3. Situation du secteur des systèmes financiers décentralisés (SFD) de grande taille**
- 4. Principales évolutions réglementaires**
- 5. Coopération internationale**

1.
**ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE AU 30
SEPTEMBRE 2023**

1. ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE AU 30 SEPTEMBRE 2023



- L'activité économique demeure robuste, en lien avec la vigueur de la demande intérieure (investissements publics et amélioration du pouvoir d'achat des ménages notamment);
- Baisse du taux d'inflation, en lien notamment avec la contraction du rythme de progression des prix des produits alimentaires ;
- Relèvement des taux directeurs de la BCEAO à 3,25% à compter du 16 septembre 2023, à l'issue de la réunion du Comité de Politique Monétaire tenue le 6 septembre 2023.



2.
**SITUATION DU SECTEUR BANCAIRE AU 30
SEPTEMBRE 2023**



2.1. PAYSAGE BANCAIRE (1/2)

161 établissements de crédit :

- 136 banques (dont 23 succursales et 26 EBIS)
- 25 établissements financiers à caractère bancaire (dont 5 succursales)

236 institutions de microfinance de grande taille (*)

- 104 réseaux et institutions unitaires
- 132 caisses de base affiliées

(*) : Selon les dispositions de l'article 44 de la Loi portant réglementation des Systèmes Financiers Décentralisés

15 établissements de monnaie électronique

19 compagnies financières (dont 7 EBIS régionaux)

2.1. PAYSAGE BANCAIRE (2/2)

33 groupes bancaires
(82,8% des actifs)

Origine des principaux groupes	Part de marché (total du bilan)
UMOA	38,8%
Maghreb	24,9%
Union Européenne	9,0%
Nigeria	4,7%
RDM	2,9%
CEMAC	2,2%
SADC	0,4%
<i>Autres et établissements non affiliés</i>	17,2%
TOTAL	100%

2.2. ACTIVITÉS ET RENTABILITÉ (1/3)

L'activité bancaire a continué sa progression au troisième trimestre 2023

TOTAL DU BILAN

64 498 milliards FCFA

*(Soit 104,2 milliards \$)**

(+9,4% en rythme annuel)

RÉSULTATS

685 milliards FCFA

*(Soit 1,1 milliard \$)**

(+7,4% en rythme annuel)

EMPLOIS

58 311 milliards FCFA

*(Soit 94,3 milliards \$)**

(+11,8% en rythme annuel)

RESSOURCES

52 102 milliards FCFA

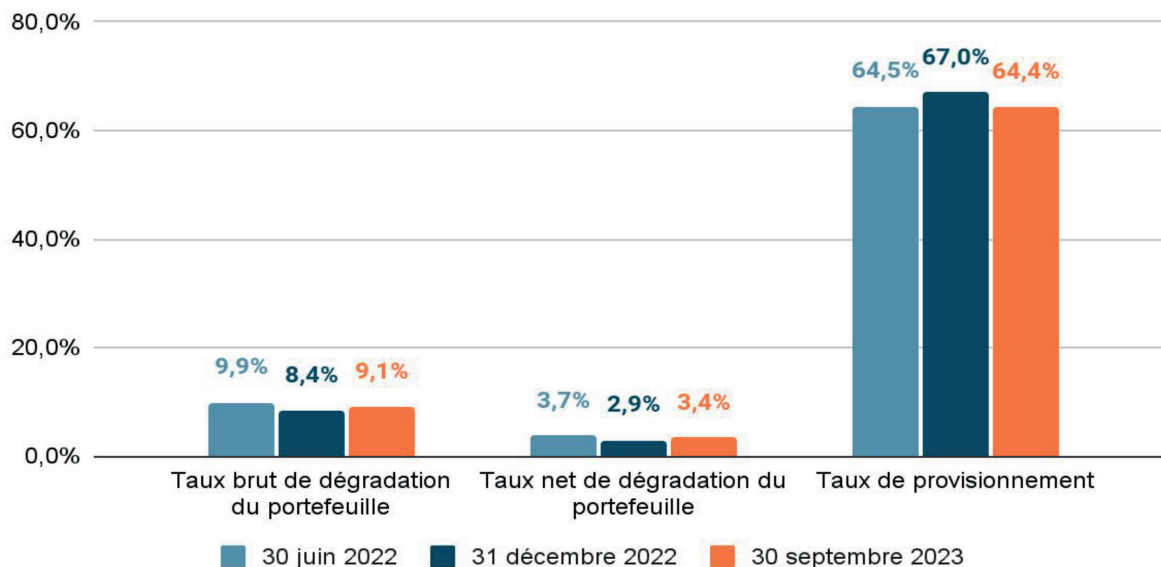
*(Soit 84,3 milliards \$)**

(+9,2% en rythme annuel)

* Fixing XOF/USD au 30 septembre 2023 (Source BCEAO) : 1 USD = 619,180 FCFA

2.2. ACTIVITÉS ET RENTABILITÉ (2/3)

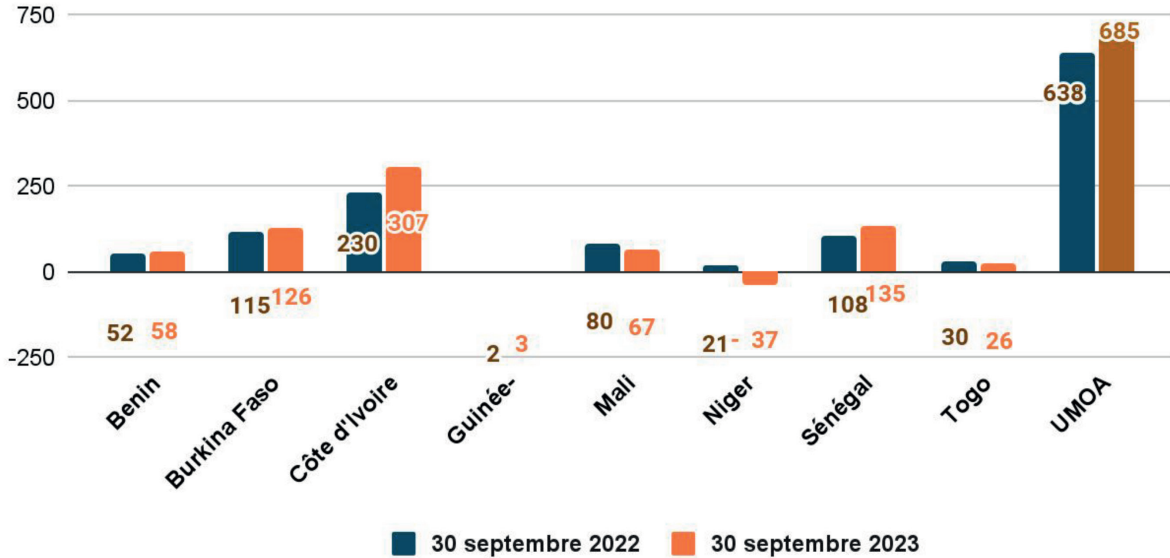
Evolution de la qualité du portefeuille dans l'Union



- Légère accentuation de la dégradation de la qualité du portefeuille au 3^{ème} trimestre 2023, en lien notamment avec d'importantes provisions demandées à la suite de vérifications de banques ;
- Amélioration toutefois de la qualité du portefeuille en variation annuelle.

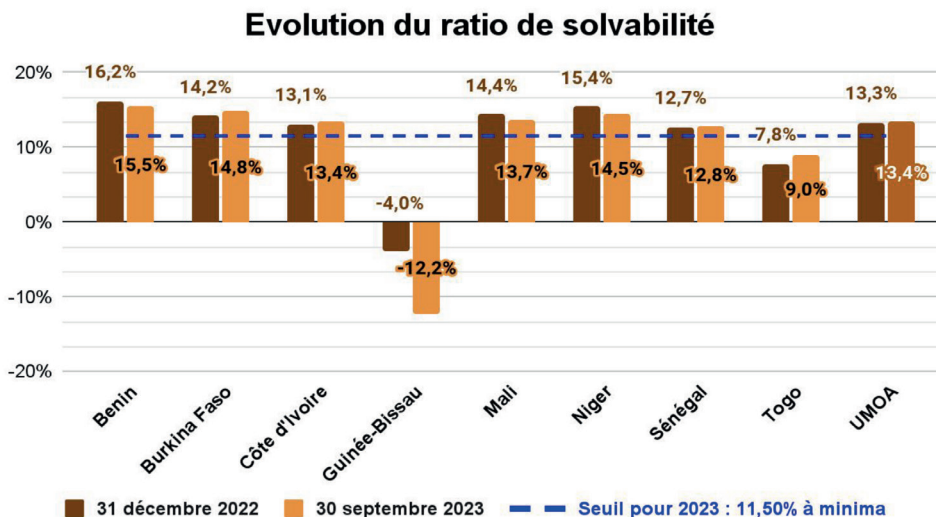
2.2. ACTIVITÉS ET RENTABILITÉ (3/3)

Evolution en rythme annuel du Résultat net par pays (montants en milliards)



L'activité bancaire au sein de l'UMOA est demeurée globalement rentable au 30 septembre 2023 grâce aux bénéfices enregistrés sur toutes les places bancaires.

2.3. SOLVABILITÉ DU SECTEUR BANCAIRE



Hausse du ratio de solvabilité à fin septembre 2023.

Détérioration du ratio sur la place bancaire bissau-guinéenne, induite principalement par des provisions complémentaires demandées par la Commission Bancaire à la suite de ses contrôles sur place.

2.4. PRINCIPAUX RISQUES DU SECTEUR BANCAIRE (1/3)

► RISQUE DE CRÉDIT

- Reflet du principal modèle d'affaires des établissements de crédit de l'UMOA ;
- Les crédits à la clientèle et les titres de placement représentent respectivement 58,1% et 26,5% du total des emplois à fin septembre 2023.

30,6% des établissements de crédit présentent un risque de crédit élevé ;

► RISQUE DE CONCENTRATION

- Faible diversification du portefeuille des établissements de crédits ;
- Base restreinte de grandes entreprises ayant recours aux financements bancaires.

Plus de la moitié des assujettis (environ 51%) présente un niveau de concentration jugé élevé.

2.4. PRINCIPAUX RISQUES DU SECTEUR BANCAIRE (2/3)

► RISQUE OPÉRATIONNEL


- **systèmes d'information** : nombreuses vulnérabilités relevées lors des missions de contrôle sur place ;
- **recrudescence de la cybercriminalité** : récurrence des cyberattaques contre les établissements de crédit de l'UMOA ;
- **application des procédures** : manque d'organisation et de respect des procédures (internes et textes réglementaires) ;

2.4. PRINCIPAUX RISQUES DU SECTEUR BANCAIRE (3/3)

► **RISQUE DE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET DE FINANCEMENT DU TERRORISME**


- Dispositifs de LBC/FT globalement non performants
- Inefficacité des outils de filtrage des transactions
- Faiblesse des mécanismes d'identification des bénéficiaires effectifs
- Récurrence des transactions effectuées vers des pays sous sanctions internationales
- Nombre important de filières EPNFD (prestataires de jeux d'argent et de hasard, organismes à but non lucratif, agents et promoteurs immobiliers, etc.) dans le portefeuille des établissements de crédit

Trois (3) pays inscrits sur la liste grise du GAFI et cinq (5) pays placés sous surveillance renforcée du GIABA.



3.

**SITUATION DES SYSTÈMES FINANCIERS
DÉCENTRALISÉS (SFD) DE GRANDE TAILLE
AU 30 JUIN 2023**



3.1. PAYSAGE DES SFD DE GRANDE TAILLE

Pays	Réseaux et Institutions Unitaires (a)				Caisses de base affiliées à un réseau (b)	Total (a+b)
	Sociétés	Associations	Réseaux	IMCEC		
Bénin	3	5	3	2	14	27
Burkina	10	1	3	6	25	45
Côte d'Ivoire	10	-	3	4	22	39
Guinée- Bissau	-	-	-	-	-	-
Mali	4	3	5	-	8	20
Niger	4	-	-	-	-	4
Sénégal	6	-	4	4	52	66
Togo	2	1	5	16	11	35
UMOA (Juin 2023)	39	10	23	32	132	236
UMOA (Juin 2022)	30	10	24	26	118	208
<i>Variation</i>	<i>+9</i>	<i>-</i>	<i>-1</i>	<i>+6</i>	<i>+14</i>	<i>+28</i>

3.2. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS (1/3)

Evolution du total de bilan, des emplois et des ressources

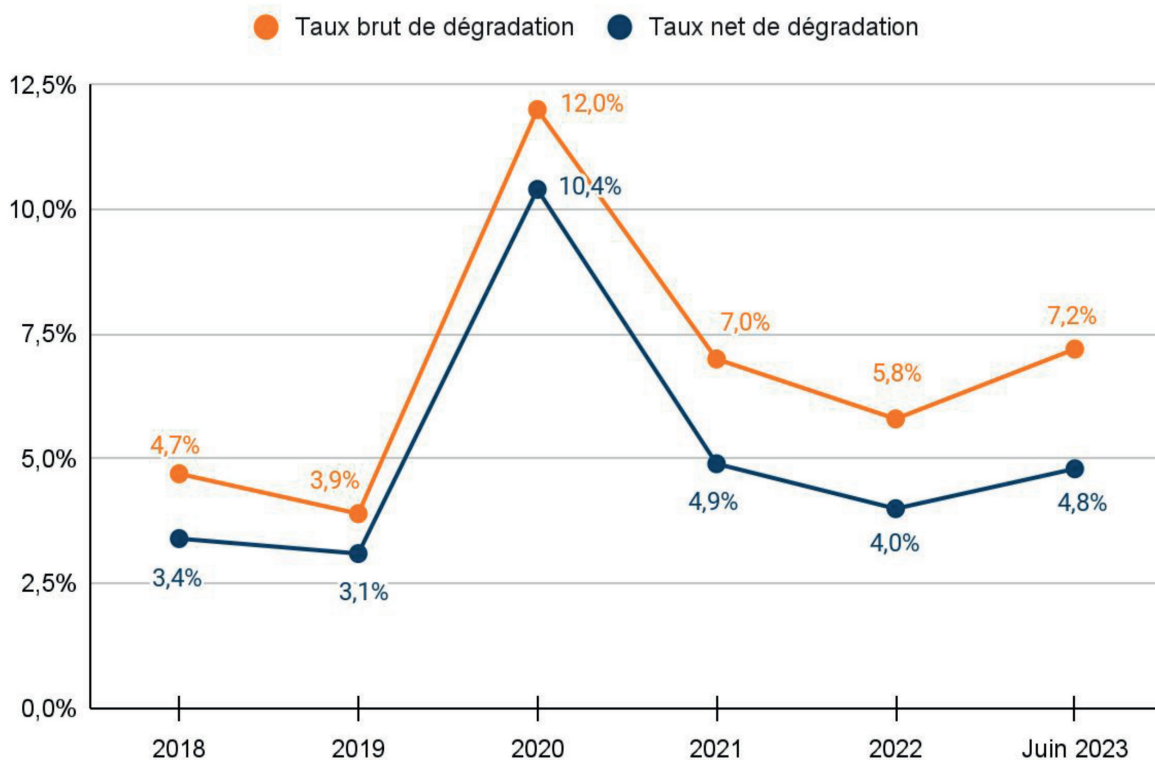
Indicateurs (en milliards FCFA)	2019	2020	2021	2022	Juin 2023
Total du bilan	2 348	2 564	2 880	3 220	3 568
Emplois	1 679	1 700	1 986	2 214	2 473
Ressources	1 779	1 859	2 190	2 371	2 702

Proportion par rapport au secteur bancaire	2019	2020	2021	2022	Juin 2023
Total du bilan	5,7%	5,4%	5,2%	5,0%	5,5%
Emplois	4,7%	4,1%	4,2%	3,9%	4,3%
Ressources	5,3%	4,9%	4,8%	4,6%	5,2%



3.2. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS (2/3)

Evolution de la qualité du portefeuille



- Hausse des taux brut et net de dégradation du portefeuille sur les six (6) premiers mois de 2023 ;
- Hausse atypique de 2020 liée à la forte progression des créances en souffrance durant la période COVID-19.

3.2. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS (3/3)

Evolution des résultats et de la performance financière

Indicateurs <i>(montants en milliards FCFA)</i>	2018	2019	2020	2021	2022
Produit net financier	201,2	255,8	247,5	287,0	318,7
Résultat net	8,9	30,3	8,0	38,3	35,9
Marge bénéficiaire ($\geq 20\%$)	0,2%	7,7%	7,7%	8,2%	6,3%
Rentabilité des fonds propres ($\geq 15\%$)	0,1%	4,8%	2,2%	5,9%	5%
Taux de rendement des actifs ($\geq 15\%$)	15,4%	15,5%	14,2%	14,5%	14,3%

3.3. SITUATION PRUDENTIELLE

Ratio de capitalisation

- **232 établissements déclarants**, soit **93,3%** de la population cible
- Fonds propres (FP) : **529 milliards**
- Ratio de capitalisation = **15,1%** pour une norme minimale de 15%

Pays	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UMOA
Déc.2022	23,5%	18,4%	2,0%	-	23,7%	4,7%	18,2%	18,5%	15,8%
Juin 2023	28,9%	16,1%	-2,1%	-	23,6%	-2,3%	20,8%	17,5%	15,1%



4. PRINCIPALES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES



4. PRINCIPALES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES (1/2)

▶ 4.1. TEXTES RÉGLEMENTAIRES ADOPTÉS


- Directive et Loi uniforme relatives la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive (mars 2023) ;
- Loi uniforme portant réglementation bancaire (juin 2023) ;
- Convention régissant la Commission Bancaire de l'UMOA et son Annexe (juin 2023).

4. PRINCIPALES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES (2/2)


▶ 4.2. PERSPECTIVES

Textes en cours d'élaboration

- Loi portant réglementation de la microfinance et les textes d'application ;
- Règlement sur les Relations Financières Extérieures (RFE) et les textes d'application ;
- Textes d'application de la loi portant réglementation bancaire.
- Discipline de marché : exigence de communication financière ;
- Nouvelles normes de liquidité (LCR & NSFR) ;
- Processus de surveillance prudentielle et d'évaluation des risques ;
- Simulation de crise.



5.
**COOPÉRATION EN MATIÈRE
DE SUPERVISION BANCAIRE**



5. COOPÉRATION EN MATIÈRE DE SUPERVISION BANCAIRE

- ▶ **Organisation par le SGCB :**
 - du Collège des superviseurs du Groupe ORABANK le 12 octobre 2023 ;
 - du Collège des superviseurs du Groupe ECOBANK, les 25 et 26 octobre 2023.
- ▶ **Participation aux réunions des Collèges de superviseurs des filiales des groupes bancaires étrangers détenant des filiales dans l'UMOA ;**
- ▶ **Rencontre annuelle du Groupe des Francophones (GSBF), le 17 novembre 2023 Superviseurs Bancaires.**
- ▶ **Réunion du Comité des Superviseurs de Banque d'Afrique de l'Ouest et du Centre (CSBAOC), les 22 et 23 novembre 2023 ;**
- ▶ **Missions de vérification conjointes avec plusieurs superviseurs.**



PRESENTATIONS DU CBSWCA

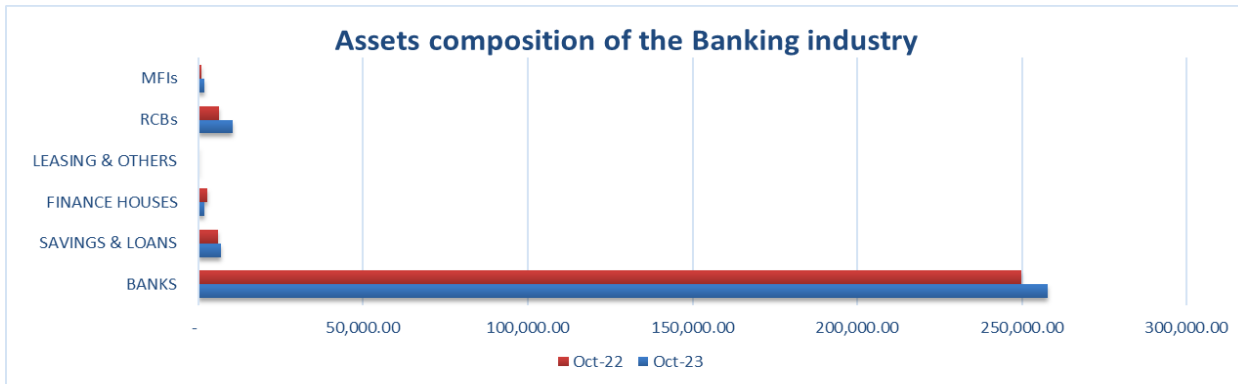
Évolution récente de la supervision bancaire
BANQUE DU GHANA

- 1. Structure du secteur bancaire**
- 2. Indicateurs financiers clés des banques - octobre 2022 & 2023**
- 3. Évolution de la supervision bancaire à fin octobre 2023**
- 4. Conclusion**
- 5. Perspectives d'avenir**



Les banques continuent de dominer le secteur bancaire en termes d'actifs

Institution Type	Oct-23			Oct-22		
	No.	Total Assets (GH¢'M)	Share (%)	No.	Total Assets (GH¢'M)	Share (%)
Banks	23	257,888.54	92.34	23	249,846.94	93.40
SDIs	365	21,401.64	7.66	366	17,662.44	6.60
S&L/FHs/Others	41	9,169.13	3.28	42	8,659.27	3.24
RCBs	147	10,365.26	3.71	147	7,689.71	2.87
MFIs	177	1,867.25	0.67	177	1,313.46	0.49
TOTAL	388	279,290.18	100.00	389	267,509.38	100.00



INDICATEURS FINANCIERS CLÉS DES BANQUES EN OCTOBRE 2023



Indicateurs du secteur bancaire	Octobre 2022	Octobre 2023
Actifs (GHC Bill)	249.85 mill	257.88 mill
Actifs (Croissance)% (Y-O-Y)	43.73%	3.22%
Solvabilité: CAR without reliefs	14.18%	7.33%
Solvabilité: CAR With reliefs	-	13.43%
Solvabilité: CET 1 (5.5% min)	12.32%	10.54%
Stocks de dépôts (GHC)	172.09 mill	199.94mill
% du passif total	68.88%	77.53%
Croissance (%) - (Y-o-Y)	46.55%	16.18%
Investissement (GHC)	85.22 mill	104.41mill
% du total des actifs	57.43%	40.49%
Croissance (%) - (Y-o-Y)	1.92%	22.76%

- Ralentissement de la croissance des actifs en glissement annuel à fin octobre 2023.
- La croissance des dépôts est également plus faible.
- Ratio de solvabilité: baisse des ratios CAR et CET1.
- Les investissements s'accroissent grâce à la forte augmentation des factures.

INDICATEURS FINANCIERS CLÉS DES BANQUES EN OCTOBRE 2023 – SUITE



Indicateurs du secteur bancaire	Octobre 2022	Octobre 2023
Gross Loans & Advances (GHC)	81.22 Bill	73.52 Bill
Gross Loan Growth (%) - (Y-o-Y)	57.43%	-9.48%
Net Loans & Advances (GHC)	72.11 Bill	62.87 Bill
Net loans % of Total Asset	28.86%	24.39%
Crédits et avances (GHC)		
Croissance des prêts brute (en %) - (Y-o-Y)		
Prêts nets et avances (GHC)		
Prêts nets % des actifs totaux		
New Advances (GHC) - Mensuel	6.54 Bill	3.93 Bill
New Advances Y-T-D (GHC)	45.24 Bill	40.87 Bill
Ratio NPL (%)	13.96%	18.31%
Ratio NPL (Moins de perte) %	3.88%	6.44%
Actifs liquides sur le total des dépôts (%)	85.56%	82.58%
Actifs liquides et fonds volatiles (%)	128.65%	134.23%
Bénéfice après impôt (GHC)	4.45 Bill	7.10 Bill
ROE (%)	20.32%	36.35%
ROA (%)	4.04%	5.52%
Déficit de fonds propres (GHC)	-	10.82 Bill

- Ralentissement de la croissance du crédit en glissement annuel
- Augmentation du ratio NPL en glissement annuel.
- Les liquidités du secteur restent solides.
- Le secteur reste rentable
- Le capital des banques est de plus en plus insuffisant.

RÉSUMÉ DE L'EXAMEN DES PLANS DE RECAPITALISATION SOUMIS PAR LES BANQUES



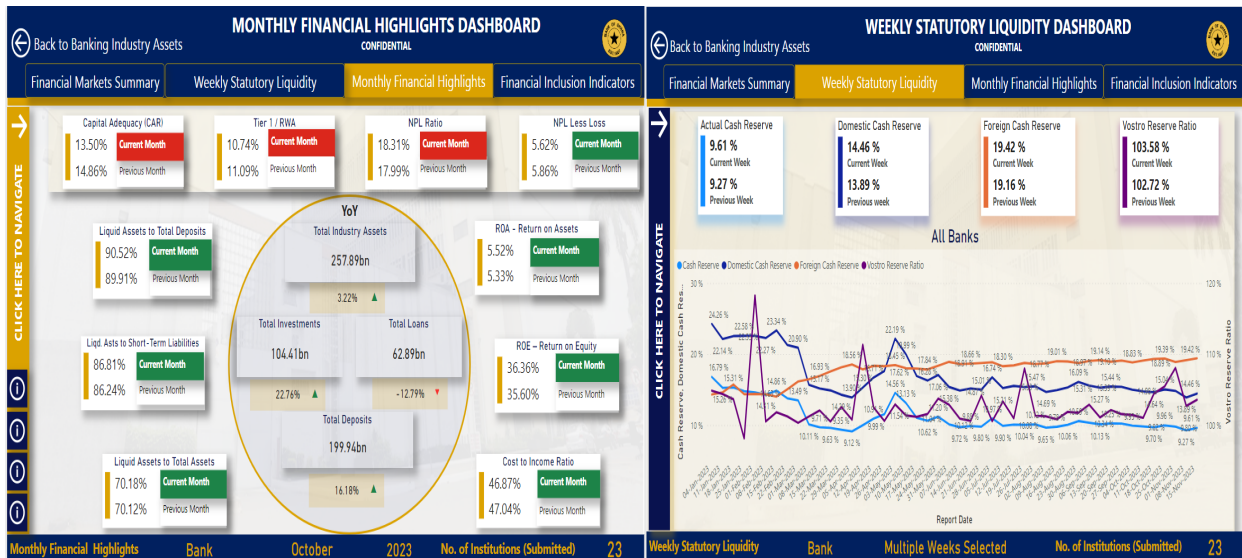
- Après la mise en œuvre du Programme d'Échange de la Dette Intérieure (DDEP), certaines banques ont enregistré des déficits en capital et ont été invitées par la Banque du Ghana à soumettre des plans de restauration du capital.
- Voici un résumé des examens des plans de recapitalisation soumis par les banques.

	TOTAL DE BANQUES EXIGÉ A LA RECAPITALISATION	LES BANQUES DOIVENT SATISFAIRE AUX EXIGENCES DE CAR SANS ALLÈGEMENT DE LA RÉGLEMENTATION	BANQUE EN VOIE DE RECAPITALISATION PAR LE GOUVERNEMENT	LES BANQUES QUI N'AURONT PAS SATISFAIT AUX EXIGENCES À FIN 2023 MAIS QUI LE FERONT À FIN 2024	LES PLANS D'INVESTISSEMENT DOIVENT ENCORE ÊTRE APPROUVÉS
N°	13	6	4	2	1



- Le secteur bancaire a connu des difficultés en raison de certaines évolutions fiscales récentes, notamment l'augmentation de l'inflation. Toutefois, la situation s'est généralement améliorée, l'inflation étant passée d'environ 50% l'année dernière à 35,2% en octobre 2023.
- Le DDEP est achevé mais la BSD surveille le programme de recapitalisation des banques.
- Conseiller à long terme du FMI – pour aider à améliorer la méthodologie de contrôle et la capacité du personnel de la BSD.
- Le FMI a récemment effectué une évaluation de la gouvernance d'entreprise pour le secteur financier, y compris la Banque du Ghana.
- Examen thématique des activités phares des banques – 2023 se concentre sur l'évaluation de la qualité des actifs (AQR). En 2024, l'accent sera mis sur l'évaluation de la gouvernance d'entreprise pour toutes les banques. Cependant, toute évaluation conjointe avec les pays d'origine sera prise en compte.
- Mise en œuvre du **Système de Surveillance Analytique réglementaire** en Ligne (ORASS) avec des tableaux de bord pour permettre à la Direction de surveiller les principaux indicateurs de risque du secteur. Le système ORASS couvre l'ensemble du cycle de surveillance de la BSD.
- Il est prévu de développer des systèmes d'alerte précoce et d'introduire l'analyse du modèle d'entreprise (BMA) dans le cadre du processus de contrôle prudentiel.
- La BSD réorganise sa structure afin de faire appel à des spécialistes pour soutenir le travail des contrôleurs.

RÉSUMÉ DE L'EXAMEN DES PLANS DE RECAPITALISATION SOUMIS PAR LES BANQUES





- a) La croissance des actifs du secteur bancaire s'est ralentie et a été tirée par les dépôts qui ont également enregistré une croissance
- b) Les banques continuent de détenir d'importants instruments de la dette publique, bien qu'en augmentation pour les bons à court terme (bons de la Banque du Ghana et bons du Trésor).
- c) Le secteur reste solvable grâce aux allègements réglementaires accordés par la Banque du Ghana.
- d) La qualité du crédit s'est détériorée au cours de la période, mais elle a commencé à s'améliorer au cours des deux derniers mois, tout en restant élevée par rapport à l'année précédente.
- e) Les indicateurs de liquidité ont baissé d'une année sur l'autre. Les ratios se situent toutefois tous à des niveaux satisfaisants.
- f) Le secteur bancaire reste généralement rentable.
- g) Les principaux risques, tels que les risques de crédit et de marché (devises), font l'objet d'un suivi attentif.



- a) Le programme DDE a eu un impact négatif sur la solvabilité des banques. Des mesures d'atténuation ont été mises en œuvre et les banques sont étroitement surveillées.
- b) Le risque de crédit reste élevé car les banques continuent d'enregistrer des stocks de NPL croissants, et la tendance devrait se poursuivre à court et à moyen terme.
- c) La solvabilité du secteur pourrait encore se détériorer avec la mise en œuvre de la phase 2 du DDEP.
- d) Les banques font l'objet d'un suivi attentif grâce au travail effectué dans le cadre de l'évaluation de la qualité des actifs (EQA) et de l'évaluation de la gouvernance d'entreprise l'année prochaine.



DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS EN MATIÈRE DE SUPERVISION BANCAIRE

OMBOLO MVOGO Vladimir
Secrétariat Général de la Commission Bancaire de
l'Afrique Centrale

1. La Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC)

Missions et pouvoirs

2. Système bancaire de la CEMAC : chiffres clés

Les établissements de crédit

Les établissements de microfinance

3. Développements récents

Cadre réglementaire

Outils et méthodologies de supervision



**LA COMMISSION BANCAIRE DE L'AFRIQUE
CENTRALE (COBAC)**
Missions et pouvoirs



► **Créée le 16 octobre 1990, la COBAC est chargée de réguler et de superviser le secteur bancaire dans les six pays de la CEMAC. À ce titre, elle doit :**

- veiller au respect, par les assujettis, des dispositions législatives et réglementaires ;
- contrôler les conditions d'exploitation ;
- veiller à la qualité de leur situation financière ;
- assurer le respect des règles déontologiques de la profession.

► **La Commission Bancaire dispose des pouvoirs ci-après :**

- administratif : donne accès ou exclut de la profession ;
- normatif : élabore de la réglementation bancaire ;
- juridictionnel : sanctionne les manquements constatés ;
- contrôle : effectue des vérifications chez les assujettis.



SYSTÈME BANCAIRE DE LA CEMAC :
CHIFFRES CLÉS
Les établissements de crédit



ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET CAPITALISATION

Les établissements de crédit sont regroupés en deux catégories. Les banques qui collectent les dépôts et les établissements financiers qui n'en collectent pas. La capitalisation du système bancaire au 30 juin 2023 s'établit à 1 031 milliards XAF (1,6 milliards €);

	Banques	Ets fin.	Capital(milliards XAF)
Cameroun	17	5	329
Centrafrique	4	0	45
Congo	10	0	211
Gabon	7	2	198
Guinée Equatoriale	5	0	106
Tchad	10	0	143
Zone CEMAC	53	7	1 031

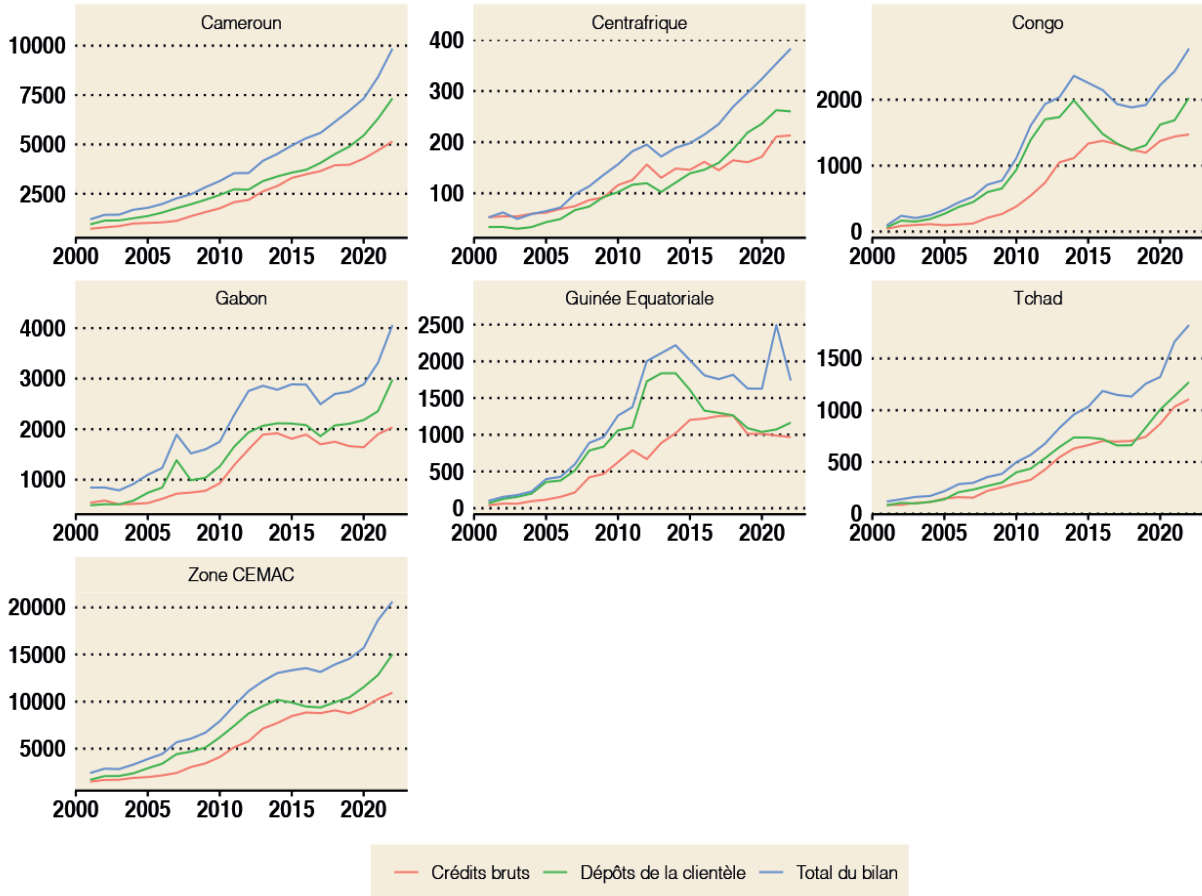
GUICHETS, PERSONNEL ET CONTRIBUTION AU PIB

	Guichets	Effectif du personnel	PNB(%PIB)
Cameroun	423	6 670	2,47
Centrafrique	19	533	4,47
Congo	112	2 056	4,66
Gabon	88	1 746	4,38
Guinée Equatoriale	58	1 508	1,57
Tchad	82	1 128	2,20
Zone CEMAC	782	13 641	2,82

EVOLUTION DE L'ACTIVITÉ

- ▶ **Au 30 septembre 2023, le total agrégé des bilans des banques de la CEMAC s'établit à 22 181 milliards de FCFA (34 milliards e).** Il a progressé en moyenne annuelle de 10,2% sur les deux dernières décennies.
- ▶ **Les dépôts collectés s'élèvent à 16 339 milliards de FCFA (25 milliards e) et représentent 74 % du total de bilan au 30 septembre 2023.** Ils ont progressé en moyenne annuelle de 10,4%. Les crédits bruts à la clientèle ressortent à 11 458 milliards de FCFA (17 milliards e) au 30 septembre 2023, avec un taux de croissance moyen annuel de 9,47%.
- ▶ **Cette tendance d'ensemble masque des disparités selon les pays.** Pour les pays pétroliers, un ralentissement a été observé au lendemain et la chute des cours du baril du pétrole de 2014. En RCA, l'activité est tributaire du contexte socio-politique.

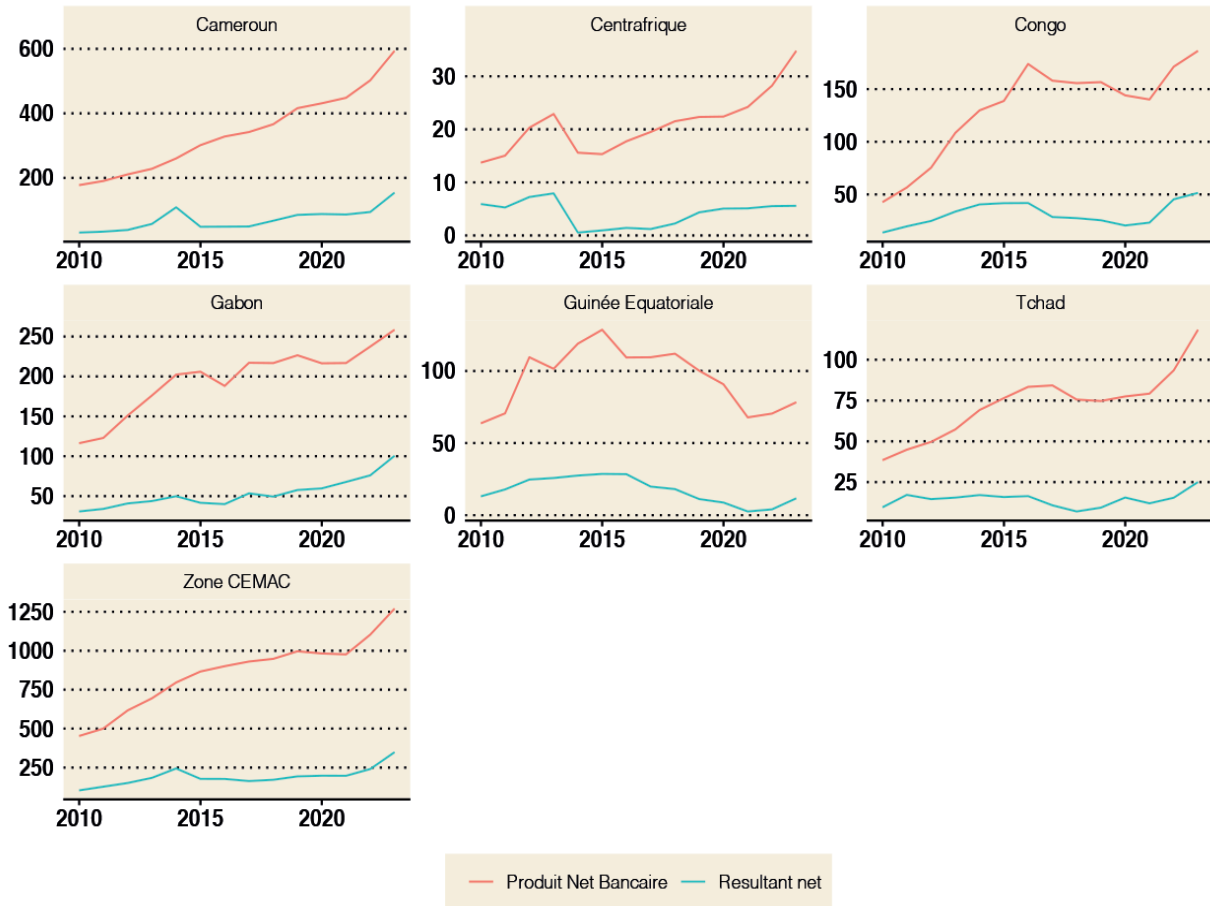
EVOLUTION DE L'ACTIVITÉ



EVOLUTION DE LA RENTABILITÉ

- ▶ **Au 31 décembre 2022, le produit net bancaire agrégé des banques de la CEMAC s'établit à 1 270 milliards de FCFA (1,9 milliards €).** Il a progressé en moyenne annuelle de 7,65% sur les quinze dernières années.
- ▶ **Le résultat net des banques s'établit quant à lui à 349 milliards de FCFA (0,53 milliards €).** Il a progressé en moyenne annuelle de 9,05% sur les quinze dernières années.

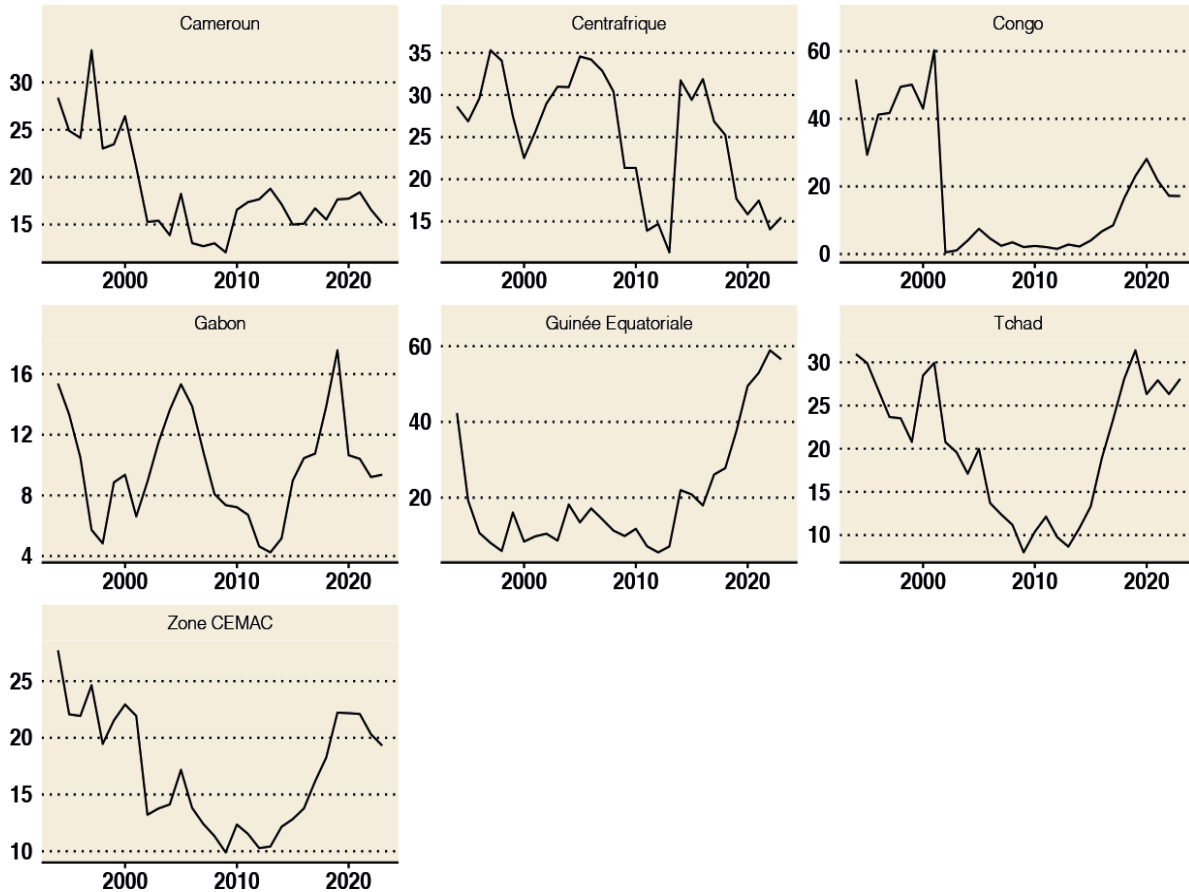
EVOLUTION DE LA RENTABILITÉ



RISQUES MAJEURS : PRÊTS NON-PERFORMANTS

- ▶ **L'encours des créances en souffrance s'élève à 2 257 milliards de FCFA (3,4 milliards €) au 30 septembre 2023 et représentent 20% des crédits bruts.** Il a progressé en moyenne annuelle de 5,4% sur la dernière décennie.
- ▶ **A la suite de la restructuration du système bancaire après la crise des années 80, le niveau de créance en souffrance a considérablement diminué jusqu'en 2014.** Depuis 2015, le niveau des prêts non performants augmente indiquant que l'effet du choc ne s'est pas encore estompé.

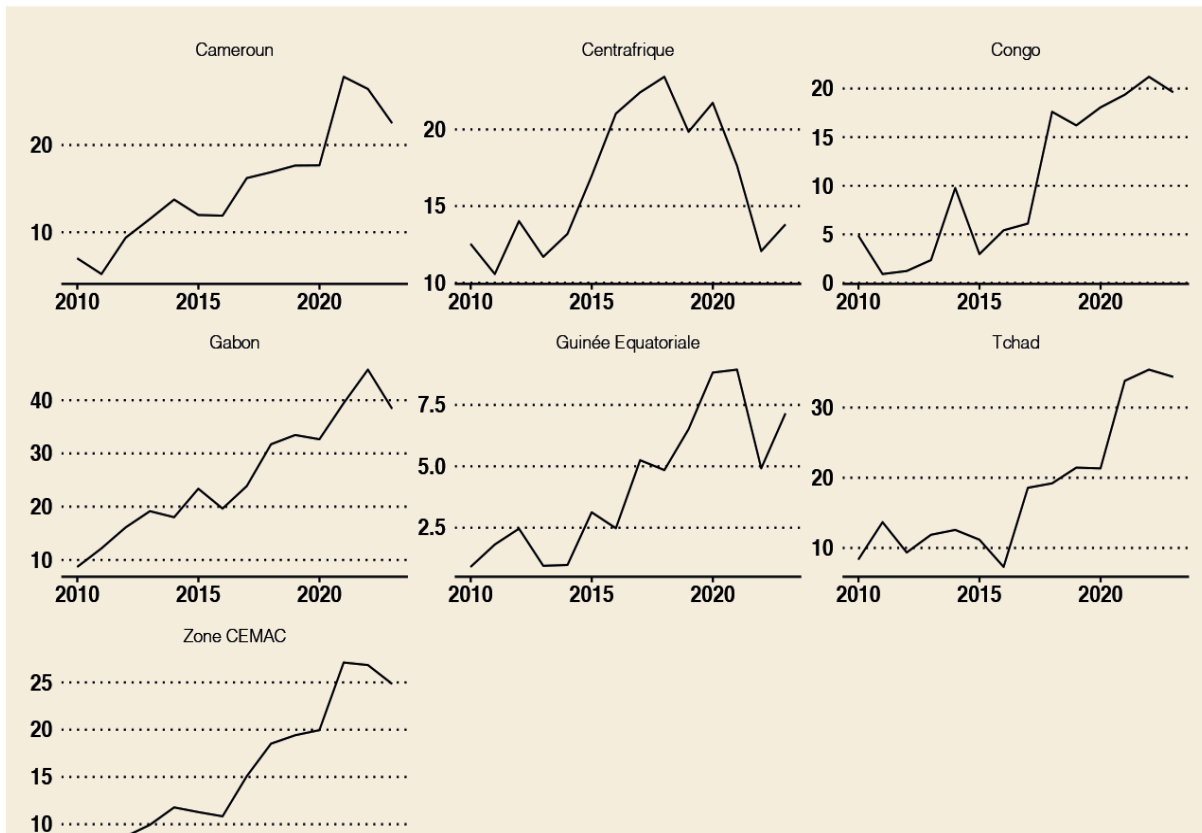
RISQUES MAJEURS : PRÊTS NON-PERFORMANTS



RISQUES MAJEURS : FORTE CONCENTRATION SUR LE SOUVERAIN

- ▶ **Au 30 septembre 2023, l'encours des titres publics détenus par les banques la CEMAC s'établit à plus de 6 200 milliards de FCFA (9,5 milliards €).** Il a progressé en moyenne annuelle de 19,3% sur la dernière décennie.
- ▶ **Ils représentent environ 25% du total de bilan et leur poids dans le bilan a progressé en moyenne de 9,05% sur les dix dernières années.**

RISQUES MAJEURS : FORTE CONCENTRATION SUR LE SOUVERAIN





SYSTÈME BANCAIRE DE LA CEMAC :
CHIFFRES CLÉS
Les Établissements de microfinance

ÉTABLISSEMENTS DE MICROFINANCE ET CAPITALISATION

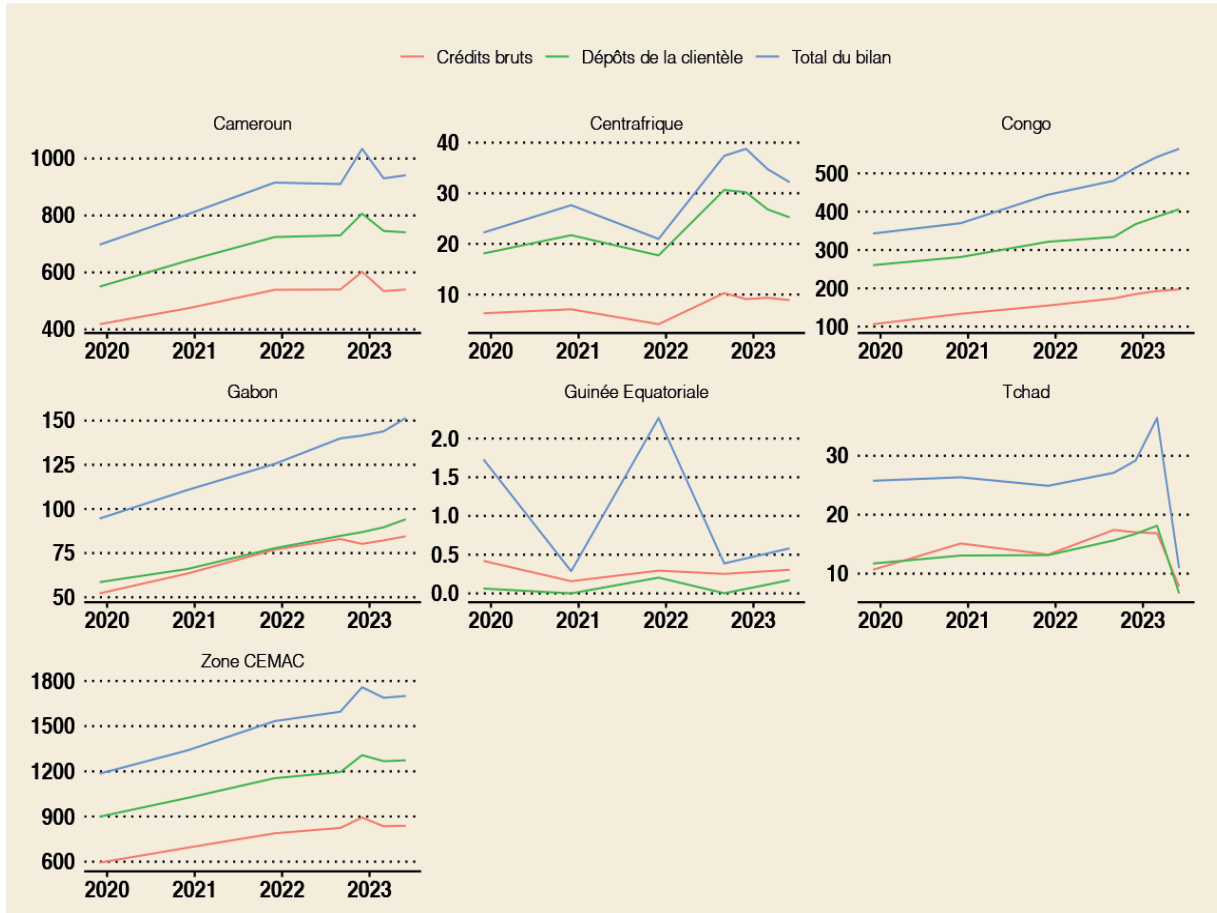
La COBAC assure la supervision des établissements de microfinance depuis 2002. Ces entités sont autorisées à effectuer les opérations seulement à l'intérieur du pays, à l'exception du transfert d'argent. La COBAC les regroupe en deux grands groupes. Ceux effectuant des opérations exclusivement avec les membres (1^e catégorie) et celles pour faire des opérations avec l'économie nationale (2^e et 3^e catégorie).

	Nombre	Guichets	Capital(milliards XAF)	Personnel	PNB(%PIB)
Cameroun	305	1 083	89,2	18 897	0,12618
Centrafrique	11	20	2,5	86	0,12850
Congo	47	95	14,7	863	0,39961
Gabon	18	85	11,2	768	0,14397
Guinée Equatoriale	2	0	0,3	0	0,00059
Tchad	62	38	0,5	172	0,03181
Zone CEMAC	445	1 321	118,4	20 786	0,12771

EVOLUTION DE L'ACTIVITÉ

- ▶ **À fin juin 2023, le total agrégé des bilans des EMF de la CEMAC s'établit à 1 822 milliards de FCFA (2,8 milliards €) contre 1 594 milliards de FCFA (2,4 milliards €) une année auparavant.**
- ▶ **Les dépôts des EMF de la CEMAC s'établissent à 1 363 milliards de FCFA (2,1 milliards €), en hausse de 13% par rapport au niveau atteint un an plus tôt et représentent 75% du total des bilans agrégés.**
- ▶ **Les crédits bruts à la clientèle représentent 50% du total des bilans agrégés et s'établissent à 906 milliards de FCFA (1,4 milliards €) à fin juin 2023 contre 815 milliards de FCFA (1,2 milliards €) un an plus tôt, soit une hausse de 11%.**

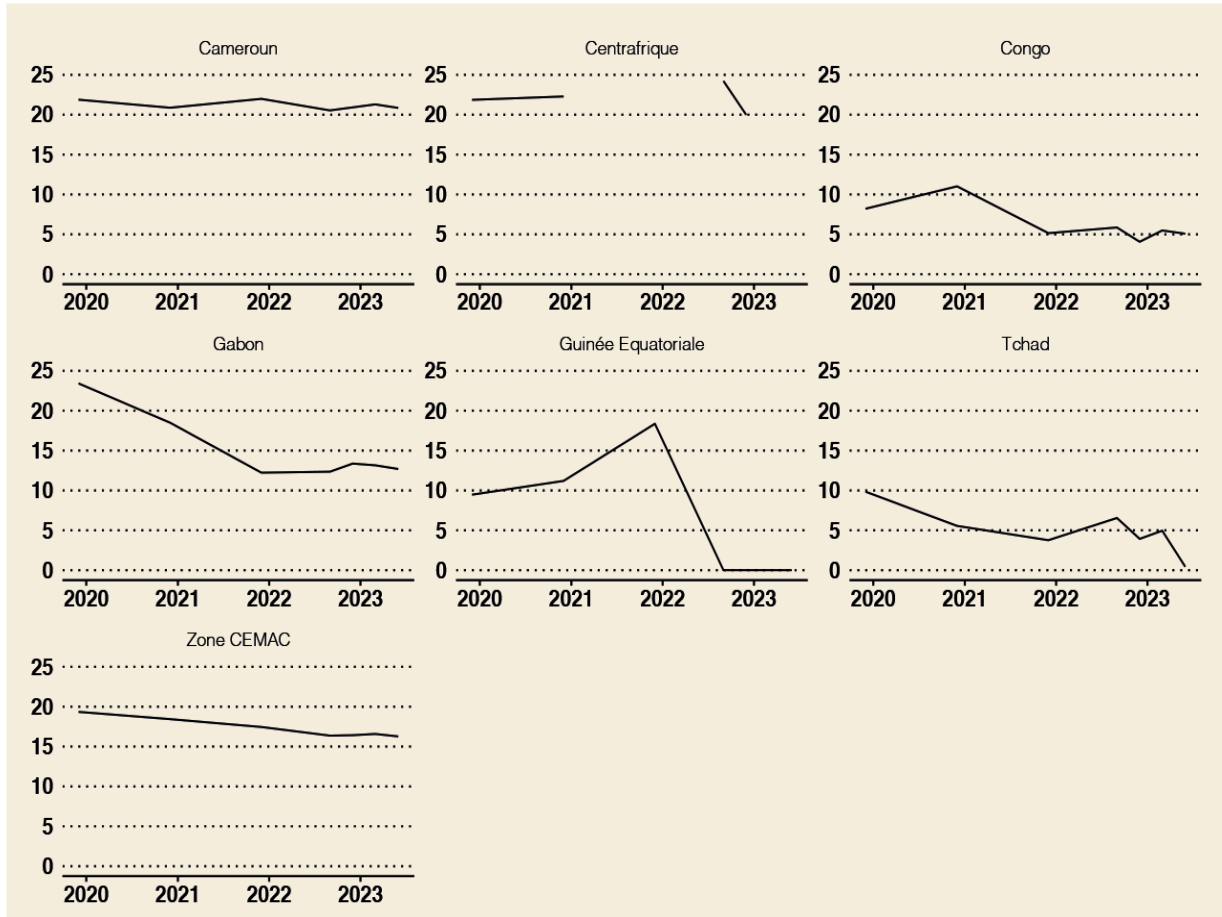
EVOLUTION DE L'ACTIVITÉ



EVOLUTION DE LA RENTABILITÉ



RISQUES MAJEURS : PRÊTS NON-PERFORMANTS





DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

Cadre réglementaire



- ▶ **Depuis la dernière assemblée annuelle, le corpus réglementaire de la COBAC a évolué avec l'adoption du règlement No 04/22/CEMAC/UMAC/COBAC relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de finance islamique dans la CEMAC.**
- ▶ **Adopté le 09 novembre 2022, il traite de l'accès à l'activité de finance islamique dans la CEMAC et est complété par plusieurs règlements qui abordent :**
 - les conditions d'agrément des établissements de finance islamique, de leurs dirigeants et commissaires aux comptes (COBAC R-2022/04) ;
 - l'ouverture d'une fenêtre islamique (COBAC R-2022/02) ;
 - les caractéristiques des produits et services de finance islamique (COBAC R-2022/01) ;
 - les instances de conformité charia (COBAC D-2022/344) ;
 - les dispositions supplémentaires en matière de contrôle interne (COBAC R-2022/03).
- ▶ **En outre, afin de tenir compte des nouvelles recommandations du Groupe d'action Financière (GAFI), la mise à jour du règlement COBAC R-2005/01 du 1^{er} avril 2005 relatif aux diligences des établissements assujettis en matière de LBC/FT est en cours de finalisation.**

► **Trois autres projets de textes sont aussi actuellement en cours de finalisation.**

Il s'agit :

- du projet d'instruction COBAC fixant les modalités d'ouverture de succursales dans le cadre de l'agrément unique des établissements de crédit dans la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).
- du projet de règlement COBAC relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque dans la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).
- du projet de règlement sur les risques informatiques.

► **S'agissant de la transposition de Bâle II/III, la démarche adoptée s'articule autour de cinq axes :**

1. Les actions de formation sur le dispositif bâlois ;
 2. Les études d'impact ;
 3. La mise à jour du cadre réglementaire ;
 4. La vulgarisation du dispositif dans la sous-région ;
 5. La mise à jour du reporting réglementaire ;
- Au stade actuel, la phase de formation des membres des comités en charge de la transposition est bouclée. Elle s'est effectuée auprès d'un partenaire de référence grâce à l'appui financier de la Banque mondiale.
 - La prochaine étape consistera à élaborer les propositions de normes prudentielles et à évaluer leur impact sur la situation prudentielle et le cadre organisationnel des établissements assujettis.



DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

Outils et méthodologies de supervision



- ▶ **Le guide méthodologique pour la réalisation des stress test par les banques, ainsi que les templates de reporting pour les stress test ont été finalisés et un séminaire de diffusion avec les banques a été organisé.**
- ▶ **Les manuels de procédures du Secrétariat Général de la COBAC sont en cours de finalisation.**
- ▶ **La mise à jour des états réglementaires pour les établissements de microfinance a été finalisée.**
- ▶ **Au titre des évolutions, l'outil SPECTRA qui rassemble toutes les applications utilisées pour la supervision au Secrétariat Général de la COBAC est dans la phase des tests de recettes et la mise en production des différents modules est prévue à partir de mars 2024.**



**MISE EN ŒUVRE DE BALE II ET III :
L'EXPÉRIENCE NIGÉRIANE**

CONTENU



- 1. Introduction**
- 2. Mise en œuvre de BALE II et III au Nigeria**
- 3. Conclusion**

INTRODUCTION

- ▶ **BCBS a été créé en 1974 par les gouverneurs des banques centrales des pays du G10.**
- ▶ **Il compte aujourd'hui 45 institutions issues de 28 juridictions.**
- ▶ **Il a été créé à la suite de la crise des marchés monétaires et bancaires internationaux (notamment la faillite de la banque Herstatt en Allemagne de l'Ouest, le 26 juin 1974).**
- ▶ **L'objectif était de renforcer la stabilité financière, d'améliorer la qualité de contrôle bancaire dans le monde et de renforcer la coopération entre les membres.**
- ▶ **BCBS a créé trois normes: Bâle I, Bâle II et, plus récemment, Bâle III.**

BÂLE I

- Introduit en 1988
- Ratio d'adéquation des fonds propres de 8%.
- Au départ, il ne concernait que le risque de crédit.
- En 1997, le risque de marché a été ajouté.
- Pour la première fois, les modèles internes (modèles de valeur à risque) ont été autorisés.

BÂLE II

Introduit en juin 2004

Trois piliers:

- **Pilier I:** exigences minimales de fonds propres
- **Pilier II:** Processus de contrôle prudentiel
- **Pilier III:** discipline de marché

BÂLE III

- Introduit en 2010, pour renforcer les trois piliers de Bâle II.
- des exigences plus strictes en matière de qualité et de quantité des fonds propres réglementaires.
- une couche supplémentaire de fonds propres ordinaires
 - la volatilité de conservation du capital
 - la volatilité du capital contracyclique,
- le ratio d'endettement
- des exigences en matière de liquidité
 - le ratio de couverture des liquidités (RCL) et le Ratio de Financement Net Stable (RFNS).

En 2017 - finalisation de Bâle III/réformes post-crise (3.1, 3.5, IV, endgame, etc.) pour réduire la variabilité excessive des actifs pondérés en fonction des risques - améliorer la sensibilité au risque de l'approche standardisée pour le risque de crédit et le risque opérationnel, limiter les approches fondées sur la modélisation interne en complétant le cadre fondé sur le risque par un ratio de levier révisé et un plancher de production.

MISE EN ŒUVRE DE BÂLE II AU NIGERIA

- ▶ **En octobre 2014, la Banque Centrale du Nigeria (BCN) a introduit les normes de Bâle II dans le cadre des vastes réformes du secteur bancaire au Nigeria.**
- ▶ **La BCN a pleinement mis en œuvre Bâle II**
 - Pilier I - Exigence minimale de fonds propres
 - Pilier II - Processus de contrôle prudentiel
 - Pilier III - Discipline de marché

Publication de notes d'orientation pour la mise en œuvre de Bâle II

Pilier 1 - Minimum de capital requis	Pilier II - Processus de contrôle prudentiel	Pilier III
Notes d'orientation sur les fonds propres réglementaires	Notes d'orientation sur le processus de contrôle prudentiel	Notes d'orientation sur le pilier II: discipline de marché
Notes d'orientation sur le calcul des exigences de fonds propres pour le risque de crédit		
Notes d'orientation sur le calcul des exigences de fonds propres pour le risque opérationnel		
Notes d'orientation sur le calcul des exigences de fonds propres pour le risque de marché		

MISE EN ŒUVRE DE BÂLE III AU NIGERIA

- ▶ **En décembre 2018, la BCN a entamé le processus de mise en œuvre de Bâle III**
- ▶ **Dans le cadre de ce processus, il s'agissait de:**
 - QIS,
 - Examens documentaires,
 - Élaboration d'un projet de lignes directrices,
 - Risques du secteur,
 - la réception des réactions du secteur, et
 - l'engagement du FMI pour l'assistance technique, entre autres.

En avril 2020, les lignes directrices définitives de Bâle III ont été approuvées:

Lignes directrices sur le ratio de Couverture des Liquidités (RCL).	Lignes directrices sur les Outils de Contrôle des Liquidités (OCL).	Lignes directrices sur le ratio d'endettement (RE).
Lignes directrices sur les grands risques (LEX).	Lignes directrices sur les fonds propres réglementaires.	Lignes directrices sur la gestion des risques de liquidité et le processus d'évaluation interne de l'adéquation des liquidités (ILAAP).

Les lignes directrices révisées sur le processus de contrôle prudentiel du processus d'évaluation interne de l'adéquation des fonds propres (SRP-ICAAP) dans le cadre du pilier II de Bâle II ont été approuvées en même temps que les lignes directrices de Bâle III.

MISE EN ŒUVRE DE BÂLE II AU NIGERIA

- ▶ Pour rendre ces directives opérationnelles, la BCN a élaboré des modèles de rapport pour la présentation des déclarations par les banques ;
- ▶ En septembre 2021, la CBN a publié les directives de Bâle III pour la mise en œuvre de la marche parallèle ;
- ▶ En novembre 2021, la mise en œuvre de la gestion parallèle a débuté et se poursuit ;
- ▶ Lignes directrices sur les fonds propres réglementaires.

Regulatory Capital Ratio	As a percentage of TRWA		
	National and Regional Banks	Regional Banks	*International Banks and D-SIBs
CET1 Capital Ratio	7.0%		10.5%
Tier 1 Capital Ratio	7.5%		11.25%
Capital Adequacy Ratio	10.0%		15.0%

- ▶ La volatilité du capital se présente sous la forme de CET 1 et doit être supérieure aux niveaux minimaux d'adéquation des fonds propres CET 1, de catégorie 1 et du total des fonds propres.
- ▶ la volatilité du capital comprend la somme des éléments suivants:
- ▶ Une volatilité de conservation du capital (CCB1) de 1,0 % des TRWA.

MISE EN ŒUVRE DE BÂLE III AU NIGERIA

- ▶ **une volatilité du capital contracyclique (CCB2) compris entre 0 % et 2,5 % des TRWA, tel que déterminé par la BCN sur la base du contexte économique et sectoriel en vigueur.**
- ▶ **Le CAR minimum des D-SIBs: doit être renforcé par une capacité Supérieure d’Absorption des Pertes (HLA) de 1,0% et doit être entièrement couvert par les fonds propres CET1.**
- ▶ **Critères pour le versement de primes aux cadres supérieurs et aux employés**
- ▶ **Les banques doivent remplir les critères CET1, LeR et HQLA pour pouvoir verser des primes à leurs cadres supérieurs et aux employés.**

Criteria	Banks with National Authorization	Bank with International Authorization	Bank with D-SIBs
CET1	Greater than 8.0% of TRWA	Greater than 11.5% of TRWA	Greater than 12.5% of TRWA
Composite Risk Rating (CRR)	Low or Moderate		

**RAPPORT D'ACTIVITE DU SECRETAIRE
PERMANENT DU COMITE DES SUPERVISEURS
DE BANQUES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
ET DU CENTRE**

Pour le Secrétaire Général de la COBAC
Vladimir OMBOLO MVOGO
Abuja (Nigeria), 22 - 24 novembre 2023

Mesdames et Messieurs les Délégués des pays membres du Comité,

Distingués invités

Mesdames et Messieurs,

Après notre assemblée annuelle tenue à N'djamena, en République du Tchad, du 20 au 25 novembre 2022 en marge des célébrations du cinquantenaire de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), je suis heureux que nous nous retrouvions pour la tenue annuelle de nos rencontres.

C'est l'occasion pour nous de faire le point sur nos activités et les développements récents en matière de régulation et de supervision de l'activité bancaire. Je remercie particulièrement la Banque Centrale du Nigeria de s'être proposée d'organiser cette assemblée annuelle à la place de la Sierra Leone.

Le présent rapport que je vais vous dresser fait le point de nos activités après l'interruption imposée par la pandémie de la covid-19. Il porte sur les activités réalisées ou en cours, ainsi que sur les aspects financiers.

1. Organisation du séminaire régional pour les membres du Comité

Le Comité a organisé un séminaire de formation à l'attention de ses membres à Abuja au Nigéria sur la supervision transfrontière, du 20 au 21 novembre 2023. Ce séminaire a été l'occasion de s'enquérir des pratiques de supervision sur base consolidée, de la gestion des crises et de la résolution dans une perspective transfrontière. Je tiens à remercier le FMI pour son appui à travers les experts mis à disposition.

2. Elaboration des Actes de la 20^{ème} Assemblée annuelle du Comité

Les actes de la 20^{ème} assemblée annuelle tenu à N'Djamena sont en cours de rédaction. Une fois finalisée le premier draft vous sera transmis pour amendement, comme à l'accoutumé

J'espère compter sur votre prompt réaction pour achever ce travail dans les meilleurs délais.

Je sollicite des membres qui n'ont pas transmis leurs présentations sur les développements récents intervenus dans leur dispositif de supervision de nous les faire parvenir dans les meilleurs délais.

3. Elaboration de l'annuaire du CSBAOC

Dans le cadre de l'élaboration de l'annuaire du CSBAOC, le Secrétariat Permanent a élaboré et transmis à chaque membre, un questionnaire destiné à actualiser l'annuaire du CSBAOC. A ce jour, le Secrétariat Permanent n'a reçu que la contribution de six institutions, dont quatre membres permanents et deux membres observateurs.

Je profite de la présente occasion pour inviter tous les membres qui ne l'ont pas encore fait, à remplir les fiches d'information contenues dans le dossier de cette 21^{ème} Assemblée annuelle. Cela permettra de rendre plus fluide les échanges entre les membres.

4. Mise en place d'un budget de fonctionnement du Secrétariat Permanent du Comité

Conformément à la résolution adoptée lors de la 16^{ème} Assemblée annuelle, un budget a été institué et voté afin de permettre un fonctionnement efficient du Secrétariat Permanent de notre Comité. Ainsi, une contribution forfaitaire de 1 000 000 F CFA soit 2 000 dollars US ou 1 500 euros pour les 11 membres et 500 000 F CFA, soit 1000 dollars US ou 750 euros pour les membres observateurs a été actée.

Comme chaque année, des appels à contribution ont été envoyés aux différents membres. A ce jour, seuls quatre membres sur 11 ont envoyé leur participation. Une fois de plus, j'exhorte les membres à réagir le plus tôt possible. Une lettre de relance sera envoyée aux membres qui n'ont pas encore versé leur contribution.

Concernant le budget, son exécution a donné lieu aux dépenses suivantes :

1. traduction des présentations des différents membres lors de la 20^{ème} assemblée annuelle pour élaborer les Actes : 1 950 000 F CFA ;
2. traduction des politiques mises en œuvre pendant la période du Covid-19 par les différents membres du Comité : 1 000 000 F CFA. Les traductions ont été remises et assemblées dans un document unique. Il reste les travaux de reproduction ; paiement des indemnités des personnes en charge de la gestion du Comité 1 800 000 F CFA (à raison de 300 000 F CFA par mois pour les 6 premiers mois), conformément au budget et au Règlement intérieur fixant les indemnités. Les indemnités des personnes en charge ont été décidées en 2012 lors de la 16^{ème} Assemblée Annuelle en Guinée. Ces paiements sont effectués au **Secrétaire Permanent délégué**. Les paiements ont été suspendus depuis 2019 et n'ont repris que cette année à la faveur de la reprise des activités.

A ce jour, le solde du compte est de 12 502 784 F CFA (19 060 euros).

Mesdames et Messieurs les Délégués des pays membres du Comité,

Au nouveau Président élu hier, je transmets tous mes vœux de réussite. Je sais qu'il saura préserver nos acquis et permettre au Comité d'aller encore plus de l'avant. Je compte aussi sur votre abnégation et votre dévouement pour aider le nouveau Président à mettre en œuvre le programme d'activité qui sera adopté lors de cette assemblée.

Une fois de plus, j'exprime toute ma gratitude au Gouverneur de la Banque Centrale du Nigeria et à tous ses collaborateurs pour avoir permis l'organisation de cette 21^{ème} Assemblée annuelle ici à Abuja.

Je vous remercie de votre aimable attention.

**P/Secrétaire Permanent du CSBAOC,
P/Secrétaire Général de la COBAC**


Vladimir OMBOLO MVOGO



PROGRAMME D'ACTIVITES 2024

Les activités suivantes sont programmées pour être mises en œuvre au cours du mandat du Président du Comité des Superviseurs de Banques de l'Afrique de l'Ouest et du Centre jusqu'à la 22^{ème} Assemblée annuelle en 2024 :

Activités	Période
Préparation et participation à la réunion de haut niveau organisée par le Comité de Bâle sur les développements récents intervenus dans la supervision bancaire à Cape-Town.	Janvier 2024
Collecte au budget de fonctionnement du CSBAOC.	Janvier 2024
Elaboration de l'annuaire du CSBAOC, édition 2024.	Février 2024
Elaboration des actes de la 21 ^{ème} Assemblée annuelle.	Mars 2024
Finalisation de l'inscription des membres à FSI/Connect.	Avril 2023
Relance des membres ayant quitté le CSBAOC (Rwanda, Cap vert, Madagascar)/et certains nouveaux pays (Sao tomé et Príncipe).	Août 2024
Projet d'atlas bancaire du CSBAOC : Mise en œuvre d'une plateforme de diffusion des cadres réglementaires et données sur les systèmes bancaires des pays membres du CSBAOC.	Septembre 2024
Séminaire à l'attention des membres sur les simulations de crise stress test (avec éventuellement l'appui d'AFRITAC-CENTRE).	Novembre-décembre 2024
Réactivation et mise à jour du site internet du site internet du CSBAOC.	Mars 2024
Préparation de la 22 ^{ème} Assemblée annuelle du Comité.	Novembre-décembre 2024



**PRINCIPALES ARTICULATIONS DU BUDGET
DE FONCTIONNEMENT DU SECRETARIAT
PERMANENT DU C.S.B.A.O.C.
POUR L'ANNEE 2024**

En vue de garantir au Comité des Superviseurs de Banques de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, un fonctionnement efficient et autonome, l'Assemblée annuelle a résolu de mettre en place un budget conformément aux dispositions du paragraphe 5.4.2. de la Charte du Comité.

Les recettes sont constituées des cotisations des membres du Comité, augmenté des années d'arriérés (non-cotisation) tandis que les dépenses sont composées, d'une part, des frais de fonctionnement du Secrétariat Permanent et, d'autre part, des charges de fonctionnement du Comité.

I. Tableau des recettes previsionnelles

Ressources previsionnelles	Montant (USD)
Solde du compte CSBAOC	20 839
Contributions attendues des membres	67 500
Burundi	2 000
COBAC	2 000
RDC	4 000
Gambie	4 000
Ghana	6 000
Guinée	6 000

Libéria	10 000
Nigéria	2 000
Sierra Léone	10 000
Soudan	10 000
UEMOA	2 000
IMAO	5 500
NDIC	3 000
FOGADAC	1 000
TOTAL	88 339
TOTAL (XAF)	51 953 400

II. Tableau des dépenses previsionnelles

Dépenses liées au fonctionnement du Secrétariat Permanent

Libellé des charges	Prix unitaire	Quantité	Total FCFA
Indemnité forfaitaire du Secrétariat Permanent	300 000	15	4 500 000
Frais généraux			
Frais fonctionnement du compte			500 000
Charges pour services bancaires (abonnement, agios, carte, virement etc.)	500 000	1	500 000
Frais de fonctionnement courant			18 046 500
Traduction des documents du CSBAOC	3 000 000	1	3 000 000
Annuaire du CSBAOC	25 000	15	375 000
Les actes du CSBAOC	100 000	15	1 500 000
Atlas bancaire du CSBAOC	100 000	15	1 500 000
Gestion et animation du site internet			2 800 000
Frais d'hébergement du site et indemnité du webmaster	300 000	1	300 000
Mise à jour du site internet	2 500 000	1	2 500 000
Connexion à FSI/Connect			7 871 500
Frais de connexion par membre	157 430	50	7 871 500
Divers			1 000 000
Frais d'envoi	1 000 000	1	1 000 000
TOTAL			22 546 500
TOTAL (USD)			37 578





**21^{ème} Assemblée Annuelle
du Comité des Superviseurs de Banques
de l'Afrique de L'Ouest et du Centre (CSBAOC)**

20-24 Novembre 2023, Abuja - Nigeria

LES ACTES